



LA
PÊCHE
EN EAU
DOUCE
DANS LE
VAR

ÉTAT DES LIEUX
ET DIAGNOSTIC

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

LA PÊCHE SE MODERNISE...



La pêche évolue dans ses techniques, son matériel et ses tenues vestimentaires, tel ce pêcheur en barque sur le lac de Saint Cassien, bien loin des clichés habituels. ...

LE MOT DU PRÉSIDENT



En 2002, la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a élaboré son Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), qui répond à la législation en vigueur.

Ce document technique représente le volet « Milieux » inhérent aux missions des Fédérations départementales.

Suite à l'impulsion donnée par la Fédération Nationale de la Pêche en France dans le cadre de l'élaboration du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, la Fédération du Var pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique (FPPMA83) a souhaité en faire la déclinaison départementale et remplir ses missions correspondant au deuxième « pilier » de la pêche associative : le Développement du loisir pêche.

Les objectifs sont clairs :

- > **Réaliser une étude détaillée de l'état des lieux de l'halieutisme et ses composantes associatives dans le Var**, qui s'est traduite par une « Enquête halieutique » à laquelle ont répondu 1200 pêcheurs. Des ateliers de travail ont également permis de récolter les avis des collectivités piscicoles.
- > **Définir les grandes lignes d'orientation du projet de développement de la pêche associative dans le Var** et les mettre en place de manière cohérente, concertée et planifiée dans le respect des principes fondamentaux inscrits au PDPG, et selon quatre thématiques : la modernisation de la pêche associative, l'offre de pêche, le réseau d'animations et les partenariats.

Ce document cadre sera l'outil de planification d'un loisir pêche novateur, responsable et reflétant au plus près les attentes des pratiquants d'une activité qui représente un poids économique de 16 millions d'euros dans le Var.

Je tiens à remercier les partenaires financiers et techniques qui ont permis la réalisation du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL).

Le programme d'actions du SDDL nous garantit une vision à long terme du développement halieutique dans le Var. Place désormais à la GÉNÉRATION PÊCHE !

NOS PARTENAIRES

La Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA 83) remercie les partenaires ci-après qui l'ont aidée dans la réalisation financière et technique du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL).



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

AGORA : l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères

ADT 83 : Agence de Développement Touristique du Var

APN : Atelier Pêche et Nature

B

BPIEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

C

CD83 : Comité Départemental de pêche sportive au coup du Var

CESE : Conseil Economique Social et Environnemental

CR PACA : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

CHI : Club Halieutique Interdépartemental

CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique

D

DDTM : Direction Départemental des Territoires et de la Mer

E

EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest

ETP : Equivalent Temps Plein

F

FPPMA 83 : Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FFPSC : Fédération Française de Pêche Sportive au Coup

FFPML : Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer

FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

O

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

OTSI : Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative

P

PDIPN : Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

PMR : Personne à Mobilité Réduite

R

RMA : Redevance Milieux Aquatiques

S

SAPL : Structures Associatives de la Pêche de Loisir

SDDL : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

STEP : Station d'épuration

U

URNE : Union Réciprocaire du Nord Est



Sommaire

PRÉAMBULE

I) LE SDDL P, QU'EST-CE QUE C'EST ?	Page 10
II) LE RÉSEAU ASSOCIATIF VAROIS DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE	Page 12
III) LE BÉNÉVOLE, ACTEUR INDISPENSABLE DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE	Page 16

PHASE 1 : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU LOISIR PÊCHE DANS LE VAR

CHAPITRE 1 : LE PORTRAIT DU VAR

1) DONNÉES PHYSIQUES

A) Localisation	Page 22
B) Approche géographique	Page 23
C) Approche géologique	Page 23
D) Approche climatologique	Page 23

2) DONNÉES SOCIO-ECONOMIQUES

A) Population	Page 26
B) Transport	Page 32
C) Tourisme	Page 34
D) Temps libre et loisirs	Page 37
E) L'homme et l'environnement	Page 39

3) DONNÉES GEOPOLITIQUES

A) Découpage géopolitique	Page 40
B) Politique environnementale	Page 40

C) Les cadres réglementaires et des démarches contractuelles, éléments obligatoires dans la démarche de développement du loisir pêche	Page 42
D) La gestion piscicole dans le Var	Page 42
E) Mise en place des plans de gestion piscicole locaux et retours d'expériences	Page 43
F) L'identification et l'état des contextes piscicoles varois	Page 44

CHAPITRE 2 : LE LOISIR PÊCHE DANS LE VAR

I) L'OFFRE

1) LES MILIEUX AQUATIQUES VAROIS ET LES PEUPELEMENTS PISCICOLES

A) Réseau hydrographique varois : cours d'eau et plans d'eau	Page 48
B) Espèces piscicoles et répartitions	Page 57

2) L'ORGANISATION DE LA PÊCHE DE LOISIRS

A) Droits de pêche, l'exercice du droit de pêche et le droit de passage	Page 58
B) Parcours de pêche	Page 59
C) Accès aux berges	Page 65
D) Entretien des berges	Page 65
E) Réseau des ventes de cartes de pêche	Page 66
F) Vente en ligne des cartes de pêche	Page 66
G) Animation, initiation assurée par les structures piscicoles	Page 69
H) Rempoissonnements	Page 74
I) Réglementation, surveillance de l'exercice de la pêche	Page 76
J) Communication et Information	Page 82

3) LES ASSOCIATIONS HALIEUTIQUES DÉPARTEMENTALES ET ACTEURS DE LA PÊCHE

A) Fédérations de pêche spécialisées	Page 86
B) Associations de pêche, de valorisation et de défense d'espèces piscicoles	Page 87

4) L'ÉCONOMIE « PÊCHE »

A) Poids économique du loisir pêche dans le Var	Page 88
B) Distributeurs d'articles de pêche : Répartition et évolution	Page 89
C) Moniteurs-guides de pêche : Distribution et évolution	Page 90
D) Tourisme pêche : Hébergement, labels existants	Page 91
E) Pêcheries privées	Page 91

II) LA DEMANDE

1) LE PORTRAIT DU PÊCHEUR VAROIS ET DU PUBLIC NON PÊCHEUR

A) Données générales	Page 94
B) Classification par type de clientèle	Page 102

2) ANALYSE DES VENTES DE CARTES DE PÊCHE

CHAPITRE 3: LA FORMATION PROFESSIONNELLE (BP JEPS)

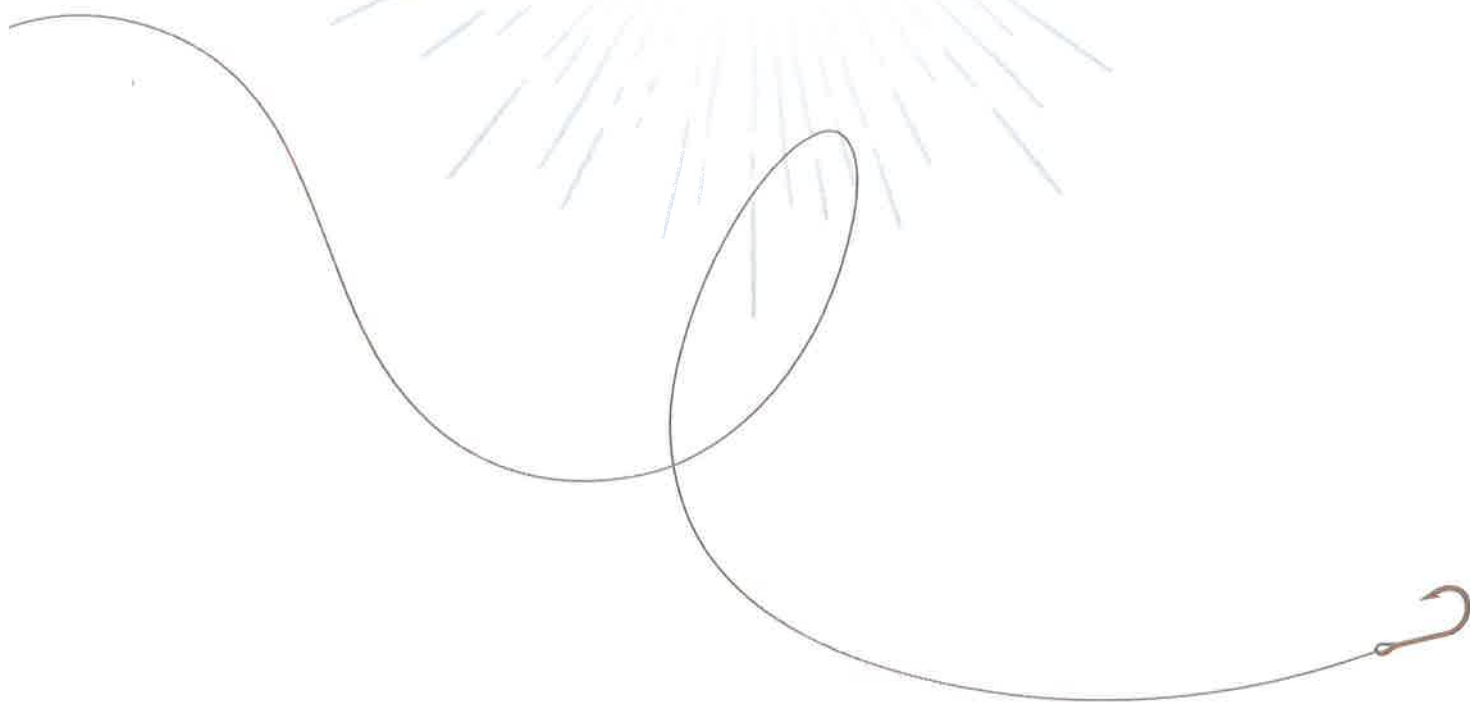
HISTORIQUE ET RETOURS D'EXPERIENCE

CHAPITRE 4 : LES PARTENARIATS

1) COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	Page 132
2) PARTENAIRES PRIVÉS	Page 133
3) LE SPONSORING	Page 134
4) LES COMITÉS D'ENTREPRISES	Page 135



Préambule



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LA GÉNÈSE DU SDDL...

Le 30 décembre 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques crée la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). L'Etat lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

En 2010, fruit d'un travail concerté entre les commissions nationales, groupes de travail en relation avec les services, **la FNPF adopte son Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP)** et crée une commission « Développement du loisir pêche » et un service « Développement » chargé de l'animation de celui-ci.

Ce document d'orientation générale, dont l'objectif est de définir les grandes lignes du projet de développement de la pêche associative, a vocation à terme de moderniser et de conquérir de nouveaux effectifs de pêcheurs, dans le respect des milieux aquatiques. Sa mise en oeuvre concrète sur le terrain nécessite l'implication directe des FDPPMA et des AAPPMA et passe ainsi par la définition d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL).

Fin 2010, la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA83) et son Conseil d'Administration adoptent la création du SDDL pour le Var.

DÉFINITION DU SDDL

Déclinaison départementale du SNDLP, le SDDL constitue un document à la fois technique et politique établi sur la base des orientations nationales. Il est élaboré en 3 phases :

- > **Etat des lieux** : c'est l'outil de connaissance de l'existant halieutique. Tous les thèmes liés à l'activité pêche sont soumis à cet état des lieux.
- > **Diagnostic** : il évalue le potentiel de développement de la pêche associative (points forts et points faibles)

> **Programme d'actions** : planification stratégique et financière des actions pour le développement de la pêche de loisirs à court, moyen et long terme.

OBJECTIFS DU SDDL

- > Intégrer, élargir et structurer le volet « Développement » au sein des instances halieutiques
- > Associer les acteurs de la pêche, du tourisme et des milieux aquatiques dans un projet commun, cohérent et structurel
- > Définir une stratégie de développement du loisir pêche en eau douce
- > Actualiser les actions inscrites dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

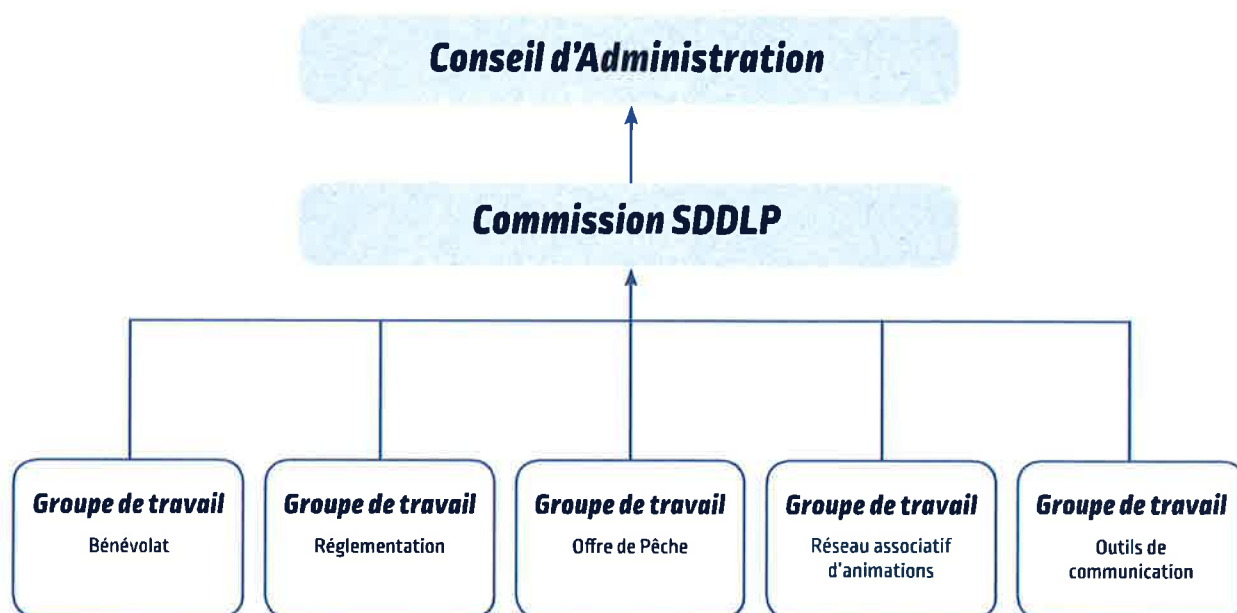
Le SDDL, c'est l'affaire de tous les acteurs de la pêche et des milieux aquatiques

La phase « Etat des lieux » est basée sur des travaux d'études, d'entretiens, de réflexions et d'analyses menées en amont par l'animateur du SDDL et qui sont organisés par thèmes (cf. croquis). Les résultats de ces travaux sont ensuite discutés dans 5 Groupes de Travail thématiques. Ces Groupes de Travail sont constitués d'administrateurs des AAPPMA et de la Fédération, de salariés de la Fédération, des représentants de services des structures membres de la commission SDDL, des acteurs de la pêche, des professionnels de la pêche, des acteurs du tourisme, des collectivités territoriales, des agents de l'Etat, de l'Education Nationale et du service Jeunesse et sports ainsi que d'autres partenaires...

Les résultats de ces Groupes de Travail sont ensuite présentés en Commission SDDL qui étudie et valide les travaux.

Le Conseil d'Administration de la Fédération est alors consulté pour valider le document SDDL.

ORGANISATION DE TRAVAIL



LE RÉSEAU ASSOCIATIF VAROIS DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE

A / SCHÉMA PYRAMIDAL DE L'ORGANISATION DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE EN FRANCE

Le loisir pêche est un réseau associatif présent sur la totalité du territoire français. De l'instance nationale (FNPF) à l'association locale (AAPPMA), chaque collectivité piscicole remplit des missions bien précises inscrites dans leurs statuts.

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 crée la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) dont la constitution officielle a eu lieu le 5 Février 2007 au ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et remplace l'Union Nationale pour la Pêche en France et la protection du milieu aquatique (UNPF qui existait depuis 1947). Porte-parole de près de 1,5 millions d'amateurs de la pêche de loisir en eau douce, la nouvelle structure est chargée de gérer de façon autonome, au niveau national, les intérêts de la pêche associative française. La FNPF est la seconde plus grosse fédération sportive de France en nombre de pratiquants après le football.

Les Unions de Bassins

L'Union de Bassin a pour objet d'assurer la concertation entre les structures membres et la coordination de leurs actions au niveau du Bassin. A cette fin elle est chargée d'être la structure représentant les intérêts des Fédérations adhérentes chargée d'assurer le lien avec l'Agence de l'Eau et le Comité de Bassin. Il existe 6 Unions de Bassins en France au coeur des 6 grands Bassins que compte l'Hexagone.

Les Associations Régionales (AR)

Elles rassemblent les Fédérations Départementales par régions administratives. Il en existe 13 en France. Ce sont des lieux de réflexion et de concertation. Les Associations Régionales contribuent à la protection du patrimoine piscicole et sont des lieux de réflexions sur toutes les missions inhérentes aux instances halieutiques. Le pêcheur ayant acquitté ses cotisations halieutiques dans le Var dépend de l'ARF PACA (Association Régionale des Fédérations de Provence-Alpes-Côte-d'Azur).



Les Fédérations départementales pour la Pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMA)

Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) sont au nombre de 93. Elles ont pour objet de :

- > Développer la pêche amateur,
- > Mettre en oeuvre des actions de promotion du loisir pêche,
- > Protéger les milieux aquatiques
- > Mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental
- > Collecter la Redevance Milieu Aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes : les AAPPMA.

Les Associations Agréées pour la Pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique (AAPPMA). Les associations de pêche sont au nombre de 4020 sur le territoire français.

Dans le Var, elles sont 25 en 2016 et en totale réciprocité.

Leurs missions sont les suivantes :

- > Elles détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics ou privés,
- > Elles participent à la protection des milieux aquatiques du patrimoine piscicole,
- > Elles luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson,
- > Elles effectuent des opérations de mise en valeur du domaine piscicole et favorisent le développement de la pêche.
- > Elles favorisent l'information et réalisent des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques.

Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.



Pêche d'inventaire piscicole par électricité

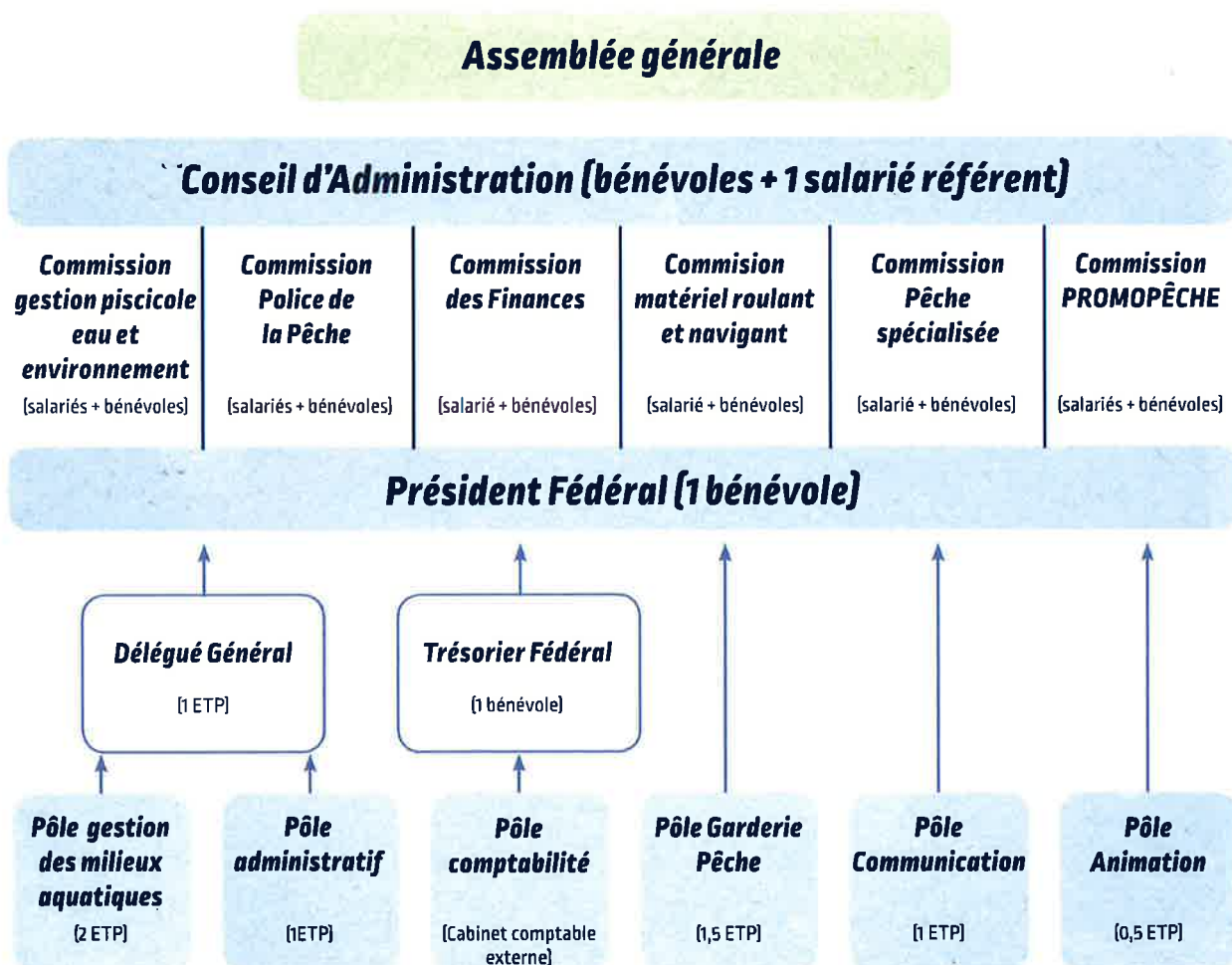


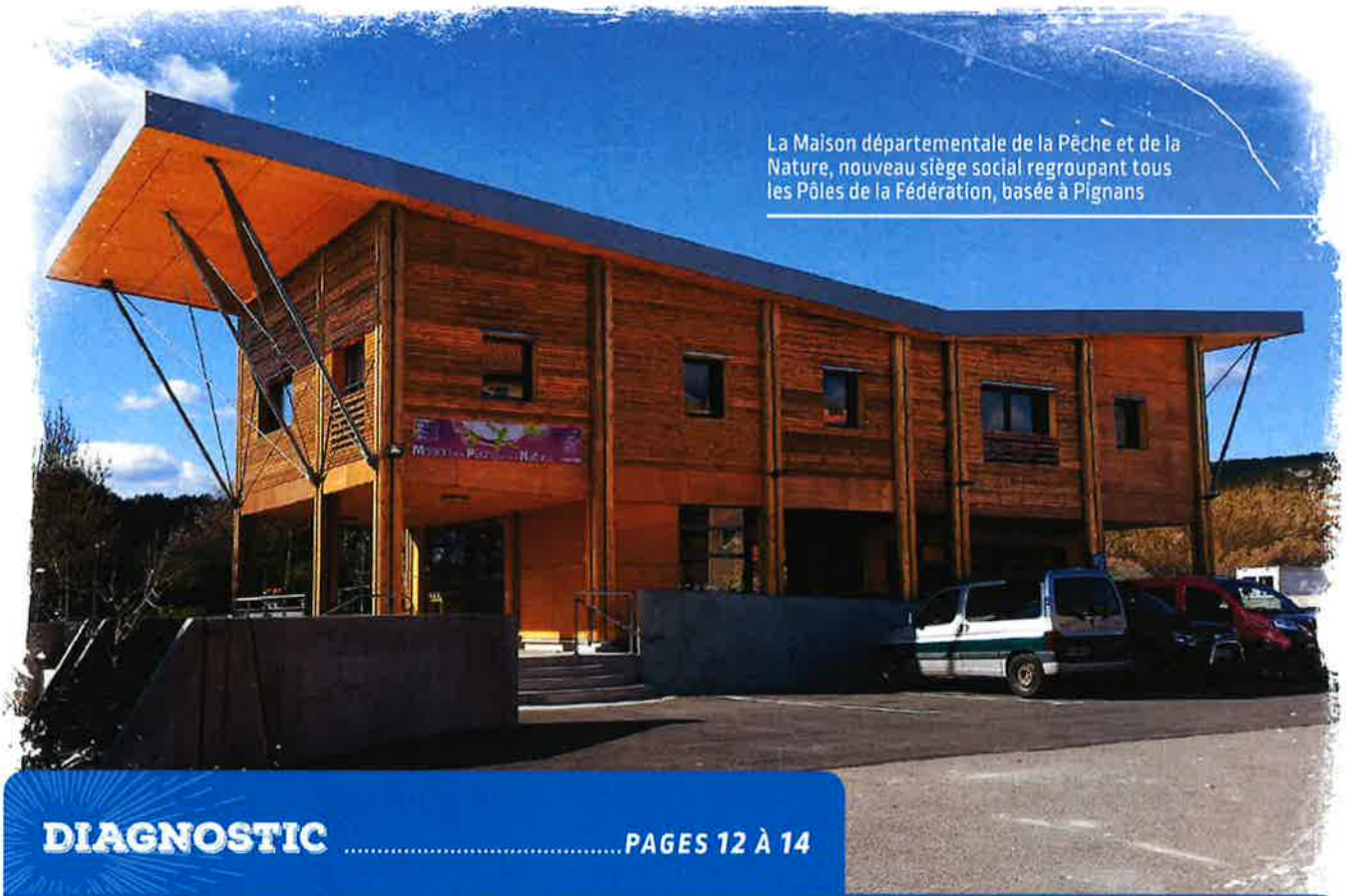
B / ORGANISATION DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE DANS LE VAR

Dans le Var, la structuration des pêcheurs en Association de pêche est assez ancienne. La première Société de pêche a vu le jour en 1926 (Société de pêche de Brignoles). D'autres sociétés de pêcheurs ont ensuite été mises en place avant un changement de statut en 1942, année de création des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture (AAPP) et des Fédérations départementales déclarées comme associations de loi 1901 au journal Officiel. A partir de cette date, de nouvelles notions de gestion piscicole et halieutique vont se développer pour atteindre en 1992 une véritable notion de protection des milieux aquatiques symbolisée par le changement d'intitulé des AAPP et des Fédérations, qui deviennent des AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA), reconnues d'intérêt général.

En 2016, 25 AAPPMA ont en charge la gestion du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, la surveillance du domaine piscicole, la promotion et le développement du loisir pêche dans leur secteur d'influence ainsi que d'autres missions inscrites dans leurs statuts officiels. Les 25 AAPPMA sont réciprocitaires, c'est-à-dire que l'achat d'une carte de pêche permet, via la cotisation statutaire, de pêcher dans le secteur d'influence des 24 autres AAPPMA où elles détiennent les droits de pêche.

C / FPPMA83 EN 2015: UNE ORGANISATION ARTICULÉE AUTOUR DE SALARIÉS ET BÉNÉVOLES





La Maison départementale de la Pêche et de la Nature, nouveau siège social regroupant tous les Pôles de la Fédération, basée à Pignans

DIAGNOSTIC PAGES 12 À 14

<i>Thème</i>	<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
Schéma pyramidal de l'organisation de la pêche associative	Structuration pyramidale de la pêche associative cohérente	Toutes les AAPPMA ne sont pas représentées au sein du Conseil d'Administration de la FPPMA83
Organisation de la pêche associative dans le Var (AAPPMA)	Réciprocité départementale offrant la quasi-totalité du domaine halieutique géré par les Structures Associatives de la Pêche de loisir	<ul style="list-style-type: none"> > Trop d'AAPPMA par bassins versants > Disparité des zones d'influence des AAPPMA > 2 sociétés de pêche privées > Pas d'organisation du développement du loisir pêche coordonnée autour d'un bassin versant > Manque de compétences par spécialités (secrétariat, communication, gestion des milieux aquatiques...) au sein des AAPPMA > Circulation de l'information à améliorer entre la FPPMA83 et l'AAPPMA
Organisation de la pêche associative dans le Var (FPPMA83)	Bonne structuration globale de l'organisation de la FDAAPPMA	Un Pôle Développement à structurer au sein de la FPPMA83

LE BÉNÉVOLE, ACTEUR INDISPENSABLE DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE

A / UN BÉNÉVOLE PÊCHEUR, C'EST QUOI ?

Au sens du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) : « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial, et sans subordination juridique. » Le bénévole pêcheur offre une aide, ponctuelle ou régulière, relative aux missions inscrites dans les statuts des AAPPMA : animation, communication, comptabilité, tâches administratives, gestion des cours d'eau, surveillance de l'exercice de la pêche... **Sans les bénévoles, le réseau associatif varois de la pêche en eau douce n'existerait pas ! Dans le Var, en 2013, les AAPPMA comptabilisent 419 bénévoles⁽¹⁾ (Fig1)**

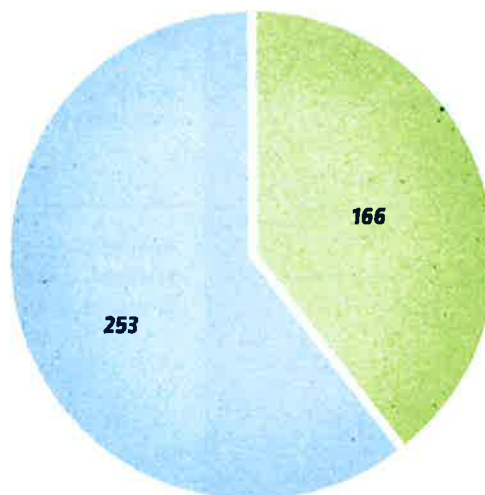
B / LE RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES AU SEIN DES AAPPMA

- > 12 AAPPMA sur 25 dénoncent le manque de bénévoles au sein de leur Association⁽²⁾.
- > 62% des bénévoles des AAPPMA du Var sont recrutés par le « Bouche à oreille », soit 16 AAPPMA sur 25⁽³⁾.
- > Aucune campagne de recrutement n'est organisée par les AAPPMA⁽⁴⁾.

Fig. 1

Répartition des bénévoles

■ Bénévoles Administrateurs d'AAPPMA
■ Autres bénévoles



(1) (2) (3) (4) Enquête « Etat des lieux des AAPPMA » réalisée en 2013 par la FPPMA83

C / LES PREMIERS TRAVAUX DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE DE LOISIR (SAPL) DU VAR EN FAVEUR DU BÉNÉVOLAT

Identification des besoins

En relation étroite avec des organisations spécialisées dans le bénévolat (France Bénévolat, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var), la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA83) a identifié 4 besoins :

- > Définition et hiérarchisation des missions d'un bénévole d'AAPPMA, quotidiennes ou occasionnelles
- > Le recrutement de bénévoles
- > Les défraiements
- > La valorisation du bénévole

Fiches « Missions » Bénévoles

Ces fiches sont envoyées au public qui souhaite s'informer sur les compétences inhérentes aux missions des AAPPMA et qui remplit le formulaire internet disponible sur le site internet www.fedepechevar.com ou sur l'Application Mobile de la FPPMA83. Ce formulaire est également disponible à l'intérieur du guide « Pêche dans le Var ». Les fiches « Missions » sont les suivantes :

- > Animation
- > Communication
- > Education à l'Environnement
- > Tâches administratives
- > Comptabilité
- > Gestion des Milieux Aquatiques

- > Surveillance de l'exercice de la pêche
- > Informatique/Internet

Les Ateliers du bénévolat

Préambule

En s'appuyant sur le constat de certaines AAPPMA qui s'inquiètent d'une diminution de l'engagement du bénévole, la FPPMA83 a constitué un Groupe de Travail en charge des questions relatives au bénévolat, formé de salariés et d'administrateurs de la FPPMA83 ainsi que du Président de l'Antenne régionale de France Bénévolat. Ce groupe de travail s'est réuni préalablement afin de préparer l'Ordre du jour des « Ateliers du Bénévolat », débat participatif en présence de 19 AAPPMA et dont l'objectif est de trouver des solutions aux 4 thématiques relatives à la problématique du bénévolat.

L'organisation

Pour animer les débats et récolter les informations de tous les participants, la Fédération a organisé deux Ateliers de travail dirigés par 3 intervenants ayant chacun une mission bien définie. Quatre thématiques distinctes ont été choisies préalablement par le Président Fédéral, Louis Fonticelli. Chaque participant pouvait apporter deux réponses courtes (3 à 5 mots maximum) inscrites chacune sur un « Post-it ». Par la suite, un tableau blanc permettait de coller les réponses et les organiser par thèmes.

Journée des Ateliers Pêche Nature: un bénévole au service de l'initiation à la pêche des enfants



Atelier 1

*De pêcheur
(ou non pêcheur) à bénévole*

**Quelles sont les raisons du manque d'engagement du grand public envers les structures piscicoles ?
Quelles sont les solutions ?**

1. MÉCONNAISSANCE

- > Plus d'information et de communication
- > Formation/Encadrement/Accueil
- > Défraiement des bénévoles
- > Valorisation du bénévole
- > Disponibilité
- > Revoir la réglementation

2. COÛT FRAIS ENGAGÉS (DEFRAIEMENT)

- > Défraiement des bénévoles

3. INDIVIDUALISME

- > Intéresser les enfants (pour attirer les parents)
- > Manque de passion

4. NOTORIÉTÉ PRESTIGE

5. MANQUE D'INTÉRÊT

- > Valorisation du bénévole

6. MANQUE DE TEMPS

- > Trouver des bénévoles disponibles

7. MANQUE DE PASSION

- > Simplifier la réglementation

8. COMPLEXITÉ DES STRUCTURES

- > Encadrer les bénévoles

9. DIVERSITÉ DES LOISIRS TROP IMPORTANTE

10. ACCUEIL DES MEMBRES

- > Former, encadrer les bénévoles

Atelier 2

*Définition
des besoins et solutions*

Dans quelles missions les bénévoles sont attendus par les AAPPMA? Quelles sont les solutions ?

1. TRAVAUX, ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES BERGES

2. ANIMATION

- > Développer les plans d'eau urbains
- > Former à la pratique de la pêche sportive

3. ADMINISTRATIF

- > Proposer des formations

4. REMPOISSONNEMENTS

5. COMPTABILITÉ

- > Proposer des formations
- > Plus de retours financiers pour transformer certains postes « bénévoles » en postes « salariés »

5. GARDERIE

6. COMMUNIQUER

- > Presse, magazine des institutionnels
- > Internet
- > Récouter des mails
- > Envois mailings

Atelier 3

Le recrutement des bénévoles

Quelles sont les stratégies pour recruter des bénévoles ?
Comment les mettre en place et les développer ?

1. CONTACT HUMAIN

- > Discuter avec les pêcheurs
- > Repas
- > Créer de la camaraderie
- > Inviter les pêcheurs
- > Être présent sur les berges

2. OUTILS DE COMMUNICATION

- > Site internet AAPPMA
- > Affiches publicitaires, Presse, Flyers

3. VALORISER

- > Valoriser le bénévole
- > Valoriser le Milieu Aquatique

4. ACCOMPAGNER

- > Tutorat
- > Parrainer
- > Mise en place Ateliers Pêche Nature
- > Faire participer le bénévole

5. DONNER UNE NOUVELLE IMAGE

- > Manifestations avec mise en valeur des techniques de pêche modernes

6. RÉSEAUX

- > Animations dans les écoles, collèges
- > Comités d'Entreprises

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- > Informer des besoins en recrutements de bénévoles

8. AVANTAGES

- > Gratuité de la carte de pêche aux bénévoles administrateurs

9. SIMPLIFICATION DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

Atelier 4

Valoriser l'engagement du bénévole

Quels moyens pour mettre en valeur l'investissement du bénévole ?

1. RÉCOMPENSES

- > Journées gratuites de pêche inter-AAPPMA
- > Remise de diplômes, médailles
- > Lettres de remerciements

2. RECONNAISSANCE

- > Démontrer l'indispensabilité, l'utilité du bénévole

3. COMMUNIQUER

- > Contacter la Presse pour mise en valeur de l'action des bénévoles

4. RESPONSABILISER

5. DONNER UNE NOUVELLE IMAGE

- > Manifestations avec mise en valeur des techniques de pêche modernes

6. FORMATIONS

- > Formations en interne et externe

7. INTÉGRER

- > Créer un groupe, créer de la convivialité

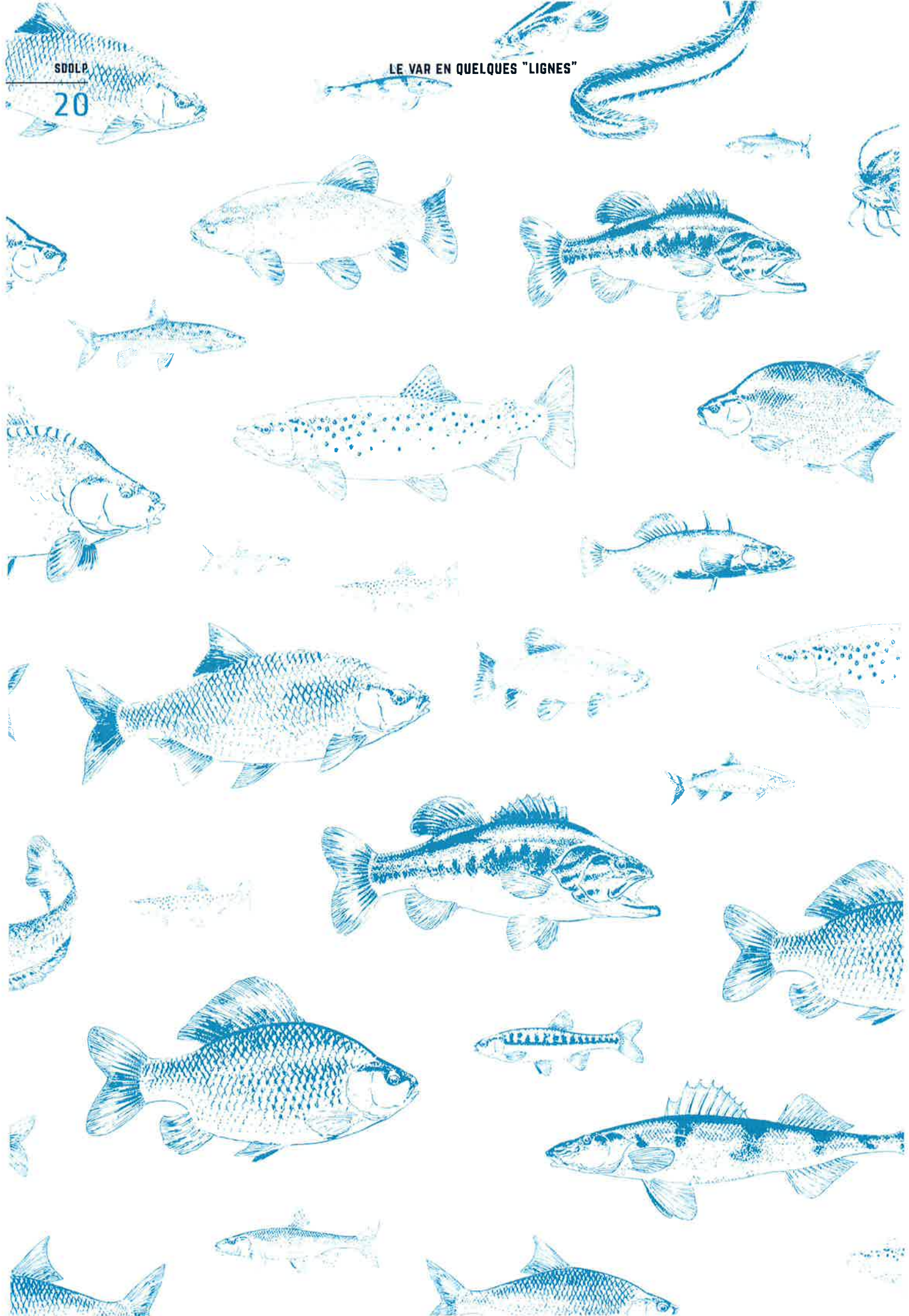
Synthèse :

Les informations récoltées lors de ces Ateliers définiront le socle du programme d'actions en faveur du bénévolat des collectivités piscicoles. Le programme d'actions aura été réfléchi et validé par 19 AAPPMA participantes sur 25.

DIAGNOSTIC PAGES 16 À 19

Thème	Atouts
Le bénévole, acteur indispensable de la pêche associative	<ul style="list-style-type: none"> > Le recrutement de bénévoles est une action prioritaire et indispensable au développement du loisir pêche > Certaines compétences (comptabilité, informatique, secrétariat) ne requièrent pas de connaissances dans l'activité pêche, ce qui permet d'élargir le recrutement aux personnes extérieures au monde halieutique > Les réponses apportées aux thématiques des Ateliers du bénévolat garantissent le socle des actions à mettre en place pour développer, valoriser et recruter
	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> > Une première démarche a été entreprise pour recruter de nouvelles compétences mais celle-ci doit être développée > Les autres thématiques (valorisation...) n'ont pas encore été traitées.

LE VAR EN QUELQUES "LIGNES"



LE VAR

EN QUELQUES

Lignes

DONNÉES PHYSIQUES

A / LOCALISATION DU DÉPARTEMENT

Le département du Var est situé au Sud-Est de la France (Fig.1). Il fait partie de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) avec 5 autres départements : Alpes de Haute Provence (04), Hautes Alpes (05), Alpes Maritimes (06), Bouches du Rhône (13) et Vaucluse (84) (Fig.2).

Fig. 1



Fig. 2



Occupation du sol dans le Var

TYPE DE TERRITOIRE	1988		2006		ÉVOLUTION 1998 / 2006
	SURFACE (HECTARES)	PART DE LA SURFACE TOTALE (%)	SURFACE (HECTARES)	PART DE LA SURFACE TOTALE (%)	
Territoires Urbanisés	33640	5,6	53524	8,9	▲
Territoires agricoles	120776	20,1	104 953	17,4	▼
Forêts et milieux semi-naturels	443 198	73,7	440 524	73,1	▼
Zones humides et eaux	3751	0,6	4162	0,7	▲
TOTAL	602 752	100	602 752	100	

Source Conseil Départemental du Var (2006), Etude « le Var en 2030 »

B / APPROCHE GÉOGRAPHIQUE

Avec près de 70% de son territoire recouvert de forêts, le VAR est le second département le plus boisé de France. Le département se distingue par des zones de plaines, de plateaux et de moyenne montagne. Trois grands massifs dominent le territoire varois : le massif des Maures (100000 hectares), le massif de la Sainte Baume (45000 hectares) et le massif de l'Estérel (32000 hectares). Le point culminant est le mont Lachens (1714 mètres) dans la commune de Mons, au Nord-Est du département (Préalpes).



C / APPROCHE GÉOLOGIQUE

Le département du Var peut être divisé en deux grands ensembles :

> **La Provence calcaire** : Elle s'étend de la mer à la vallée du Verdon, en aval du lac de Sainte-Croix et constitue la principale géologie du département.



> **La Provence cristalline** : Située à l'extrême-sud du département, d'une ligne allant approximativement de Toulon à Fréjus-St Raphaël et qui englobe principalement le massif des Maures et le massif de Tanneron.

D / APPROCHE CLIMATOLOGIQUE

Situé à la fois au bord de la Méditerranée et dans le voisinage alpin, présentant une orientation ouest-est des chaînons littoraux qui détermine des contrastes entre les versants,

soumis à l'influence du mistral froid quittant la vallée du Rhône à l'ouest et celle des vents marins remontant la vallée de l'Argens à l'est, le département du Var présente une certaine diversité dans le climat où l'on peut distinguer, en simplifiant les limites des zones, deux grands types :

> **un type montagnard** sur tout le territoire situé au nord de Régusse, Aups, Fayence ; les précipitations annuelles moyennes varient de 1000 à 1100 mm, répartis en moyenne sur 80 à 120 jours ; les températures moyennes vont de 9 à 12°C.

> **un type nettement méditerranéen**, mais nuancé au point de présenter trois sous-climats apparents :

- L'un pour la côte et la vallée littorale de l'Argens et du Gapeau ; les précipitations annuelles moyennes varient de 600 à 900 mm sur 60 à 90 jours par an et la température moyenne de 14 à 16°C.

- L'un pour l'intérieur des massifs côtiers de la Sainte-Baume, des Maures et de l'Estérel, avec 900 à 1100mm de précipitations par an et une température annuelle moyenne de 12 à 14°C.

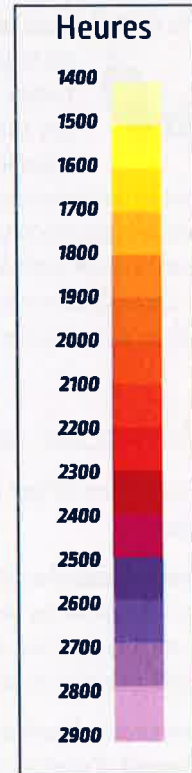
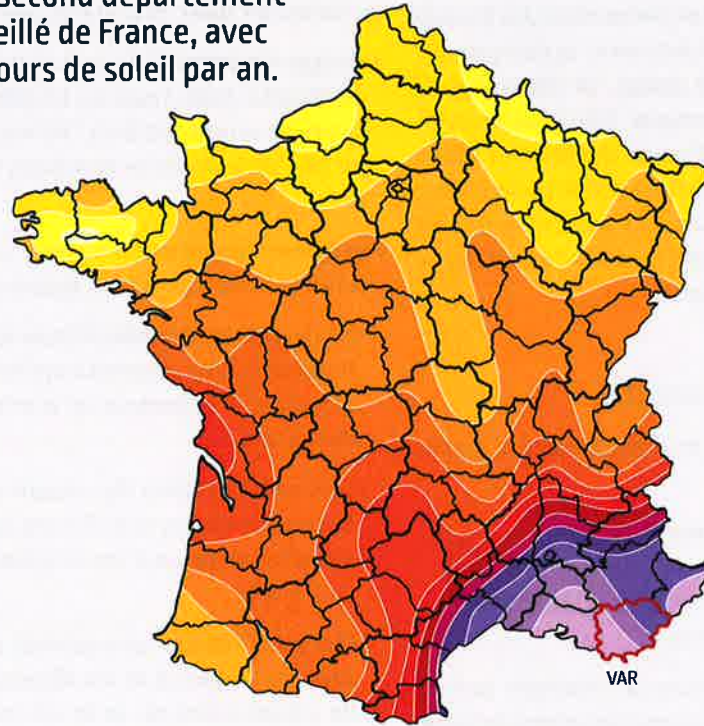
- L'un pour l'intérieur correspondant à la haute et moyenne vallée de l'Argens et de ses affluents, avec 700 à 900 mm de précipitations par an et une température moyenne de 12 à 14°C. Le maximum de précipitations d'automne (novembre) et le minimum d'été (juillet) sont très marqués. Les précipitations ont souvent la forme d'averses violentes. Les températures minimales mensuelles moyennes restent positives jusqu'à Draguignan et les moyennes mensuelles sont presque partout positives. Plutôt qu'un véritable hiver, le département, surtout dans sa partie occidentale, connaît des coups de froid, souvent dus au mistral.



Roches cristallines de l'Aille à Vidauban

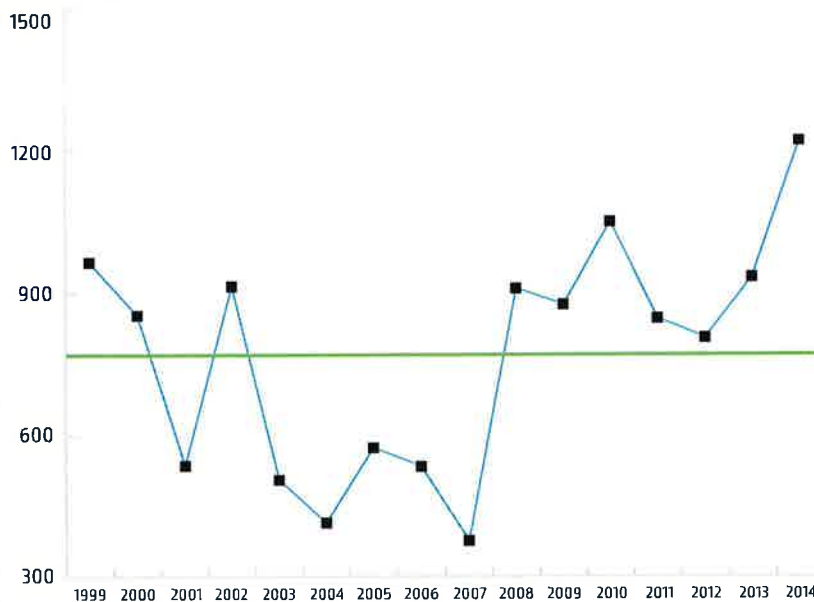
Ensoleillement annuel

Le Var est le second département le plus ensoleillé de France, avec plus de 300 jours de soleil par an.



Source : Météo France

Quantité de précipitations annuelles dans le Var et rapport à la normale



Le Var connaît des cycles de fortes pluies et de périodes de sécheresse.

—■—
Précipitation annuelle (mm)

—
Précipitation moyenne (mm) 1981 / 2010

Source : Météo France

Les effets de la pluviométrie sur les ventes de cartes de pêche difficilement quantifiables

ANNÉE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs Pêcheurs	▼	▲	▼	▲	▼	▼	▲	▲
Débit cours d'eau en Mars	▼	▲	▲	▲	▼	▲	▲	▲
Débit annuel cours d'eau	▼	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▼

Sources : FPPM83, www.hydro-eaufrance.fr



La pêche dans le Var, c'est plus de 300 jours de soleil par an !

DIAGNOSTIC PAGES 23 À 25

Thème	Atouts	Faiblesses
Approche géographique et géologique	Une géologie et un relief offrant des parcours de pêche variés (plaine, moyenne montagne, étiage montagnard...)	<ul style="list-style-type: none"> > Augmentation de l'urbanisation avec tous les effets négatifs qu'ils comportent (prélèvement d'eau, pollution, accès aux berges, baisse de la surface agricole) > De multiples facteurs non quantifiables, méconnus à ce jour, qui font évoluer les ventes de cartes de pêche (hydrologie, ensoleillement, tourisme, effet de mode...) > La mer, un concurrent dans le recrutement de pêcheurs en eau douce.
Approche climatique	Plus de 300 jours de soleil par an	<ul style="list-style-type: none"> > Un climat méditerranéen capricieux > Impacts du réchauffement climatique annoncé

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

A / LA POPULATION

La Population dans le Var a presque doublé en 50 ans !

Evolution de la population en 50 ans

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2012
> Population	555 926	626 093	708 331	815 449	898,001	1 000 7 303	1 021 669
> Densité moyenne (hab/km ²)	93,1	104,8	118,6	136,5	150,4	168,7	169,6

Sources : Insee (2012)

Une population par classes d'âges inégalement représentée

	Hommes	Femmes	Ensemble	%Var	%PACA	%France	Rapport Var/ France
> Moins de 3 ans	15702	15049	30750	3%	3%	4%	▼
> 3 à 5 ans	16490	15932	32422	3%	3%	4%	▼
> 6 à 10 ans	28588	27021	55609	5%	6%	6%	▼
> 11 à 17 ans	41654	39893	81546	8%	8%	6%	▼
> 18 à 24 ans	37555	34173	71728	7%	8%	9%	▼
> 25 à 39 ans	82581	83707	166288	16%	18%	19%	▼
> 40 à 54 ans	99918	106908	206826	20%	20%	21%	▼
> 55 à 64 ans	65809	74079	139888	14%	13%	13%	▲
> 65 à 79 ans	75813	87181	162994	16%	14%	12%	▲
> 80 ans ou plus	26520	47097	73616	7%	7%	6%	▲
> Ensemble	490630	531039	1021669	100%	100%	100%	

Sources : Insee (2012)

Ce Tableau dresse le constat suivant :

- > **Des mineurs sous-représentés** (19% de -18 ans dans le Var contre 20% en Région PACA et 23% en France)
- > **Des jeunes actifs sous-représentés** (23% de 18/39 ans dans le Var contre 26% en Région PACA et 28% en France)
- > **Des retraités sur-représentés** (23% de 65 ans et plus dans le Var contre 21% en Région PACA et 18% en France)

Une Population qui double en été !

L'économie du département est orientée vers le Tourisme. En été, le département double sa population et passe ainsi à près de 2 millions d'habitants.

La Population à l'horizon 2030

Entre 2010 et 2030, la population dans le Var augmentera de 216 000 habitants, soit +23%, avec une tendance au vieillissement de celle-ci :

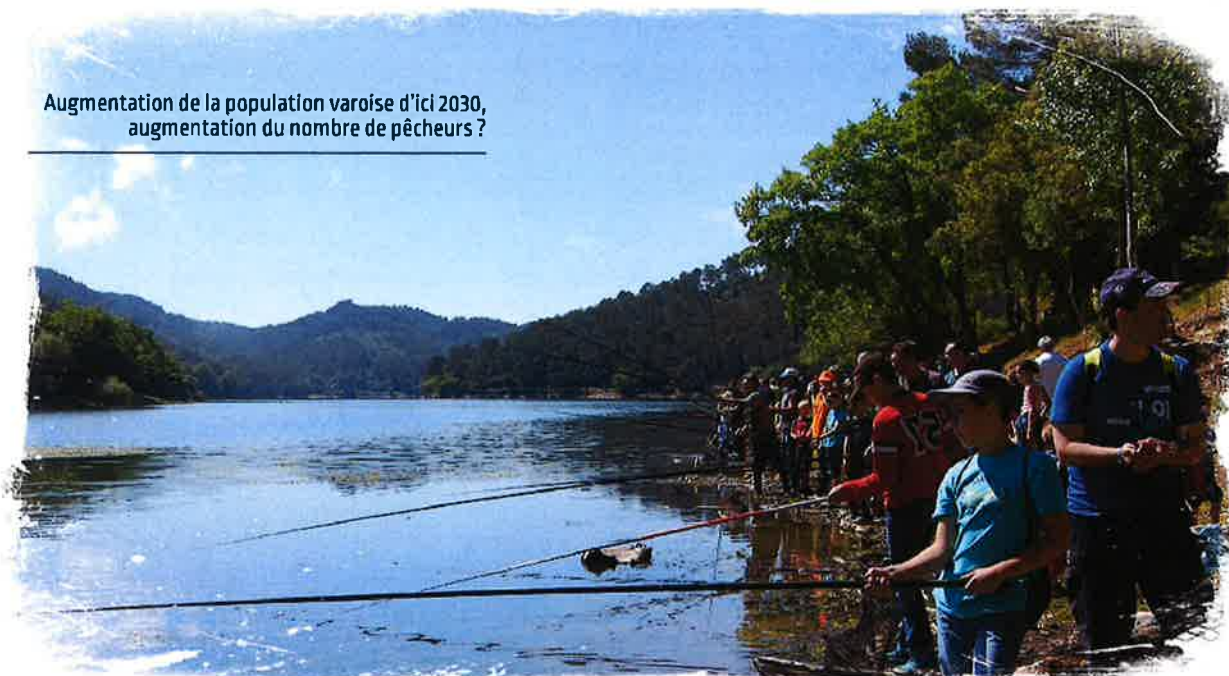
Evolution de la population varoise et des classes d'âge à l'horizon 2030



Année	Population au 1 ^{er} Janvier (en milliers)	Structure par âge (en%)				Âge Moyen
		0-19 ans	20-59 ans	60-79 ans	80 ans et plus	
2010	1 018 562	21,8	49,8	22	6,4	42,8
2015	1 072 065	21,1	48,7	23,3	7,0	43,6
2020	1 126 626	20,7	47,3	24,9	7,1	44,3
2025	1 181 485	20,4	45,9	26,3	7,4	45,0
2030	1 234 604	20,1	44,6	26,5	8,8	45,7

Source : Conseil Départemental du Var (2006), Etude «Le Var en 2030»

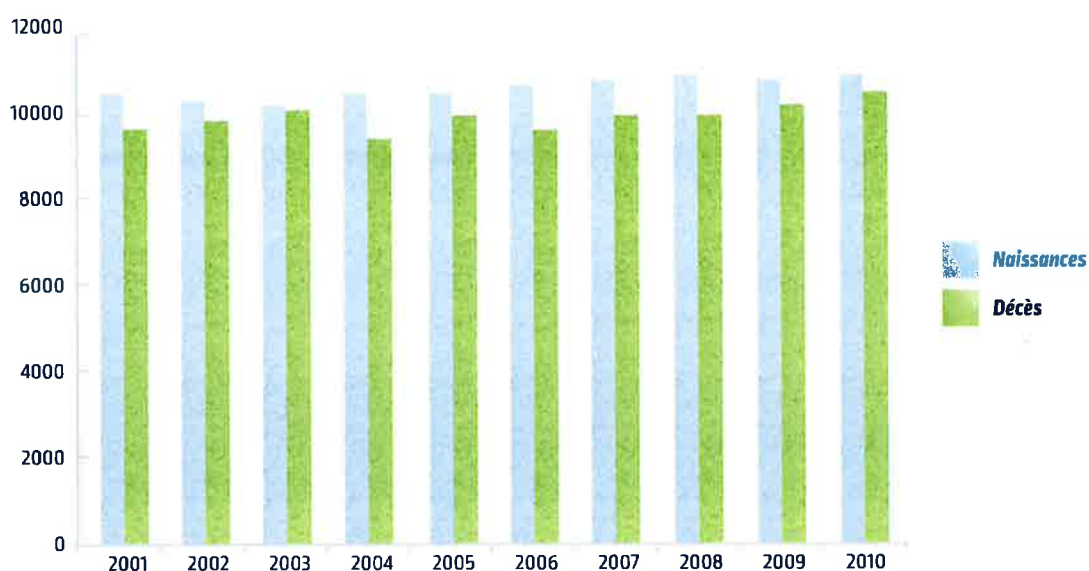
Augmentation de la population varoise d'ici 2030, augmentation du nombre de pêcheurs ?



L'évolution démographique

Le Var connaît la plus forte croissance démographique en région PACA depuis 30 ans.

Indicateurs démographiques - Naissances et décès



Source : Insee, État Civil

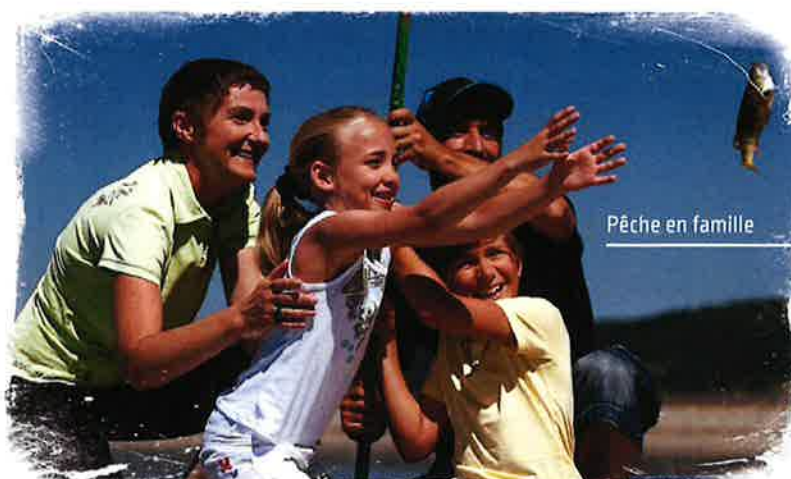
Indicateurs démographiques - Variation annuelle moyenne de la population

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION	+1,7 %	+1,8 %	+1,8 %	+1,1 %	+1,2 %
> Due au solde naturel	+0,3 %	+0,1 %	+0,2 %	+0,1 %	+0,1 %
> Due au solde apparent des entrées et des sorties	+1,5 %	+1,7 %	+1,6 %	+1,0 %	+1,1 %
TAUX DE NATALITÉ	14,2	12,1	12,7	11,9	11,2
TAUX DE MORTALITÉ	11,5	11,4	11,0	10,7	10,5

Source : Insee

La structure familiale dans le Var

Dans le Var, **1/3 des ménages sont seuls, 1/3 sont des couples sans enfant et 1/3 sont des couples avec enfants**⁽⁵⁾. Les ménages sont de plus en plus seuls ou sans enfant : 52% des familles ont des enfants contre 48% sans enfant en 2009 (contre 56% et 34% en 1999).



Ménages selon la structure familiale	NOMBRE DE MÉNAGES				POPULATION DES MÉNAGES	
	2008	%	1999	%	2008	1999
ENSEMBLE	441 522	100	379 468	100	977 325	879 970
> Ménages d'une personne	145 560	33,0	116 757	30,8	145 560	116 757
- Hommes seuls	58 654	13,3	46 120	12,2	58 654	46 120
- Femmes seules	86 905	19,7	70 637	18,6	86 905	70 637
> Autres ménages sans famille	11 368	2,6	7 410	2,0	26 356	16 060
> Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	284 594	64,5	255 301	67,3	805 409	747 153
- un couple sans enfant	133 791	30,3	111 819	29,5	276 646	233 070
- un couple avec enfant	111 619	25,3	110 671	29,2	427 906	429 194
- une famille monoparentale	39 184	8,9	32 811	8,6	100 856	84 889

Source : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires

Le niveau de vie : des fragilités sociales

En 2010, le revenu net annuel moyen varois par foyer fiscal est légèrement supérieur à la moyenne de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (+0.4%) mais inférieure au niveau national (-2%), ce qui tend à diminuer les dépenses liées aux loisirs. Cependant, il faut noter une forte disparité selon les communes. Plus on se situe dans le Nord du département, plus le revenu moyen est faible. Le Var est l'un des départements français où les disparités de revenus sont les plus fortes, avec les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes : en 2011, après impôt et redistribution, les 10 % les plus aisés disposent d'un niveau de vie 3,6 fois supérieur aux 10 % les plus modestes. Les revenus fiscaux médians des habitants sont plus faibles sur les communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Brignoles et Cogolin. Par ailleurs, la part des personnes éligibles couvertes par le RSA socle non majoré (5,9 %) est supérieure au niveau national (5,1 %).



Les revenus et foyers fiscaux

Revenus	Var [83]	PACA	France
> Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	24 558	24 453	25 140
> Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2011	56,0	55,4	56,2

(5) Source : Insee

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Pauvreté selon l'âge en 2012 en %

	Année 2012							
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA	France métropolitaine
> Taux de pauvreté Ensemble	16,4	14,1	15,2	18,1	15,3	19,8	16,9	14,3
> Taux de pauvreté Moins de 30 ans	26,60	20,0	20,3	26,0	23,1	26,5	24,1	21,9
> Taux de pauvreté 30 à 39 ans	19,3	15,6	16,7	20,0	17,9	22,1	19,0	15,8
> Taux de pauvreté 40 à 49 ans	19,8	16,7	16,6	21,3	17,9	21,6	19,4	16,3
> Taux de pauvreté 50 à 59 ans	15,5	13,7	15,7	17,3	16,0	19,6	16,8	13,4
> Taux de pauvreté 60 à 74 ans	11,1	9,1	12,7	13,6	11,4	16,9	13,0	10,1
> Taux de pauvreté 75 ans ou plus	13,1	12,9	11,6	12,3	9,9	13,6	11,7	10,2

Source : Insee

Les activités économiques

Le Var compte un taux de retraités important, ce qui constitue une des cibles de recrutement de pêcheurs potentiels.

Le taux d'emplois dans le domaine public est très fort (38,6%) par rapport au taux national (29,6%). La Marine Nationale en est le premier employeur avec près de 24 000 personnels civils et militaires en activité en 2012 au sein de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ainsi que 3000 militaires à Draguignan et le camp militaire de Canjuers (2500 personnes permanentes). Les activités liées au Commerce, la construction et le secteur tertiaire (Tourisme) offrent une part importante des emplois dans le Var.

Situation socio-professionnelle de la population active du Var des 15-64 ans

Situation	% dans le Var	% en France
Retraités	9,9	8,4
Autres inactifs	10,9	8,6
Actifs ayant un emploi	60,4	63,2
Elèves, étudiants, stagiaires	8,7	10,2
Chômeurs	10,1	9,6
TOTAL	100	100

Source : Insee, 2012

Emplois selon le secteur d'activités

	2009				1999	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
> Ensemble	347 833	100,0	47,0	85,0	283 530	100,0
> Agriculture	8 005	2,3	34,6	53,5	9 527	3,4
> Industrie	25 171	7,2	28,9	87,1	26 211	9,2
> Construction	29 997	8,6	10,6	69,7	20 699	7,3
> Commerce, transports, services divers	150 227	43,2	47,7	81,5	121 031	42,7
> Administration publique, enseignement, santé, action sociale	134 433	38,6	58,6	93,7	106 062	37,4

Source : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

DIAGNOSTIC PAGES 26 À 31

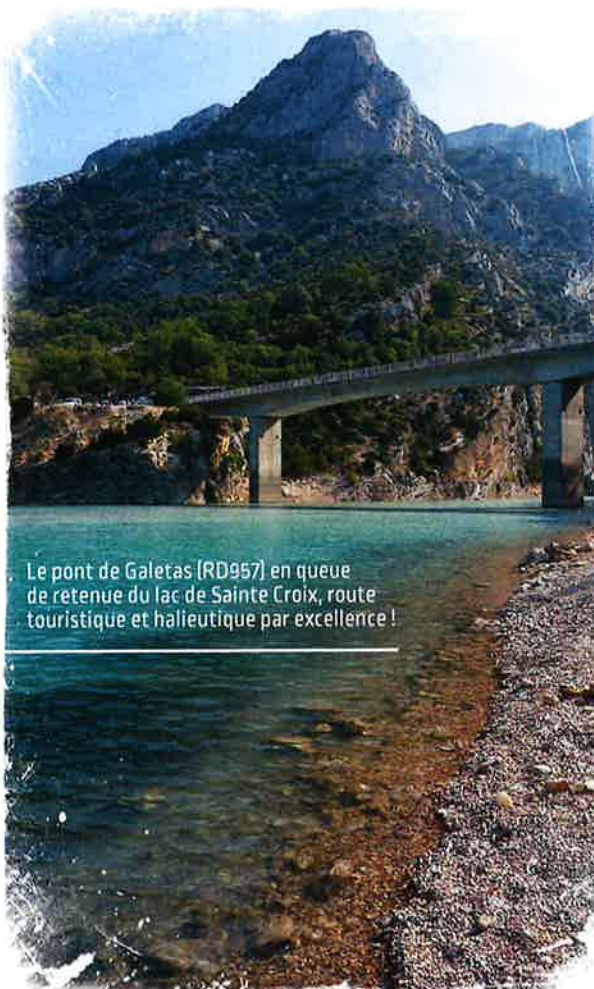
Thème	Atouts	Faiblesses
La population et son évolution	<ul style="list-style-type: none"> > Augmentation constante de la population dans les territoires ruraux proches des enjeux halieutiques d'ici 2030 > Forte croissance démographique, vecteur de recrutement potentiel de jeunes pêcheurs > Un public « solitaire » ou sans enfants (composition du ménage) bien identifié, et à prendre en considération dans l'offre de pêche (2/3 des ménages) 	<ul style="list-style-type: none"> > L'augmentation de la population n'est pas en adéquation avec l'évolution du nombre de cartes de pêche vendues > Disparité de la population par la concentration autour des grandes villes, pour laquelle le public se retrouve souvent éloigné d'un parcours de pêche > Forte pression sur les prélèvements en eau qui induisent des étiages plus sévères et récurrents s'il n'y a pas de changements dans la gestion publique de la distribution de l'eau pour l'approvisionnement en eau potable
Les activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> > Forte représentation des retraités, généralement moins touchés par la pauvreté, et qui représentent un potentiel exploitable de futurs bénévoles ou pêcheurs. > La Fonction Publique, très représentée dans le Var, a signé via le CNAS une convention de partenariat avec la pêche associative afin de prendre en charge une partie du prix de certaines cartes de pêche 	<p>Les jeunes actifs, plus fortement touchés par la pauvreté</p>

B / TRANSPORTS

Réseau routier

Au 31 Décembre 2011, la longueur totale du réseau routier du département du Var est de 10 352 kilomètres, se répartissant en :

- > 195 km d'autoroutes, le département est desservi par 4 autoroutes : 3 autoroutes en gestion privée : l'autoroute A8 (Aix-en-Provence – Frontière italienne) qui traverse le centre du département d'est en ouest, l'autoroute A57 qui relie Le Cannet-des-Maures à Toulon et l'autoroute A50 qui relie Toulon à Marseille, 1 autoroute (A570) qui relie l'A57 à Hyères, cette portion étant gratuite et non concédée.
- > 4 km de routes nationales (300 km de routes nationales ont été transférés au Conseil Départemental du Var)
- > 2 931 km de routes départementales
- > 7 221 km de voies communales.



Le pont de Galetas (RD957) en queue de retenue du lac de Sainte Croix, route touristique et halieutique par excellence !

Au total, le Var occupe ainsi le 61^e rang au niveau national quant à sa longueur de son réseau routier et le 67^e quant à sa densité avec 1,7 kilomètre par km² de territoire. Le réseau autoroutier est bien structuré et permet de traverser le Var au coeur du département et d'Ouest en Est afin de faciliter les déplacements. Cependant, on assiste à une saturation de plus en plus marquée du réseau routier, qui risque d'augmenter encore les temps de déplacements avec l'augmentation de la population d'ici 2030.

L'aéroport

A 20 minutes du port de commerce de Toulon et à 45 minutes de Saint-Tropez, l'aéroport de Toulon/Hyères est le principal aéroport du Département. En 2012, sa fréquentation était d'environ 580 000 passagers, ce qui le classe en 20^{ème} position sur le plan national, très loin derrière ses voisins départementaux (cf. tableau). Il propose 4 destinations françaises (Paris, Nantes, Bordeaux et Brest) et 7 destinations étrangères (Belgique, Angleterre, Norvège, Hollande, Tunisie et Maroc), Le Var compte également plusieurs aérodromes : Cuers, Le Castellet, La Mole, Cannet des Maures, Fayence, Vinon-sur-Verdon.

Trafic annuel dans le Var

Infrastructure	Nombre de voyageurs par an
Aéroports	Année 2013 : Passagers en millions
Marseille	8,26
Toulon/Hyères	0,58
Nice	11,55
Gares SNCF	Année 2010 : Passagers en millions
Marseille	11,5
Toulon	3,6
Nice	8,5
Ports	Année 2013 : Passagers en millions
Marseille	2,43
Toulon	1,57
Nice	1,2

Train

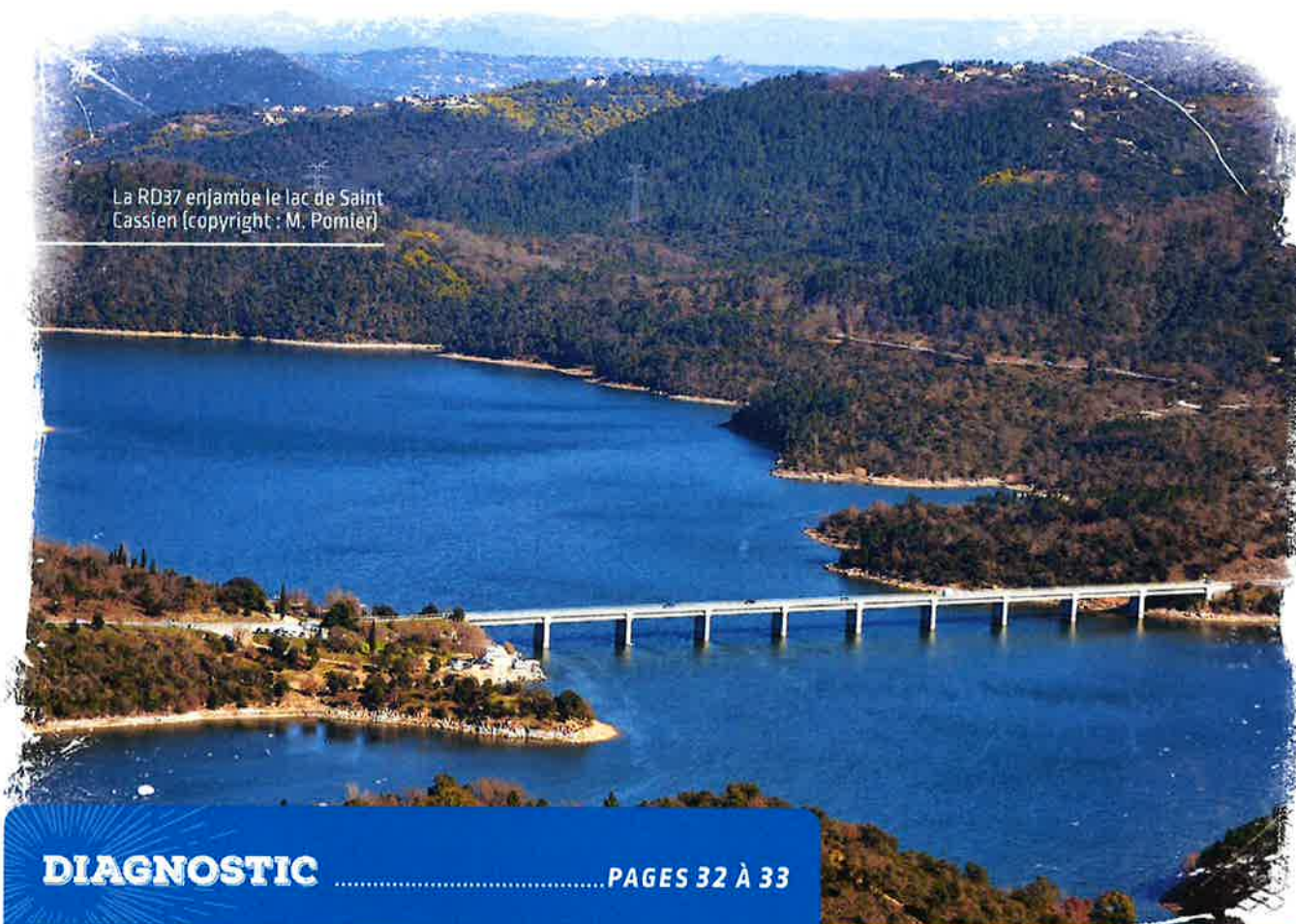
Le Train à Grande Vitesse (T.G.V.) permet un accès direct au Var depuis Paris en 4 heures et depuis la plupart des capitales européennes. Les principales gares varoises desservies par le T.G.V. sont les gares de Toulon, Les Arcs/Draguignan et Saint-Raphaël. Concernant les connexions au réseau ferroviaire, il existe 20 pôles d'échanges au Transport Express Régional, dont 2 sont accessibles aux grandes lignes nationales TGV. La gare de Toulon demeure la principale en terme de fréquentation de passagers (4 millions, 30ème rang national, source « Rail Passion 2009 »)

Enfin, La Ligne à Grande Vitesse (LGV PACA), en phase d'étude préalable à l'enquête publique jusqu'en 2014, doit permettre la constitution d'un système ferroviaire global permettant

d'augmenter le nombre et la fréquence des liaisons pour les lignes à grande vitesse ainsi que les lignes TER. La phase de mise en service de la LGV PACA est prévue pour 2023. Le réseau de transport ferroviaire et aéroportuaire semblent très insuffisants par rapport au contexte touristique varois, notamment par manque d'infrastructures d'accueil (gare et aéroport) qui permettraient d'augmenter la fréquentation.

Transport maritime

Le transport maritime est également présent dans le Var grâce notamment, au Port marchand et à la gare maritime de Toulon. Ils transportent de nombreux passagers vers la Méditerranée (chiffres non connus).



DIAGNOSTIC PAGES 32 À 33

Thème	Atouts	Faiblesses
Transports	Bonne structuration du réseau routier	Une saturation du réseau routier qui risquerait à terme de décourager le pêcheur mobile dans ses déplacements (coup du matin/coup du soir)

C / TOURISME⁽⁶⁾

Le Tourisme dans le Var, c'est :

Le premier département touristique (3.6% des parts de marché sur le plan national) avec 64,2 millions de nuitées (chiffres 2014), 9 millions de touristes (chiffres ADT) et 3,4 milliards de dépenses par la clientèle.

La préparation du séjour principalement sur le Web et les offices de tourisme

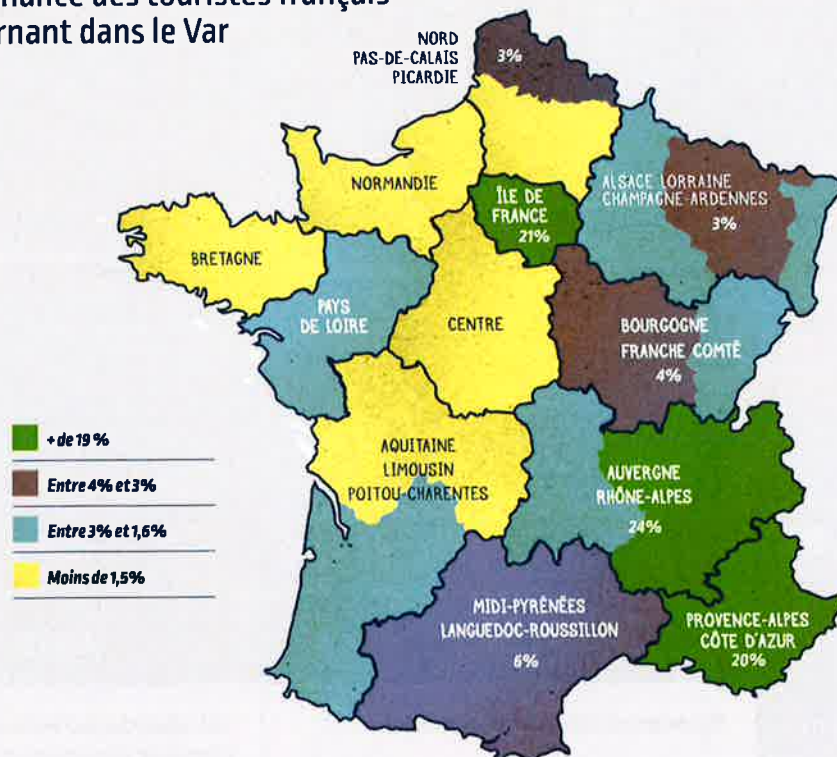
- > 46% des séjours se préparent par internet, devant la famille et les amis (32%).
- > Les sites internet de destination ou d'Offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) représentent 41% de l'information, devant les sites de réseaux d'hébergements (25%)
- > 28% réservent leur destination par internet, 48% ne réservent pas leur séjour.
- > 10% des demandes d'informations au sein des OTSI concernent les loisirs de pleine Nature.

> 53% des actes d'informations des OTSI du Var sont à destination de la clientèle PACA, puis l'Île de France (11%), Rhône Alpes (8%) et Nord-Pas-de-Calais (4%). 80% de la clientèle est française.

Quelle est la clientèle varoise ?

- > 87% des clients touristiques sont français. Cette clientèle touristique est représentée pour les 2/3 par les régions : Rhône Alpes (24%), Île de France (21%), PACA (20%)
- > Une part de marché du Var importante en PACA (31% des nuitées) et qui ne cesse de progresser depuis 20 ans.
- > 1/3 des touristes sont des Catégories Socio-Professionnelles + (CSP+), 24% des employés et 16% des retraités.
- > 55% des foyers disposent de revenus supérieurs à 3000 euros mensuels.
- > Une clientèle de famille avec enfants majoritaire
- > 13% des clients touristiques sont étrangers.
- > Parmi la clientèle étrangère, 5 pays représentent 2/3 des effectifs : la Belgique (16%), la Grande Bretagne (14%), la Hollande (14%), l'Allemagne (13%), l'Italie (12%) et la Suisse (11%).

Provenance des touristes français séjournant dans le Var



(6) Source : Agence de Développement Touristique du Var, année 2014

Source : ADT Var, Atlas du Tourisme Varois 2011

Répartition géographique

Par territoire, la part des séjours représente :

- > 45% Provence Méditerranée,
- > 19% Var Estérel,
- > 18% Golfe de St Tropez,
- > 6% aire Dracénoise ,
- > 6% Provence Verte,
- > 4% Haut-Var Verdon,
- > 2% Pays de Fayence,
- > 1% Coeur du Var

Saisonnalité des séjours touristiques

- > 57% en été
- > 19% au printemps
- > 15% en automne
- > 8% en hiver

Une saison estivale forte, mais un renforcement des « ailes de saison ». Les week-ends de ponts ou jours fériés, entre Avril et Août (Pâques, Ascension, Pentecôte...) représentent les pics d'activités en termes d'activités touristiques.

Les modes de transports

- > 77% arrivent en vacances en voiture
- > 15% en train
- > 7% en avion
- > 1% en bateau

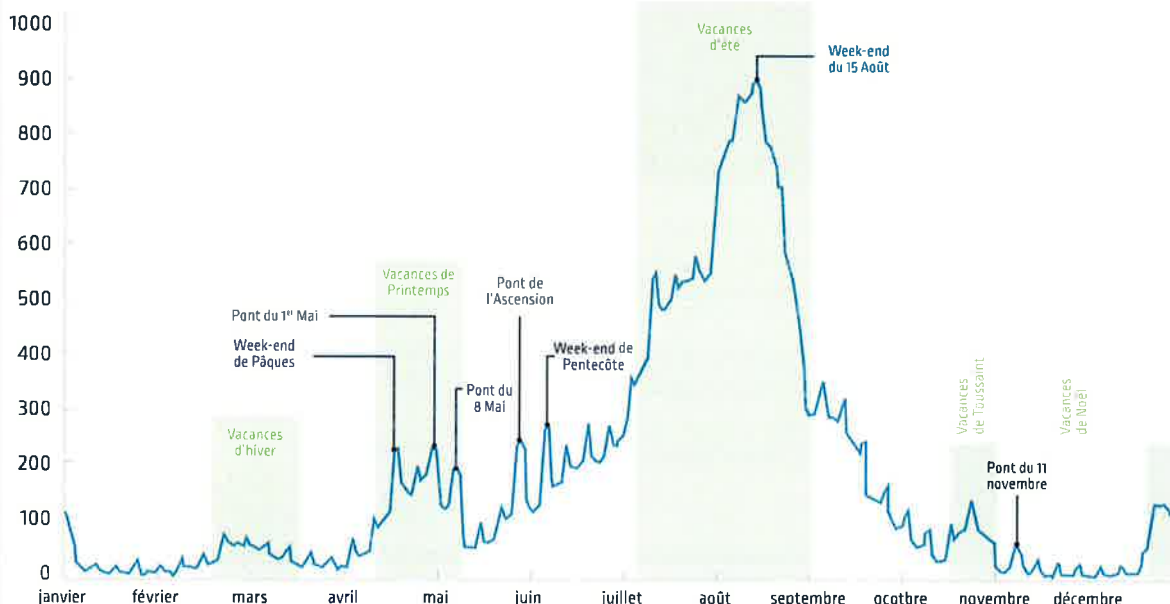
Répartition des séjours par territoires touristiques

1	PROVENCE MÉDITERRANÉE	45% - 75 jours
2	VAR ESTEREL	19% - 8,9 jours
3	GOLFE DE SAINT TROPEZ	18% - 8,3 jours
4	AIRE DRACÉNOISE	6% - 6,6 jours
5	PROVENCE VERTE	6% - 5,1 jours
6	HAUT VAR VERDON	4% - 6,9 jours
7	PAYS DE FAYENCE	2% - 8,8 jours
8	COEUR DU VAR	1% - 6,2 jours



Source : Atlas du Tourisme varois 2014, Agence de Développement touristique du Var

Répartition des nuitées touristiques dans le Var en 2014



Source : ADT Var, Atlas du Tourisme Varois 2014

Hébergements

- > Principalement en famille ou en résidence secondaire
- > 27% en résidence principale de famille ou amis
- > 26% en résidence secondaire,
- > 11% en campings
- > 10% en location d'appartement, gîtes, meublés...
- > 10% en hôtel

Les modes d'hébergements privilégiés par territoire touristique sont les suivants :

- > Cœur du Var, Dracénie et Provence Verte : chambres d'hôtes
- > Provence Méditerranée : Hôtel
- > Golfe de St Tropez : Hôtellerie de Plein Air
- > Var Est et Haut Var : hébergement collectif (Mobile-Home)

Les familles privilégient l'hôtellerie de plein air, les jeunes couples les chambres d'hôtes et hôtels, les séniors les meublés/gîtes.

La pratique des activités lors des vacances: Verdon et pleine nature plébiscités

62% des séjours sont motivés par les loisirs. Parmi ces loisirs:

- > 49% des activités pratiquées sont la baignade et la plage en mer et lac
- > **40% le Verdon et ses lacs de barrages**
- > 42% la découverte de villages
- > 36% la découverte de villes
- > 27% les marchés et producteurs
- > 24% la pratique de la randonnée
- > **11% des touristes pratiquent des activités de loisirs de pleine nature hors randonnée (9ème position)**

Parmi la clientèle étrangère, la clientèle belge privilégie les activités de pleine nature et nautiques

Des dépenses liées aux loisirs plutôt faibles

52€ sont dépensés par les touristes varois en moyenne par jour et par personne (hors hébergement et déplacements), dont 45€ par les français, 102€ par les étrangers. **9% sont consacrés aux loisirs** (13% par les français, 7% par les étrangers), **soit 4,70€ par jour et par personne et 33€ par semaine et par personne**. Ces dépenses sont bien en dessous de la moyenne régionale estimée à 8,50€⁽⁷⁾. De plus, l'un des 3 points de progrès concernant les loisirs est le rapport qualité/prix⁽⁸⁾.

DIAGNOSTIC PAGES 34 À 36

Thème	Atouts	Faiblesses
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> > Le touriste est mobile, un atout pour la pêche > Des publics bien identifiés qui pourront recevoir une offre halieutique en fonction de leurs attentes > Un potentiel de 1 million de touristes à la recherche d'activités de pleine nature > Un étalement de la saison touristique (Printemps/Automne) favorable à la pratique de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> > Une majorité de touristes qui résident près des zones littorales, loin des parcours halieutiques d'eau douce (hors agglomération de Fréjus/St Raphaël) > Une clientèle étrangère à satisfaire (informations) > Internet, principal outil dans la préparation du séjour > Un budget « loisirs » faible (4,70 €/jour), qui doit offrir un excellent qualité/prix

(7) Source: Les clientèles touristiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Année 2010/2011 CRT PACA, CDT/ADT et BVA
 (8) Source : Enquête clientèle 2011 ADT

D / TEMPS LIBRE ET LOISIRS

Temps Libre

Il apparaît que le temps de loisirs consacré aux activités sportives est très faible, soit **3 heures par semaine pour les hommes** et **1 heure par semaine pour les femmes**.

Ce tableau conforte l'enquête « Pêcheurs » de 2012 pour laquelle 51% des sondés affirmaient ne pas renouveler leur adhésion à une AAPPMA par manque de temps libre.

	Salariés		Chomeurs		Femmes au foyer	Retraités		Ensemble		TOTAL
	H	F	H	F		H	F	H	F	
Temps Physiologique	10:57	11:45	10:38	11:57	11:19	12:12	11:59	11:21	11:30	11:26
> Sommeil	8:03	8:37	8:12	9:05	8:23	9:15	9:12	8:31	8:34	8:33
> Toilette, Soins	1:07	1:16	0:50	1:06	1:10	1:06	1:01	1:01	1:10	1:06
> Repas	1:47	1:51	1:36	1:46	1:45	1:50	1:45	1:48	1:44	1:46
Temps professionnel de formation*	5:25	3:50	0:21	0:05	0:02	0:14	0:01	3:03	2:11	2:35
Temps domestique	1:37	2:57	3:53	4:16	5:14	3:15	4:23	2:16	3:45	3:03
Temps de Loisirs dont :	4:14	3:03	6:12	4:48	5:09	5:52	5:44	5:06	4:18	4:41
> Télévision	1:52	1:35	2:22	2:17	3:26	2:33	2:52	2:08	2:20	2:14
> Jeux Internet	0:32	0:09	1:33	0:30	0:18	0:19	0:14	0:46	0:23	0:34
> Sport	0:17	0:07	0:24	0:16	0:02	0:07	0:00	0:27	0:07	0:17
Temps de sociabilité (hors repas)	0:57	1:14	1:31	1:40	1:15	1:31	1:23	1:17	1:19	1:18
Temps Libre (loisirs et sociabilité)	5:12	4:17	7:44	6:28	6:25	7:23	7:08	6:24	5:37	5:59
Transport (hors trajet domicile-travail)	0:47	1:07	1:22	1:11	0:58	0:53	0:26	0:54	0:55	0:54
TOTAL	24H	24H	24H	24H	24H	24H	24H	24H	24H	24H

Source : Centre national pour le développement du sport (CNDS) 2013



Pêche de la truite en « coup du soir », à la sortie du travail...

La pêche, un loisir de plus en plus pratiqué en France⁽⁹⁾

Le loisir pêche en eau douce, avec 1 559 000 adhérents (chiffres FNNP 2014), se situe sur le plan national à la **seconde place des activités « sportives » en nombre de licenciés**. Cependant, ce loisir dispose d'un réservoir de 4 500 000 pêcheurs en France, dont 2,5 millions de pêcheurs en mer à la ligne ou à pied.

L'évolution des familles d'activités les plus déclarées de 2000 à 2010

Familles d'activités et activités	Taux 2000	Taux 2010	Evolutions
> Marche	45	57	+ 12 points
> Nage	21	41	+ 10 points
> Course hors stade	14	20	+ 6 points
> Gymnastique	12	17	+ 5 points
> Sports mécaniques	1	6	+ 5 points
> Vélo	27	32	+ 5 points
> Danse	2	7	+ 5 points
> Tennis de table	5	8	+ 3 points
> Musculation	6	8	+ 2 points
> Ski	11	13	+ 2 points
> Football	10	12	+ 2 points
> Pêche	7	9	+2 points
> Sports de boules	14	13	non significatif
> Tennis	8	6	- 2 points

Source : CNDS

DIAGNOSTIC PAGES 37 À 38

Thème

Temps libre et loisirs

Atouts

- > Des retraités plus disponibles (temps libre)
- > Un réservoir important de pêcheurs en mer

Faiblesses

- > Une forte concurrence liée à la diversité des activités de loisirs
- > Un temps de loisir consommé chez soi (télévision, internet...)
- > Un temps de loisir restreint (hors télévision), favorisant des loisirs de proximité

(9) Source IFREMER, enquête 2011/2013

E / L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT⁽¹⁰⁾

Dans un contexte d'objectifs d'atteinte de la bonne qualité des masses d'eau ou encore de la continuité écologique des cours d'eau par les instances, qu'elles soient nationales ou internationales, il est intéressant de savoir quelle est l'importance de l'environnement dans l'esprit de l'homme. Voici les principaux résultats relevés.

Une vision positive de la qualité des milieux aquatiques

71% des français jugent satisfaisantes les situations liées à l'environnement aquatique (protection de la faune et de la flore aquatique, qualité de l'eau des rivières et des lacs, l'entretien et la préservation des rivières et des berges, la qualité et la quantité des eaux souterraines). **Cependant 57% du public considère que la qualité des milieux aquatiques s'est dégradée ces 10 dernières années** contre 17% qui pensent que leur situation s'est améliorée.

Le manque et le besoin d'informations et de sensibilisation sur l'environnement

Selon l'étude 2012 de l'ADEME (étude « Les français et l'environnement » 2012), **la notion de développement durable**, bien qu'encore faible, **gagne en notoriété** : début 2012, 52% des Français déclarent avoir une idée « très ou assez précise » de ce que recouvre cette expression, contre seulement 33% des Français en 2004. Cependant, la prise en compte des problèmes environnementaux dépend fortement du contexte économique.

En effet, en période de crise économique, les français sont préoccupés principalement par l'emploi et le pouvoir d'achat, alors que les causes liées à l'environnement (pollution, réchauffement climatique) étaient en tête des préoccupations des français en 2007, période de faible taux de chômage.

Selon le premier baromètre IFOP de l'opinion sur l'eau demandé par le Ministère du Développement durable, les Agences de l'eau et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques fin 2011, le lien entre l'eau potable et la qualité des ressources en eau dans le milieu naturel n'est pas véritablement fait. Les Français sont en effet prioritairement intéressés par les besoins du quotidien en termes d'eau :

> 52% sont fortement préoccupés par la qualité de l'eau potable, et (paradoxalement...) moins nettement par l'état des rivières, des lacs et du littoral : (32 %). (exploitation des résultats sur le bassin Rhône-Méditerranée)

Dans le même thème, bien que majoritairement satisfaits de la gestion de l'eau dans leur région (73 %), la priorité, selon eux, pour garantir durablement une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques va d'abord à l'éducation, la sensibilisation et la formation de tous les publics (41 %), avant le renforcement des contributions financières (24 %) et l'application de la réglementation (13 %).

Egalement **l'homme ne maîtrise pas majoritairement les termes courants liés aux milieux aquatiques** (zones humides (40%), frayères (20%), bassins versants (19%), effacement des barrages (7%), hydromorphologie des cours d'eau (10%)...), et encore moins les acteurs ou programmes d'actions en faveur des milieux aquatiques : Grenelle de l'Environnement (38%), la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (10%), l'agenda 21 (9%), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (4%), la Directive Cadre sur l'Eau (3%) et la Trame Verte/Bleue (2%)

Un investissement humain faible en faveur de l'environnement et de sa préservation

En 2011, seulement 7% des français affirmaient adhérer à une association en faveur de l'environnement.

DIAGNOSTIC

PAGE 39

Thème

L'homme et l'environnement

Atouts

Une bonne image de la qualité des milieux aquatiques

Faiblesses

Un manque de connaissances et d'informations du public

(10) Source IFOP 2013 « Baromètre national d'opinion des français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques »

DONNÉES GÉOPOLITIQUES

A / DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF ET TERRITORIAL

En 2015, le Var compte :

> 153 communes

> 23 cantons

> 8 Communautés de Communes (CC)

CC ARTUBY VERDON

CC COEUR DU VAR

CC GOLFE DE SAINT TROPEZ

CC MEDITERRANEE PORTE DES MAURES

CC PAYS DE FAYENCE

CC VALLEE DU GAPEAU

CC LACS ET GORGES DU VERDON

CC PROVENCE VERDON

> 6 Communautés d'Agglomérations

CA DRACENOISE

CA DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION

CA PROVENCE VERTE

CA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE

CA SUD SAINTE BEAUME

> 1 Commune intégrée à la Métropole Aix-Marseille-Provence

SAINT ZACHARIE

B / LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Voici les données de politique environnementale, du niveau européen aux mesures locales

> **Des directives européennes** : la Directive Cadre sur l'Eau du 23/10/2000, qui implique un objectif de bon état écologique des masses d'eau superficielles notamment en 2015, 2021 et 2027 et les Directives Inondations (2007)

> **Des mesures nationales** avec la Loi sur l'Eau et les milieux Aquatiques (LEMA du 30/12/2006) qui est en grande partie une retranscription de la DCE, mais aussi fixe un nouveau cadre réglementaire pour les travaux en rivière, ou encore actualise le classement des cours d'eau (rivières réservées), sur lesquels les ouvrages transversaux (écluses, seuils, barrages,...) à construire sont proscrits (liste 1) et/ou devront être équipés de dispositifs en faveur de la continuité écologique (liste 2). Le Grenelle de l'Environnement (1 et 2), dont la Trame Bleue, une des mesures phares, complète la LEMA avec un plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

> **Des mesures déclinées sur les territoires régionaux et inter-régionaux**, comme le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) légiféré par les Comités de bassin hydrographique à l'échelle d'un district (dont celui de Rhône Méditerranée et Corse), et dont la programmation est coordonnée par les Agences de l'eau, ou encore la Charte Régionale de l'Eau initiée par le Conseil Régional PACA, et mis en œuvre par l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA).

> **Des mesures locales ou territoriales**, comme le Schéma départemental de la ressource en eau porté par le Conseil Départemental du Var, le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), ou encore les contrats de milieux portés par les Syndicats mixtes, à l'échelle des bassins versants/masses d'eau.

Le SDAGE Rhône Méditerranée, document de planification qui s'applique au réseau hydrographique et eaux souterraines du Var

Pour répondre aux nombreux défis d'une gestion durable de l'eau, une logique de gestion intégrée des milieux aquatiques a depuis près de cinquante ans été progressivement instaurée par le législateur et décentralisée. Ainsi, sur chacun des grands bassins hydrographiques français, un comité de bassin rassemblant des représentants des collectivités, des administrations, des acteurs/usagers représentant les activités



économiques et les associations, a en charge l'élaboration et l'animation de la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le Var est intégré dans le SDAGE « Rhône Méditerranée », approuvé pour 6 ans (2010/2015). Ce SDAGE renouvelé (2016-2021) intègre les objectifs de la Directive Cadre Européenne (DCE), qui fixe notamment un objectif d'atteinte du bon état écologique (qualité, équilibre quantitatif, hydromorphologique, et biodiversité) pour tous les milieux aquatiques d'ici 2015 et définit les moyens pour y arriver (programme de mesures). Les SDAGE identifient notamment des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Dans le Var, 4 SAGE sont à des états d'avancement distincts :

- > SAGE Verdon : Validation, phase de mise en œuvre.
- > SAGE Gapeau : Elaboration, CLE active, phase études de caractérisation de l'état des lieux.
- > SAGE Siagne : Elaboration CLE active depuis 2013, phase études de caractérisation de l'état des lieux
- > SAGE Arc Provençal : approuvé

Les contrats de milieu

Sur un plan plus local, il existe **9 contrats de milieu** dans le Var, à des stades d'avancement distincts :

3 contrats de milieu achevés :

- > Contrat de rivière de la Giscle
- > Contrat de rivière de la Nartuby
- > Contrat de Baie de la Rade de Toulon

5 contrats de milieu en cours d'exécution :

- > Contrat de rivière du Verdon (jusqu'en 2015)
- > Contrat de rivière Arc provençal
- > 2^{ème} contrat de Baie de la rade de Toulon
- > Contrat de rivière de l'Huveaune
- > Contrat de rivière de l'Issole-Caramy

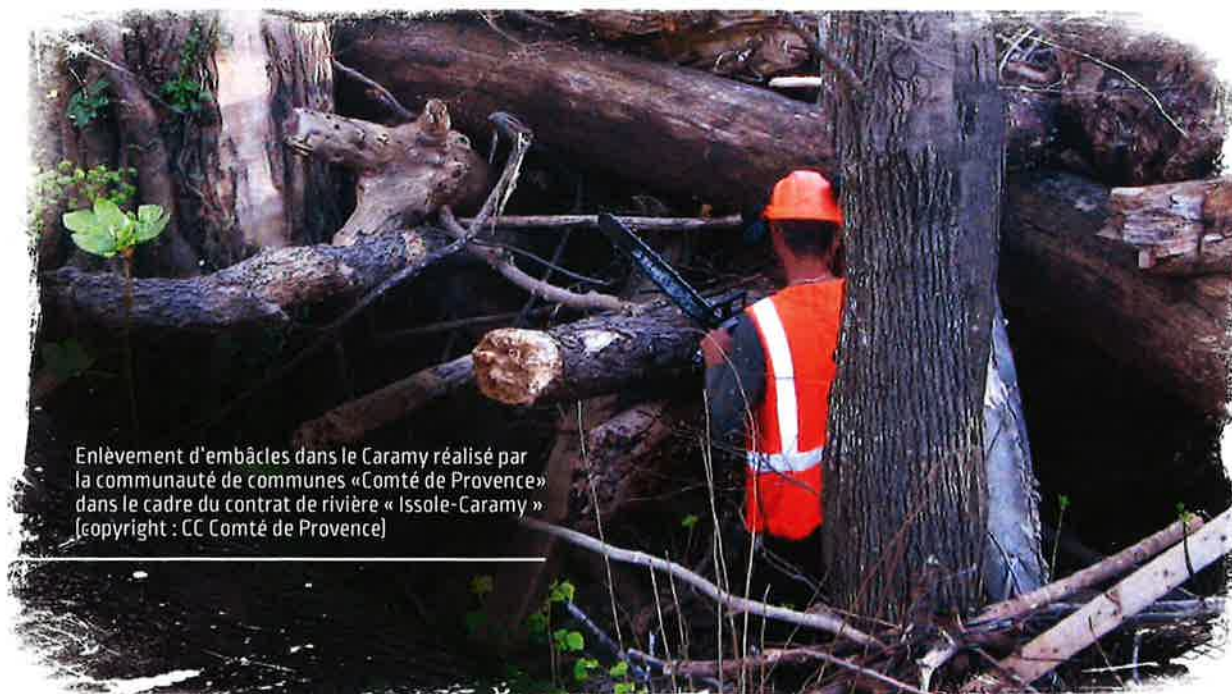
1 contrat de milieu en phase d'élaboration :

- > Contrat de Baie des Iles d'Or



La GEMAPI, une nouvelle compétence pour les communes ou EPCI (Loi MAPTAM du 27 Janvier 2014 et Loi NOTRE du 07 Août 2015)

A partir du 1^{er} Janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues seront exclusivement confiés aux communes regroupées en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). Dans le cadre du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), celle-ci attribue aux communes une nouvelle compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Les communes et EPCI à fiscalité propre pourront adhérer à des syndicats mixtes en charge des actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.



Enlèvement d'embâcles dans le Caramy réalisé par la communauté de communes « Comté de Provence » dans le cadre du contrat de rivière « Issole-Caramy »
[copyright : CC Comté de Provence]

C / LES CADRES RÉGLEMENTAIRES ET DES DÉMARCHES CONTRACTUELLES, ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Le SDDL P devra être compatible avec le cadre réglementaire et les démarches contractuelles.

Le cadre réglementaire

- > Les lois et réglementations en vigueur régies par le Code de l'Environnement
- > Certaines des Orientations Fondamentales (OF6C) inscrites dans le SDAGE RM&C 2010/2015 dans le but d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.
- > Les notices d'évaluation des incidences que doit élaborer toute structure porteuse d'un projet situé dans un espace classé Natura 2000
- > Les mesures coercitives à respecter pour l'activité pêche

dans le cadre des Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (Fondurane, grand Canyon du Verdon) et des Réserves Naturelles Nationales (Plaine des Maures)

Les démarches contractuelles

- > Le Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- > Les contrats de milieux (Nartuby, Verdon, rade de Toulon)
- > Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), suite à la signature d'une convention entre le Conseil Départemental du Var et la Fédération du Var pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui autorise le droit de pêche et précise les engagements à respecter. (38 ENS sont actuellement concernés)

D / LA GESTION PISCICOLE DANS LE VAR

Le PDPG, document technique de référence pour la gestion des ressources piscicoles

La législation en vigueur stipule que « l'exercice du droit de pêche emporte obligation de la gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. » (Art. L 433.3 du Code de l'Environnement).

Dans le Var, la FPPMA83 a rédigé en 2002 le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicole (PDPG) pour répondre à la législation en vigueur et validé en avril 2003 par la Mission Inter Services de l'Eau, comme document cadre pour la gestion piscicole à l'échelle des bassins versants qui configurent le réseau hydrographique varois.

Le PDPG est un document de planification qui fournit les arguments techniques et les grandes orientations pour la mise en place d'un programme de gestion des peuplements piscicoles responsable (préservation des espèces patrimoniales), cohérent (à l'échelle d'un contexte piscicole) et qui s'inscrit sur le long terme (sans renouvelable)

La gestion piscicole dans le Var, conséquence de l'état des milieux

Le PDPG diagnostique que la plupart des cours d'eau constituant le réseau hydrographique varois, hormis les bassins du Verdon et la Siagne, appartiennent à l'étage du piémont ou collinéen (source < 500m altitude) avec une faible dynamique fluviale, et soumis à un régime hydrologique de type pluvial méditerranéen, orientant ainsi le peuplement piscicole représentatif, en fonction de l'amplitude thermique et la nature géologique du substratum :

- > **la zone à Ombre commun** (colonisée par le Barbeau méridional+Blageon) en Provence calcaire,
- > **la zone à Barbeau fluviale** en plaine alluviale de l'Argens et Gapeau, ainsi que sur les cours d'eau situés en Provence cristalline, au sud de la dépression permienne. (Niveaux biotypologiques selon Verneaux, 1977).

La pratique de la pêche est très dépendante de la composition des peuplements piscicoles et donc des conditions du milieu (qualité des habitats aquatiques et qualité de l'eau). La gestion du patrimoine piscicole prend en compte la pratique halieutique souhaitée mais surtout de l'état des milieux et des peuplements en place.

E / MISE EN PLACE DES PLANS DE GESTION PISCICOLES LOCAUX ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

Les Plans de Gestion Piscicoles locaux intègrent deux volets

> **La protection, valorisation, surveillance** de la ressource piscicole ainsi que la restauration, l'entretien et la préservation des milieux aquatiques. Le diagnostic et le programme d'actions de ces PGP sont inscrits dans le PDPG.

> La découverte et le développement du loisir pêche

Dans ce contexte, la mise en place du programme d'actions du SDDL va contribuer à redynamiser les Plans de Gestion Piscicoles inscrits dans le PDPG. Depuis 2005, les AAPPMA et la Fédération ont modifié leurs axes d'orientations de gestion piscicole. Actuellement, 6 Plans de Gestion Piscicoles ont été établis ou engagés pour les AAPPMA, avec l'appui technique et financier de la Fédération. Ils concernent les cours d'eau suivants :

- > L'Artuby
- > La Nartuby
- > La Ribeirotte (arrêté)
- > Le Cauron et le Haut-Argens
- > Le plan d'eau de Sainte Croix
- > La Bresque

Le PAN (Plan d'Actions Nécessaires) inscrit dans le PDPG du Var représente pour 60% d'entre elles des actions et aménagement à l'initiative des associations halieutiques (Fédération ou AAPPMA). Les programmes d'actions portent essentiellement sur le volet restauration du milieu à vocation piscicole des plans de gestion piscicole.

Retours d'expériences

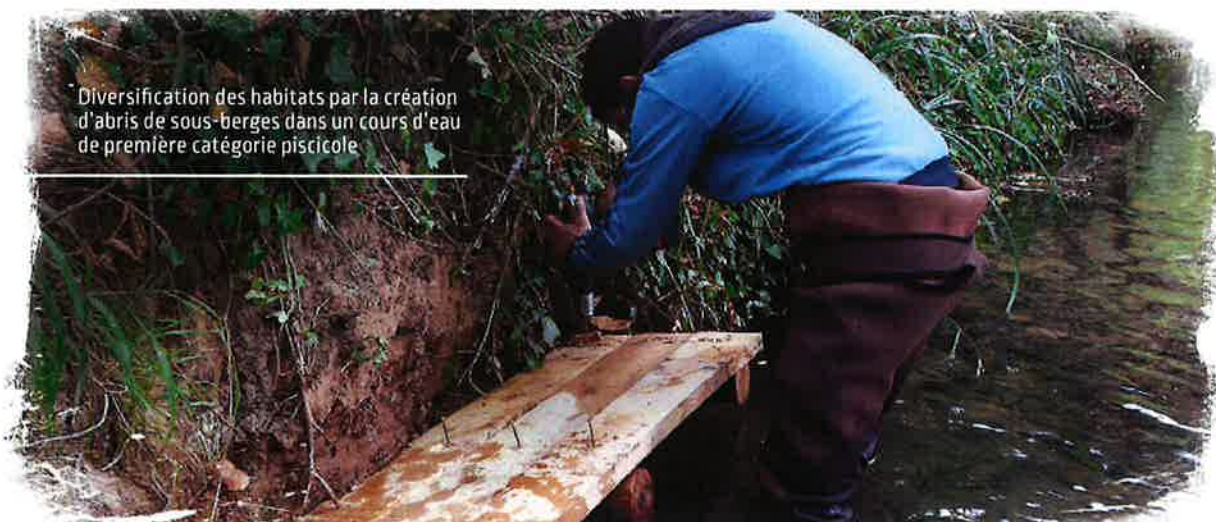
Depuis la finalisation du document technique PDPG du Var en 2002 associé à son programme d'actions, l'approche des AAPPMA a progressivement évolué dans la gestion piscicole vers 2 orientations fondamentales :

- > L'évaluation des actions ou mesures entreprises d'une part
- > La prise en compte des fonctionnalités et contraintes des milieux aquatiques de type méditerranéen.

En effet, la première démarche a consisté dans un premier temps à évaluer l'efficacité des actions entreprises, dont les rempoissonnements annuels de soutien de population en truitelles, poissons fourrage (famille des cyprinidés) et carnassiers, selon différentes méthodes de suivi (marquage, enquête halieutique et plus récemment analyses génétiques).

Ce diagnostic a permis d'actualiser les plans d'alevinage en tenant compte de la répartition des poissons dans leur biotope, en fonction de leurs exigences biologiques, et de la capacité d'accueil des cours d'eau ou des plans d'eau, et enfin d'adapter la provenance et le stade de développement pour la fourniture en poissons destinés aux alevinages : révision de l'effort d'alevinage en fonction de l'état des populations salmonicoles sauvages abritées par les cours d'eau, adaptation de l'origine en truitelles fario (souche méditerranéenne), ou encore changement vers des stades de croissance plus précoces adaptés en milieu naturel...sont les principales évolutions des plans d'alevinages.

Cette démarche qui consiste à évaluer l'action ou la mesure engagée, via la mise en place d'un suivi pluriannuel basé sur des indicateurs pertinents (environnementaux et financiers), représente une étape importante, pour exprimer le niveau



Diversification des habitats par la création d'abris de sous-berges dans un cours d'eau de première catégorie piscicole

de réussite par rapport à l'objectif fixé, et permettre la reproductibilité de l'action sur d'autres secteurs, surtout dans le cadre d'un programme de gestion inscrit sur le long terme.

Par ailleurs, la nécessité de réactualiser depuis 2002, l'état des lieux et le diagnostic à l'échelle du contexte piscicole a logiquement incité la Fédération à mener une étude hydrobiologique préalablement à la proposition d'un nouveau programme d'actions adaptées à l'échelle du contexte piscicole associé à son bassin versant.

La promotion de la deuxième orientation de gestion a permis de s'engager dans des projets opérationnels de restauration ou d'entretien du milieu sur des secteurs localisés, qui puissent être portés par les SAPL⁽⁸⁾ : arrêt des alevinages de soutien de population en truites sur l'Artuby (densité en frayères non limitante), restauration et entretien des frayères salmonicoles sur la Nartuby dans les gorges de Chateaudouble/Rebouillon, aménagement des caissons déflecteurs et abris pieux - planche pour la diversification des écoulements et des habitats en sous berge en lit mineur sur le Cauron, ouverture d'un sentier pédestre halieutique et des postes de pêche en cœur de ripisylve sur un tronçon de la Ribeirotte, ou encore l'aménagement et la pose des frayères artificielles pour les poissons phytophiles sur des plans d'eau.

Les limites

La mise en œuvre de ces aménagements sur le milieu aquatique à vocation piscicole déclinés ci-dessus, même si ils sont voués à contribuer au fonctionnement naturel du cours d'eau, s'apparentent à des travaux en rivière et nécessitent une procédure réglementaire avec la rédaction d'une notice d'impact environnementale, qui obéit à des règles légitimes mais contraignantes pour la mise en œuvre. Ces opérations sont ainsi le plus souvent trop complexes pour être portées par les AAPPMA en régie directe, et nécessitent en ce sens un accompagnement technique et administratif par des professionnels (Fédération ou entreprise spécialisée) pendant toutes les phases avec une programmation sur une année à minima. Enfin, comme toute intervention en lit majeur, ces aménagements ont tous une durée d'implantation variable subordonnée à l'aléa « inondations ». La gestion des milieux aquatiques et piscicole telle qu'elle est promue dans les PDPG et actuellement via la politique publique environnementale s'appuyant sur le socle législatif de la L.E.M.A. depuis 2006, ou encore avec la récente loi G.E.M.A.P.I. en 2014 pour les années à venir, devrait conforter l'inscription des SAPL dans ce type de programme d'actions sur les milieux aquatiques, et en faveur d'une gestion durable des ressources piscicoles, en adéquation avec le développement de l'activité pêche.

F / L'IDENTIFICATION ET L'ÉTAT DES CONTEXTES PISCICOLES VAROIS

Etat des contextes piscicoles

Réalisés en 2002, ces contextes piscicoles préfigurent l'enjeu halieutique qui sera défini dans le SDDL P, notamment en fonction de l'espèce repère et du niveau de perturbation.



Le réseau hydrographique varois

Catégorie de contexte piscicole	Nombre	Espèce repère
Salmonicole	16	Truite
Intermédiaire	15	Cyprinidés d'eau vive (barbeau méridional, blageon, chevesne..)
« Mixte »	3	Deux espèces repères
Cyprinicole	5	Brochet

Contexte Piscicole

Niveau de Perturbation	Salmonidés	Intermédiaire	Cyprinicole
Conforme	0	2	2
Perturbé	14	12	3
Dégradé	2	1	0
TOTAL	16	18	5

(8) SAPL : Structures Associatives de la Pêche de Loisir



Aménagement et restauration de frayères à salmonidés dans le cadre du Plan de Gestion piscicole de la Bresque

DIAGNOSTIC PAGES 40 À 45

<i>Thème</i>	<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Politique environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Augmentation du nombre de SAGE et de Contrats de milieux ces dernières années > Gestion cohérente à l'échelle d'un bassin versant > Emergence de programmes de gestion et d'aménagements liés aux risques d'inondations (entretien des berges, droits de pêche automatiques où le financement sera majoritairement assuré par des fonds publics) 	<ul style="list-style-type: none"> > Des bassins versants encore orphelins de programmes de gestion des eaux > Des incertitudes autour de la GEMAPI > Communication faible autour de la gestion des cours d'eau > Pas de cohérence entre le découpage administratif territorial et une vision à l'échelle d'un bassin versant > Une gestion tournée vers la problématique des inondations et non la préservation des milieux aquatiques
<p>Contextes piscicoles, gestion des peuplements piscicoles et politique environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Existence d'un PDPG dans le Var > Emergence de plans de gestion piscicoles ces dernières années > Peu de contextes piscicoles dont le niveau de perturbations est dégradé > Une offre halieutique à adapter aux orientations du PDPG > Le SDDL, élément moteur de la gestion piscicole > Des politiques environnementales qui incitent les SAPL dans l'inscription des plans de gestions piscicoles 	<ul style="list-style-type: none"> > Peu de contextes piscicoles dont le niveau de perturbation est conforme > Peu de plans de gestions piscicoles validés à l'heure actuelle > Essoufflement du PDPG (2002) > Légitimité du classement des contextes piscicoles actuels > Non appropriation du PDPG par les AAPPMA > Quel avenir pour les SAPL avec la loi GEMAPI ?

LE VAR EN QUELQUES "LIGNES"



Le Loisir Pêche

dans le Var

L'OFFRE ET LA DEMANDE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



L'OFFRE

LES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS PEUPELEMENTS PISCICOLES

A / LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE VAROIS ET LES DROITS DE PÊCHE

Le réseau hydrographique varois

- > **903 kilomètres de cours d'eau**, dont 571 km sont classés en première catégorie piscicole (dominance truite commune de rivière) et 332 km en seconde catégorie piscicole (carnassiers et cyprinidés)
- > **Plus de 1900 hectares de plans d'eau**

Répartition du réseau hydrographique Varois

Six grands bassins versants représentent le réseau hydrographique varois

- > Bassin versant de l'Argens
- > Bassin versant du Verdon
- > Bassin versant de la Siagne
- > Bassin versant du Gapeau
- > Bassin versant de l'Huveaune
- > Bassin versant de la Giscle

Les petits fleuves côtiers sont également nombreux dans le département, avec d'Ouest en Est

- > Le Grand Vallat
- > La Reppe
- > Le Las
- > L'Eygoutier
- > Le Maravenne
- > La Giscle
- > Le Préconil
- > Le Reyran
- > La Garonnette
- > L'Agay

Plus de 1900 hectares de plans d'eau sont présents dans le Var, représentés ainsi :

> **Les 3 grands lacs de barrage:**

- Les lacs du Verdon limitrophes avec les Alpes de Haute Provence : lac de Sainte Croix (1100 ha, soit la moitié de la surface du plan d'eau), lacs de Quinson (95 ha, soit la moitié de la surface du plan d'eau), lac de Gréoux-Esparron (180 ha, soit la moitié de la surface du plan d'eau)
- Le lac de Saint Cassien (450 ha)
- Le lac de Saint Suzanne, communément appelé le « lac de Carcès » (99 ha)

> **22 autres plans d'eau** permettent également la pratique de la pêche dans le Var grâce aux droits de pêche acquis par les collectivités piscicoles : Etang Colbert / Lac des Escarcets / Lacs de l'Endre / Sablière de l'Aréna / Sablière de la Roquette / Lac du Fournel / Lac de l'Avellan / Lac de St Esprit / Lac des Cous / Lac de Gratadis / Lac de Malpasset / Etangs de Tourves / Lac de Besse / Lac du Rioutard / Lac de Banegon / Lac du Carnier / Lac de Camp Bourjas / Lac du plan du Pont / Lac de l'Evoué / Lac des Corbières / Lac du Revest / Gravières des Iscles

> **Près de 150 hectares de plans d'eau dont les structures halieutiques ne disposent pas des droits de pêche** : de nombreux autres plans d'eau sont également présents, sans que la FPPMA83 ou les AAPPMA n'aient obtenu ou demandé les droits de pêche.

Voici une liste (non exhaustive), base de données de plans d'eau privés dont les instances halieutiques ne disposent pas des droits de pêche⁽¹²⁾.

(12) Source : Google maps et Géoportail, liste non exhaustive



Les plans d'eau sans droit de pêche par AAPPMA

CABASSE LE LUC

Communes	Plan d'eau	Coordonnées	Superficie
Cabasse	Carrière de Combecave	E 6° 12' 37 N 43° 26' 45	60000 m ²

L'ARGENS

Communes	Plan d'eau	Coordonnées	Superficie
St Maximin	Lac du domaine de la Martelle	E 5° 53' 17 N 43° 25' 58	9000 m ²

LA BELLE MOUCHETÉE DU CANTON DE FAYENCE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Bargemon	Lac du Plan	E 6°34'27	N 43°37'06	1100 m ²
Bargemon	Lac des Estangs	E 6°34'23	N 43°37'28	1200 m ²
Callas	Lac du Grand Siaï	E 6°36'07	N 43°33'48	3500 m ²
Callas	Lac les Clots	E 6°31'54	N 43°35'29	2500 m ²
Callas	Lac de Vioune	E 6°35'08	N 43°34'07	4000 m ²
Callas	Lac de Gardanne	E 6°34'41	N 43°33'13	6800 m ²
Callas	Camp de Ponteves	E 6° 31' 55	N 43° 35' 30	< 10000 m ²
Fayence	Lac du domaine de la Bégude	E 6°39'09	N 43°35'03	2500 m ²
Fayence	Lac des Suanes	E 6°39'48	N 43°34'49	2500 m ²
Fayence	Lac de Bourigaille	E 6°40'50	N 43°39'26	3500 m ²
Seillans	Lacs de la Péjade	E 6°40'37	N 43°39'04	4500 m ²
Seillans	Lac de l'Eouvière	E 6°37'13	N 43°35'10	3500 m ²
Seillans	Lac de Garron	E 6°36'51	N 43°34'50	2000 m ²
St Paul en Forêt	Lac de Méaulx	E 6°38'23	N 43°34'08	143000 m ²
Tanneron	Lac des Barnières	E 6°51'53	N 43°31'55	2000 m ²
Tanneron	Lac de Ste Maïsse	E 6°52'47	N 43°34'01	3000 m ²
Tourrettes	Lacs de la Tuilerie	E 6°43'23	N 43°34'14	12000 m ²

LA BRESQUE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Salernes	Retenue du vallon de St Barthélémy	E 6°13'57	N 43°35'04	1000 m ²
Salernes	Lac des "Cyprés de l'étang"	E 6°11'51	N 43°34'18	600 m ²
Tourtour	Lac des Espallus	E 6°17'42	N 43°35'58	800 m ²
Tourtour	Lac de St Pierre	E 6° 19' 49	N 43° 35' 33	10000 m ²
Villecroze	Lac des Cadenières	E 6°17'31	N 43°33'43	1200 m ²

LA CANNE À PÊCHE DRACÉNOISE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Ampus	Lac du domaine de la Grange	E 6°23'25	N 43°35'23	5000 m ²
Ampus	Etangs du plan de Couan	E 6°23'23	N 43°36'44	3500 + 1500 m ²
Flayosc	Lac de la Haute Vaoure	E 6°21'13	N 43°34'36	2600 m ²
Flayosc	Lac du domaine du Figueiret	E 6°23'36	N 43°33'15	3500 m ²
Montferrat	Lac des petites bivosques	E 6°28'27	N 43°36'29	550 m ²

LA CANNE COMPOISE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Bargème	Les Clots	E 6° 31' 21	N 43° 44' 50	2000 m ²
Bargème	Le Clos du Plan d'Aups	E 6°35'28	N 43°42'41	2800 m ²
Bargème	Le Plan d'Aups	E 6° 35' 10	N 43° 43' 18	15000 m ²
Chateaufieux	Lac de Font Freye	E 6°36'14	N 43°47'45	6500 m ²
Comps sur Artuby	Lac de la campagne d'Aron	E 6°29'31	N 43°43'20	7200 et 2300 m ²
La Martre	Lac des Demueyes	E 6°36'14	N 43°47'45	4000 m ² + 4 petits étangs
Le Bourguet	Lac du Bourguet	E 6°30'55	N 43°47'30	9000 m ²

LA CANNE TRANSIANNE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Trans en Provence	Lac du domaine de Saint Amour	E 6°29'46	N 43°29'57	1600 m ²

LA CARÇOISE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Carcès	Lac des écuries du ranch	E 6°12'28	N 43°29'40	6200 m ²

LA GAULE DE L'ESTÈREL

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Fréjus	Etang La Grand Pièce	E 6°42'49	N 43°24'57	15000 m ²
Fréjus	Lac de St Jean	E 6°42'00	N 43°25'14	15000 m ²
Fréjus	Lac de la Charbonnière	E 6°52'36	N 43°31'05	3000 m ²
Fréjus	Château Aurélien	E 6° 44' 50	N 43° 26' 47	12000 m ²
Puget-sur-Argens	Lac de la piste des lauriers 2	E 6°42'02	N 43°30'31	2100 m ²
Puget-sur-Argens	Lac de la piste des lauriers	E 6°41'44	N 43°30'33	3500 m ²
Puget-sur-Argens	Lacs du défends	E 6°41'44	N 43°30'33	3600 m ²
Puget-sur-Argens	Lac du Canavere	E 6°39'41	N 43°27'57	2800 m ²
Puget-sur-Argens	Lac du Gabron	E 6°40'52	N 43°28'41	
Puget-sur-Argens	Lac du Réal	E 6°41'10	N 43°30'26	4000 m ²
Puget sur-Argens	Etangs de la forêt domaniale de la Colle du Rouet	E 6°40'39	N 43°29'21	2700 m ²
Puget sur-Argens	Lac de la Gaudrade	E 6°39'50	N 43°27'28	70000 m ²
Puget-sur-Argens	Lac de Raphaël 2	E 6°40'58	N 43°30'45	2300 m ²
Puget-sur-Argens	Lac de la piste de la tranchée 3	E 6°40'16	N 43°29'37	4500 m ²
Puget sur Argens	Les Escaravatières	E 6° 41' 23	N 43°26'40	20000 m ²
St Raphaël	Lacs du Dramont	E 6°50'44	N 43°25'08	60000 m ²
St Raphaël	Lac du Vallon de la Céruse	E 6°49'01	N 43°25'29	3500 m ²
St Raphaël	Lac du Perthus	E 6°50'34	N 43°27'03	3000 m ²
St Raphaël	Lac du Col Aubert	E 6°52'05	N 43°28'00	1800 m ²
St Raphaël	Lacs de la piste de Castelli	E 6°48'13	N 43°28'13	12000 m ²
St Raphaël	Lac de Baisse de la Grosse Vache	E 6°52'28	N 43°29'12	2500 m ²
St Raphaël	Lac du Gabre de Gourin	E 6°51'36	N 43°29'23	4500 m ²
St Raphaël	Lac de l'Ecureuil	E 6° 53' 10	N 43° 28' 38	21000 m ²

LA GAULE ROQUEBRUNOISE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Roquebrune	Lac du Trou de la Jarre	E 6°37'29	N 43°29'19	4000 m ²
Roquebrune	Lac du Trou de la Jarre 2	E 6°37'34	N 43°29'04	4800 m ²
Roquebrune	Lac du Trou de la Jarre 3	E 6°37'18	N 43°28'33	2000 m ²
Roquebrune	Lacs de la piste de la tranchée	E 6°39'52	N 43°28'59	2000 m ²
Roquebrune	Lac de la piste de la tranchée 2	E 6°39'49	N 43°29'25	8000 m ²
Roquebrune	Lac de Palayson	E 6°37'25	N 43°28'06	12000 m ²
Roquebrune	Lac du ski nautique	E 6°41'42	N 43°24'28	60000 m ²
Roquebrune	La Bouverie (2)	E 6° 38' 58	N 43°30'48	4500 m ²
Roquebrune	Lac de Raphaël	E 6°39'48	N 43°29'57	4500 m ²

LA MUYOISE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Le Muy	Le Rabinon	E 6° 34' 13	N 43° 28' 06	50000 m ²
Le Muy	Sablère de la Roquette	E 6° 36' 46	N 43° 27' 52	50000 m ²
Le Muy	Lac du Rayol	E 6°33'57	N 43°27'57	8000 m ²

LA TRUITE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Roquebrussanne	Les Laouciens	E 6° 00' 33	N 43° 19' 53	<10000 m ²

LA TRUITE VAROISE DU VERDON

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Artignosc	Lac du vallon des Grignolets	E 6°06'11	N 43°42'35	3000 m ²
Aups	Vallon de Romanille	E 6°10'30	N 43°37'47	4000 m ²

LA VALOISE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Le Val	Lac de Milan	E 6°05'54	N 43°26'56	6000 m ²

L'EAU SALÉE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Varages	Lac des Clos d'Ailhaud	E 6° 54' 42	N 43° 35' 43	< 10000 m ²

LE CARAMY

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Brignoles	Lac du domaine du Canadel	E 6°06'04	N 43°25'24	3500 m ²
Camps la source	Lac du Vallat du Moulin	E 6°05'36	N 43°23'06	600 m ²
La Celle	Lac du domaine de l'Eouvière	E 6°00'06	N 43°23'53	3000 m ²
La Celle	Lac du Candelon	E 6°01'18	N 43°23'00	6200 m ²
Mazaugues	Lac de la Glacière de Pivaut	E 5°50'56	N 43°20'52	2500 m ²
Tourves	Lac du domaine du Canadel	E 5°55'22	N 43°26'46	50000 m ²
Tourves	Lac du domaine du Billardier	E 5°53'47	N 43°25'08	6000 m ²
Vins sur Caramy	Lac de Vins route du Val	E 6° 07' 10	N 43° 25' 49	50000 m ²

L'ECREVISSE DE L'HUVEAUNE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
St Zacharie	Lac du Moulin Blanc	E 5°42'65	N 43°22'46	1000 m ²

LE FARIO

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Superficie</i>
Bagnols-en-Forêt	Lac de la piste de la Culasse	E 6°44'10 N 43°32'24	2 600 m ²
Bagnols-en-Forêt	Lac de la piste des Escolles	E 6°43'35 N 43°32'56	4500 m ²
Les Adrets	L'Espéoutier	E 6° 49' 35 N 43° 31' 16	18000 m ²
Montauroux	La Matade	E 6° 47' 19 N 43° 37' 03	4500 m ²

LE GARDON DE TOULON ET SES ENVIRONS

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Superficie</i>
Six-Fours	Lac du domaine de la Coudoulière	E 5°49'03 N 43°05'54	10000 m ²

LE POISSON D'ARGENT

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Superficie</i>
Flayosc	Lac du Monastère St Michel du Var	E 6°19'34 N 43°31'58	5000 m ²
Gonfaron	Lac du Moulin à vent	E 6°18'50 N 43°19'44	13000 m ²
Gonfaron	Lac de Repenti	E 6°19'21 N 43°20'16	4000 m ²
Gonfaron	Lac de Valtayette	E 6°24'44 N 43°19'42	2000 m ²
Le Cannet des Maures	Lac de Badelune	E 6°22'02 N 43°23'00	4500 m ²
Le Cannet des Maures	Lac des Aurèdes	E 6° 23' 34 N 43° 20' 45	3500 m ²
Le Cannet des Maures	Lac du Pic Martin	E 6°24'44 N 43°19'42	2500 m ²
Le Thoronet	Lac des ateliers Peygros	E 6°16'13 N 43°27'20	3600 m ²
Vidauban	Les Ratons	E 6° 27' 53 N 43° 24' 23	30000 m ²
Vidauban	Lac de Langoustaou	E 6°19'21 N 43°20'16	2000 m ²

LE ROSEAU DU RÉAL MARTIN

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
Cogolin et la Mole	Lacs du Val de Périer	E 6°28'46	N 43°15'00	11000 m ²
Collobrières	Lac de Valescure	E 6°19'52	N 43°14'54	2000 m ²
Gassin	Lac du Pré Fontereau	E 6°34'36	N 43°15'07	4000 m ²
Grimaud	Lac de l'Hotel des restanques	E 6°34'20	N 43°17'13	11000 m ²
Pierrefeu	Lac de Gageai	E 6°13'09	N 43°13'17	1500 m ²
Plan de la Tour	Lac du Moulin de Jaco	E 6° 33'36"	N 43°19'59	1000 m ²
Plan de la Tour	Lac des Gambades	E 6°35'00	N 43°21'12	1500 m ²
Plan de la Tour	Lac du haut Reverdi	E 6°33'25	N 43°18'02	1800 m ²
La Garde Freinet	Lacs de la Nible	E 6°28'37	N 43°21'11	1800 m ²
La Garde Freinet	Barrage de Vanqdal	E 6° 27' 27	N 43° 19' 40	<10000 m ²
La Mole	Barrage de la Verne	E 6° 26' 33	N 43° 13' 43	500 000 m ²
Ramatuelle	Lac des Tournels	E 6°38'43	N 43°12'17	3400 m ²

SOCIÉTÉ DU BAS VERDON

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Coordonnées</i>		<i>Superficie</i>
La Verdière	Lac de la Verdière	E 5°54'36	N 43°39'22	3200 m ²



B / LES ESPÈCES PISCICOLES ET LEUR RÉPARTITION

Les espèces piscicoles

Le réseau hydrographique varois abrite près de 40 espèces piscicoles, que l'on peut classer ainsi d'un point de vue halieutique

Référence
CARTO 12

> **Les Salmonidés** : truite commune de rivière et lacustre (dite fario), truite arc-en-ciel (issue d'élevage en pisciculture pour le repoissonnement), omble chevalier

Référence
CARTO 13

> **Les Carnassiers** : brochet, sandre, perche commune, silure, black-bass, anguille

Référence
CARTO 14

> **Les poissons fourrage** : vairon, goujon, chevesne, blageon, épinoche, loche franche, ablette, rotengle, gardon, brème bordelière, tanche, spiralin, perche soleil, poisson chat

Référence
CARTO 15

> **Les carpes et autre gros poissons** : carpe commune, carpe miroir, carpe cuir, carpe koï, tanche, brème commune, carassin, barbeau fluviatile

> **Les écrevisses** : écrevisse américaine, écrevisse signal et écrevisse de Louisiane

> **Les espèces bénéficiant de mesures de protection au titre de la Directive habitat européenne notamment** : apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, chabot, toxostome, blennie fluviatile, écrevisse à pieds blancs

> **Les poissons grands migrateurs** : mulot, truite de mer, alose feinte, anguille d'Europe, lamproie marine

> **Les espèces marginales** : gambusie, pseudorasbora



Brochet

DIAGNOSTIC PAGES 48 À 57

Thème

Réseau hydrographique varois et peuplement piscicole

Atouts

- > Un réseau hydrographique varié de première et seconde catégorie piscicole
- > Présence des poissons à fort intérêt halieutiques (salmonidés, grands carnassiers, poissons fourrage, écrevisses...)
- > Opportunités fortes autour des plans d'eau notamment les grands lacs de barrage
- > Une offre de 150 hectares de plans d'eau potentiellement exploitables (domaine privé)

Faiblesses

- > Réseau hydrographique en majorité dans le domaine privé
- > Déséquilibre de l'intérêt halieutique selon la localisation géographique (zones littorales)
- > Positionnement des grands lacs de barrage ne favorisant pas obligatoirement l'acquisition de cartes de pêche dans le Var
- > Présence d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques



L'OFFRE L'ORGANISATION DE LA PÊCHE DE LOISIR

A / LE DROIT DE PÊCHE, L'EXERCICE DU DROIT DE PÊCHE ET LE DROIT DE PASSAGE

Définition du droit de pêche

Pour pouvoir pratiquer légalement la pêche en eau douce, les structures piscicoles (AAPPMA ou Fédération) doivent obtenir le droit de pêche. Il est donc indispensable de déterminer qui est titulaire de droit de pêche, pour pouvoir lui demander l'autorisation de pêcher. Il faut distinguer entre :

- > **Les eaux domaniales acquises par l'Etat (domaine public)**, où la cession du droit de pêche par l'Etat se fait par voie d'adjudication et sur la base du cahier des charges national type pour l'exploitation du droit de pêche. Ils comprennent les grands plans d'eau intérieurs et de montagne (ex : lac d'Annecy, Serre Ponçon,...) les cours d'eau classés voies fluviales et navigables (le Rhône, le canal du Midi...). De manière générale, le droit de pêche est alloué à l'AAPPMA ou à la Fédération pour 5 ans renouvelables.
- > **Les eaux non domaniales** (domaine privé) où le droit de pêche appartient au propriétaire riverain jusqu'à la moitié du cours d'eau. Pour un plan d'eau (lac ou étang), le droit de pêche appartient au propriétaire du fonds. Par ailleurs, le propriétaire riverain est tenu à participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques notamment par un entretien régulier du cours d'eau (L342-1 du Code de l'Environnement). Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (L215-14 du Code de l'Environnement). **Pour se dégager de ces responsabilités ou s'il souhaite autoriser la pêche dans sa propriété, le**

propriétaire riverain peut partager, gratuitement ou non, le droit de pêche avec une AAPPMA locale ou la Fédération départementale. Dans ce cas, l'association halieutique peut prendre en charge l'obligation de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. **Le droit de pêche est accordé soit par bail écrit**, acte notarié ou sous seings privés, **voire simple permission écrite ou orale** révocable à tout moment pour ces deux dernières formes et sans règle précise concernant la durée.

Néanmoins, **lorsque l'entretien de tout ou partie du cours d'eau non-domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche peut être partagé avec l'AAPPMA locale ou la Fédération départementale**, hors des cours attenantes aux habitations et les jardins, **gratuitement, pendant cinq ans** (Article L.435-5 du Code de l'Environnement). La personne responsable de l'entretien (propriétaire, association, collectivités) doit en informer le préfet au plus tard deux mois avant le début des travaux et remplir des informations administratives. S'il ressort des informations communiquées au préfet ou du dossier d'enquête publique que le droit de pêche des propriétaires riverains du cours d'eau ou de la section objet des travaux doit être exercé gratuitement par une association de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), le préfet en informe l'association concernée. Celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour faire savoir au préfet si oui ou non elle entend bénéficier du droit de pêche et donc d'en faire bénéficier les pêcheurs en contrepartie de la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles.

L'exercice du droit de pêcher

- > **Dans les eaux domaniales**, le droit de pêcher s'exerce pour toute personne ayant acheté une carte de pêche (membres d'une AAPPMA, ayant acquitté la Cotisation Pour les Milieux Aquatiques annuelle, CPMA). Ainsi, le pêcheur peut pêcher dans tout le domaine public en France à une ligne.

- > Dans les eaux non domaniales, le droit de pêche du propriétaire riverain ne vaut pas droit de pêcher. Pour pouvoir pratiquer la pêche, le propriétaire riverain doit adhérer à une association de pêche (AAPPMA) et s'acquitter de la CPMA (sauf dans les eaux closes). Il en va de même pour tout pêcheur.

Définition de droit de passage

- > **Dans les eaux domaniales**, il existe un droit de passage. En effet, le concessionnaire, locataire ou fermier est tenu de laisser à l'usage des pêcheurs un espace libre d'une largeur de 3,25 m (ou 1,50 m si cela s'avère suffisant ou si le cours d'eau n'est ni navigable ni flottable).
- > **Dans les eaux non domaniales**, l'exercice du droit de pêche emporte bénéfice du droit de passage qui doit s'exercer, autant que possible, en suivant la rive du cours d'eau et à moindre dommage. Les modalités d'exercice de ce droit de passage peuvent faire l'objet d'une convention avec le propriétaire riverain.

Le droit de pêche, de pêcher et de passage dans le Var

Dans le Var, les seules eaux domaniales concernent les grands lacs de barrage EDF. Il s'agit des lacs du Verdon (Lac de Sainte-Croix, lacs de Quinson et lac de Gréoux-Esparron) et du lac de Saint Cassien. Dans ces lacs, les droits de pêche sont alloués aux Fédérations. La pêche peut donc s'exercer avec une carte de pêche (CPMA et cotisations AAPPMA compris). Concernant les eaux non domaniales, les AAPPMA doivent disposer des droits de pêche partagés avec les propriétaires riverains ou de fonds par convention.

Coût annuel des droits de pêche

En 2013, le coût annuel des droits de pêches'élève à 8600€ environ et concerne :

- > Les lacs de barrage EDF
- > L'étang Colbert au Cannet des Maures
- > L'étang situé à l'Auberge du lac à Pignans dans le cadre des journées pédagogiques proposées par le Pôle Départemental d'Initiation à la Pêche et la Nature à destination des structures éducatives et accueils de loisirs uniquement.
- > Le lac de Sainte Suzanne (dit lac de Carcès)
- > Des plans d'eau gérés par l'Office National des Forêts (ONF)
- > Les droits de pêche ONF sur des tronçons du haut Gapeau (Montrieux)

Dans le cadre de l'adhésion au Club Halieutique Interdépartemental (CHI), la Fédération bénéficie d'une

participation financière à hauteur de 50% du montant global pour la location des droits de pêche.

La charge financière pour la Fédération s'élève donc à 4300€ pour 2013. Il est également à noter que dans le cadre des actions/subventions accordées par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), **une aide financière est proposée dans l'acquisition de plans d'eau ou de rives.**

Recensement des baux de pêche

Les AAPPMA et la Fédération possèdent des droits de pêche écrits ou oraux qui permettent aux adhérents de pratiquer la pêche dans ces lieux. A ce jour, aucune cartographie ni recensement n'a été mise en place pour connaître exactement le linéaire de pêche autorisé et accessibles pour les adhérents des AAPPMA.

B / PARCOURS DE PÊCHE

Mise en place d'une labellisation de parcours de pêche et d'aides financières sur le plan national

Dans le cadre du programme d'actions relatif au Schéma national de Développement du Loisir Pêche, la FNPF a identifié 4 types de parcours de pêche.

Les parcours labellisés

Ce sont des parcours d'excellence dans leur domaine (Découverte, Famille, Passion) qui disposent d'une charte graphique et de critères bien précis. En 2015, la FNPF aide à la mise en place de ces parcours de pêche jusqu'à 70% de la somme restant à la charge des SAPL. A ce jour, la FPPMA83 n'en a pas encore réalisé.



Parcours « Découverte »

Les parcours d'initiation et de découverte devront mettre à la disposition du public des conditions optimales d'apprentissage de la pêche.

De par leur vocation et leur gestion, ces parcours seront situés le plus souvent sur des petits plans d'eau. Cependant, il ne faut pas exclure la possibilité d'utiliser certains parcours en rivière, permettant une approche des pêches en eaux courantes (parcours en zone intermédiaire, bief, etc.).

Ces parcours de dimension modeste se situent si possible à proximité des bassins de populations et offrent un accès facile pour tous (parking, cheminement périphérique), une sécurité maximale (poste à mobilité réduite et/ zone de pêche sécurisé), un confort de pêche et une prise rapide des premiers poissons. Afin de constituer un outil pour le réseau d'animation, ces

parcours devront répondre aux exigences d'accueil d'un groupe (abri, sanitaires, sécurité, etc.).

Destinés à la découverte et au partage, ils feront obligatoirement l'objet d'une réglementation particulière (pêche à une canne, respect et remise à l'eau des prises, etc.).

L'esprit de cette réglementation justifie que l'on accepte sur ces parcours un soutien raisonnable des stocks de poissons pour faciliter les actions d'animation et garantir les premières prises.

Pour permettre la découverte de techniques de pêche aux leurres ou à la mouche, il n'apparaît pas contradictoire que des truites surdensitaires puissent être introduites de façon raisonnée, sous réserve d'une pratique du no-kill.

Pour initier le visiteur dans des conditions optimales, un engagement devra être pris par le gestionnaire pour mettre en place un accueil, un planning d'initiation et d'animation.

Parcours « Famille »

Les parcours famille sont de dimensions variables. Ils offrent des conditions de pratique proche des parcours découverte (accessibilité, sécurité, confort, sanitaire) et proposent en complément une gamme d'activités pour la famille (jeux pour les enfants, activités de loisir) et des conditions d'accueil permettant de passer une bonne journée de détente à la pêche (coin pique-nique, poubelles, etc.).

La typologie (étang, canal, rivière) est indifférente pour peu que les éléments constitutifs puissent permettre d'atteindre l'objectif de pêche en famille.

Leur gestion piscicole se devra d'être fondée sur le cycle naturel des espèces. A cet égard, des aménagements piscicoles (création d'habitats, aménagement de frayères) sont conseillés, à la fois pour favoriser le peuplement naturel en place et pour afficher les valeurs de gestion des structures associatives de pêche.

Dans ce cas, il sera opportun de signaler et d'expliquer l'intérêt de ces aménagements au public par des panneaux. Ces parcours obéiront à la réglementation générale de la pêche.

Parcours « Passion »

Quels que soient les poissons recherchés et les techniques pratiquées, les pêcheurs confirmés recherchent des parcours de haute qualité piscicole et halieutique, réputés pour la qualité de leur gestion et de leurs peuplements.

En rivière salmonicole, la possibilité de garer un véhicule sans danger, la signalisation, une bonne information sur site, un cheminement facilité (entretien approprié, passage de clôtures, etc.) sont attendus.

En fleuve, canal ou plan d'eau, l'accessibilité et le stationnement, des pontons de pêche, un nombre minimal de postes de pêche accessibles et ouverts, des mises à l'eau et embarcadères, et des zones d'amarrage pour les bateaux se révèlent indispensables. Des possibilités de services complémentaires (location de barques, guidage, etc.) constituent des atouts importants.

Ces parcours obéiront à la réglementation générale de la pêche, pour peu que celle-ci garantisse la qualité des peuplements piscicoles. Dans tous les cas, un mode de gestion patrimoniale est incontournable. Par ailleurs, l'évolution actuelle de la pêche nécessite que l'on s'intéresse de très près à l'émergence de parcours dits « spécifiques » dont l'objectif est de promouvoir en la facilitant une approche particulière de la pêche, soit par rapport à une espèce, soit par rapport à une technique (ou les deux approches combinées). Les exemples les plus connus de parcours spécifiques sont les parcours de pêche des salmonidés à la mouche (rivière ou réservoir), et les parcours de pêche de la carpe (parcours nuit ou carpodrome). Bien d'autres types pourraient être imaginés comme des parcours de pêche des carnassiers en float-tube.

Ces parcours très particuliers requièrent la plupart du temps le respect d'une réglementation spécifique. Dans ce cas, une réglementation adaptée sera possible.



Les parcours halieutiques

Tous les parcours existants ou à venir ne sont pas ou ne seront pas nécessairement labellisés. En effet, en raison des critères à respecter, tous ne peuvent prétendre à la labellisation mais cela ne veut pas dire qu'ils offrent une qualité halieutique moindre. Pour ces parcours-là, une charte graphique précise est préconisée par la FNPF. Une incitation financière est également proposée, pouvant aller jusqu'à 60% du montant restant à la charge des SAPL.

En 2016, La FPPMA83 a mis en place 4 parcours halieutiques.

Typologie des parcours de pêche labellisés



Public et type de site	Personnes débutantes pour la découverte et l'initiation, Contacter la fédération départementale Accessibilité/sécurité	Pêche détente en famille ou entre amis Convivialité	Pêcheurs confirmés et/ou spécialisés Sites remarquables
Type de Pêche	1ère prise facilitée	Pêche de qualité	Consulter le tableau d'accueil ou la fédération départementale
Aménagements et équipements	Parkings/cheminement Accessibilité des postes Zones sécurisées, PMR Sanitaires/point d'eau Abris, jeux Espace pique-nique Poubelles Animation/accueil	Parkings/cheminement Accessibilité des postes Zones sécurisées, PMR Sanitaires/point d'eau Abris, jeux Espace pique-nique Poubelles Convention d'entretien	Parkings/cheminement Entretien berges Aménagement berges Embarcadères Zone d'amarrage Location de barques Animation/Initiation
Réglementation spécifique	Réciprocité interdépartementale Pêche à 1 canne Remise à l'eau obligatoire	Réciprocité interdépartementale	Réciprocité interdépartementale

Les parcours de pêche existants dans le Var

Dans le Var, 33 parcours de pêche sont référencés avec des critères de sélections propres au département.

Les Sites « Pêche Grand Public »

En 2008, la Fédération et les AAPPMA ont sélectionné des lieux de pêche destinés à un public familial permettant la pratique de la pêche dans des conditions optimales (berges accessibles), avec des aménagements ou activités annexes possible selon le site. 14 AAPPMA sur 26 sont concernées par la valorisation de ces sites.

LA BRESQUE

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Salernes	La Bresque	ENS Les jardins de la Bresque	Aire de stationnement, Aire de pique-nique, visite du village...

LE ROSEAU DU RÉAL MARTIN

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Pierrefeu	Le Réal Martin	Les Platanes	Aire de stationnement, Aire de pique-nique...

LA TRUITE VAROISE DU VERDON

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Artignosc	Lacs de Quinson	Baie d'Artignosc	Aire de stationnement, tables de pique-nique, cales de mise à l'eau, plage, balades...
Bauduen	Lac de Sainte Croix	Piste des Chaumets	Aire de stationnement, tables de pique-nique, mise à l'eau des bateaux, balade, plages

L'ARGENS

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Bras	L'Argens, Le Cauron	Site du Tombereau	Aire de stationnement, tables de pique-nique

LE CARAMY

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Brignoles	Le Caramy	Aval Pont Gavoty	Aire de stationnement, tables de pique-nique à l'aval du site...
Vins	Le Caramy	Pont Romain	Parking conseillé avant le Pont Romain, aire de pique nique, balade...

CABASSE LE LUC

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Cabasse	L'Issole	ENS « Les Prés »	Aire de stationnement, tables de pique-nique, visite du village...

LA CARÇOISE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Carcès	Lac Ste Suzanne	Piste de Brauch	Aire de stationnement, pique-nique possible, promenade...

LA CANNE COMPOISE

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
COMPS SUR ARTUBY	L'Artuby	L'Ecluse	Aire de stationnement, tables de pique-nique

LA CANNE À PÊCHE DRACÉNOISE

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Draguignan	La Nartuby	Pont d'Aups	Aire de stationnement, pique-nique possible le long des berges...

LA BELLE MOUCHETÉE DU CANTON DE FAYENCE

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Fayence	Lac Banégon		Aire de stationnement, Tables de pique-nique...

LA GAULE DE L'ESTÉREL

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Fréjus	Lac de l'Avellan		Parking, tables de pique-nique, Balades autour du lac...
Saint Raphaël	Lac Gratadis et l'Agay		Parking, aire de pique-nique, balades...

LA TRUITE

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Sainte Anastasie	L'Issole	Pré de la Font	Aire de stationnement, Aire de pique-nique, visite du village...

LE GARDON DE TOULON ET SES ENVIRONS

<i>Communes</i>	<i>Plan d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Le Revest Les Eaux	Lac du Revest	Chemin de la Foux	Stationnement sur votre gauche avant la piste, pique-nique possible

SOCIÉTÉ DU BAS VERDON ET SES ENVIRONS

<i>Communes</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Lieu-Dit</i>	<i>Commodités</i>
Vinon	Le Verdon	Camping Municipal	Parking en rive droite, à l'aval du pont Tables de pique-nique, balades, Aire de jeux pour les enfants

Les Parcours « No-Kill »

Début 2016, la FPPMA83 et 12 AAPPMA désireuses ont sélectionné des parcours de pêche spécifiques où certaines espèces piscicoles (truite fario, carpe et black-bass) doivent être obligatoirement remises à l'eau après capture et qui limitent les techniques ou modes de pêche.

Espèce piscicole concernée par le « NO KILL »	AAPPMA	Commune	Nom du plan d'eau ou cours d'eau	Linéaire (mètres)	Réglementation spécifique
Truite Fario	La truite du Gapeau	BELGENTIER	Le Gapeau	600	Toutes techniques de pêche appâts artificiels uniquement / Hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé
Truite Fario	L'Argens	BRAS	L'Argens	270	Toutes techniques de pêche appâts artificiels uniquement / Hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé
Truite Fario	Le Caramy	BRIGNOLES	Le Caramy	400	Pêche à la mouche uniquement
Truite Fario	Le Caramy	TOURVES	Le Caramy	1300	Toutes techniques de pêche appâts artificiels uniquement / Hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé
Truite Fario	La Canne Compoise	COMPS SUR ARTUBY	L'Artuby	1200	Toutes techniques de pêche appâts artificiels uniquement / Hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé
Truite Fario	La Truite	SAINTE ANASTASIE	L'Issole	500	Toutes techniques de pêche appâts artificiels uniquement / Hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé
Truite Fario	Société Bas Verdon	ST JULIEN LE MONTAGNIER	Le Verdon	2150	Toutes techniques de pêche hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé, ou 2 mouches avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé
Carpe	La Carçoise	CARCES	Lac Sainte Suzanne	Surface totale du lac	
Carpe	Le Gardon de Toulon et ses environs	LE REVEST LES EAUX	Lac du Revest	Surface totale du lac	
Carpe	La Fario, La Belle Mouchetée du Canton de Fayence	TANNERON, CALLIAN LES ADRETS DE L'ESTEREL, MONTAUXOUX	Lac de Saint Cassien	Surface totale du lac	
Carpe	La truite du Gapeau	MEOUNES	Lac de l'Évoué	Surface totale du lac	
Carpe	La truite du Gapeau	HYÈRES	Lac du Plan du Pont	Surface totale du lac	
Carpe	La Muyoise	LE MUY	Sablères de l'Endre	Surface totale du lac	
Black-Bass	FPPMA83	LE CANNET DES MAURES	Étang Colbert	Surface totale du lac	
Black-Bass	La Fario, La Belle Mouchetée du Canton de Fayence	TANNERON, CALLIAN, LES ADRETS DE L'ESTEREL MONTAUXOUX	Lac de Saint Cassien	Surface totale du lac	
Black-Bass	La truite du Gapeau	HYÈRES	Lac du Plan du Pont	Surface totale du lac	

C / L'ACCÈS AUX BERGES

Il s'agit d'une demande forte du public pêcheur. 52% des effectifs considèrent que l'accès aux parcours de pêche est une action prioritaire⁽¹³⁾, ce qui constitue la principale préoccupation. Deux raisons l'expliquent principalement :

- > **L'urbanisation grandissante des 30 dernières années** avec une augmentation de près de 60% des territoires urbains et une baisse de 15% des surfaces agricoles
- > **Les pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)** qui concernent notamment 16 plans d'eau sur 28, et où la pêche de loisir est autorisée, soit 60% des plans d'eau du département. Dans certains plans d'eau, ces pistes concernent uniquement une rive ou une portion de linéaire du plan d'eau et peuvent restreindre voire interdire l'accès aux véhicules.

D / L'ENTRETIEN DES BERGES

Comme expliqué ci-dessus, l'exercice du droit de pêche emporte obligation de mise en place d'un plan d'entretien régulier des berges et de la ripisylve. Celui-ci est donc réalisé soit par le propriétaire riverain détenteur du droit de pêche, soit par l'AAPPMA ou la Fédération si prévu par la convention de

partage, soit par les collectivités locales ou territoriales dans un cadre réglementaire bien défini (Déclaration d'Intérêt Général), pouvant être inscrit dans un plan simple de gestion, un contrat de rivière, sur des territoires Natura 2000... A ce jour, aucune donnée n'a été récoltée par la Fédération ou les AAPPMA afin de connaître le linéaire d'entretien des berges assuré par les collectivités publiques ou piscicoles.

Bilan du prêt de matériel d'entretien par la FPPMA83

Depuis 2009, la FPPMA83 a acquis du matériel favorisant l'entretien des berges et le laisse à disposition des AAPPMA désireuses de l'emprunter. Une convention de prêt de ce matériel doit être signée par le demandeur. Inscrit dans le cadre de la convention du partage du droit de pêche, les AAPPMA ne remplissent que très partiellement l'entretien des berges.

Nombre d'AAPPMA dans le Var	25	100%
Nombre d'AAPPMA signataires de la convention de prêt du matériel d'entretien des berges	1	4%
Nombre d'AAPPMA assurant un programme annuel	3	12%

Source : FPPMA83, 2016

DIAGNOSTIC PAGES 58 À 65

Thème	Atouts	Faiblesses
Le droit de pêche	<ul style="list-style-type: none"> > Une marge d'aides financières dans le cadre de l'acquisition ou la location de nouveaux droits de pêche sous certaines conditions. 	<ul style="list-style-type: none"> > Peu de gestion dans la mise à jour des droits de pêche des AAPPMA > Peu de connaissances précises par la FPPMA83 des droits de pêche détenus par les AAPPMA > Légitimité du rapport qualité/prix de certains baux de pêche loués par la FPPMA83
Les parcours de pêche	<ul style="list-style-type: none"> > Une offre en partie déjà existante dans le Var (34 parcours référencés) > Mise en place sur le plan national d'une offre de parcours de pêche labellisés, claire et homogène 	<ul style="list-style-type: none"> > Fortes contraintes dans la mise en place de certains parcours labellisés FNPF (Famille, Découverte...) > Pas de structuration de ces parcours, dits « à la cueillette », selon le bon vouloir de chaque AAPPMA > Développement d'autres activités de loisirs autour d'un cours d'eau ou plan d'eau
L'entretien et l'accès aux berges	<ul style="list-style-type: none"> > Prêt possible par la FPPMA83 du matériel d'entretien à disposition des AAPPMA 	<ul style="list-style-type: none"> > L'accès aux berges, un frein au développement de la pêche de loisir > Peu d'investissement de la part des AAPPMA dans l'entretien des berges > Les pistes DFCI qui contraignent l'accès aux rives

E / RÉSEAU DES REVENDEURS DE CARTES DE PÊCHE

Méthodologie pour l'acquisition d'une carte de pêche

Pour acheter une carte de pêche, le pêcheur dispose de deux possibilités, soit :

- > **Sur internet:** www.cartedepeche.fr, le site d'achat en ligne créé en décembre 2011 par la Fédération Nationale de la pêche en France. Pour cela, l'internaute remplit par l'interface public un formulaire pour créer un compte (nom d'utilisateur et mot de passe), ce qui lui permet de bénéficier d'avantages (paiement en plusieurs fois à partir d'un certain montant, réimpression de la carte de pêche (en cas de perte) jusqu'à dix fois, adhésion à une lettre d'information électronique de la fédération départementale et de l'AAPPMA à laquelle il adhère...)
- > **Chez un dépositaire de cartes de pêche.** Ce dépositaire peut être un magasin, un office de tourisme ou tout autre commerce ou entité publique, et même un particulier. Il peut distribuer soit des cartes « papier » que lui remet l'AAPPMA de son secteur d'influence, soit être dépositaire internet dans le cadre de la création d'un « compte dépositaire » créé par la Fédération, ou directement sur l'interface publique du site internet www.cartedepeche.fr.

Le réseau de revendeurs de cartes de pêche : distribution, coût et efficacité

Distribution: En 2015, 67 dépositaires étaient chargés de vendre les cartes de pêche des AAPPMA du Var, soit :

- > 49 commerces
- > 13 magasins de pêche ou de sport
- > 5 offices de tourisme
- > 2 particuliers

Coût annuel moyen de la vente des cartes de pêche Papier (2012)

Structure halieutique	Impression cartes + vignettes	Indemnisation dépositaires	TOTAL
Fédération	1780	0	1780
AAPPMA	0	4375	4375
TOTAL	1780	4375	6155

Source : FPPMA83

(14) Source : Enquête téléphonique réalisée par la FPPMA83 auprès de 36% des revendeurs de cartes de pêche en 2013

Le coût global de revient à la charge des collectivités piscicoles s'élève à 6155 euros par an.

Efficacité : Le réseau de dépositaires de cartes de pêche est plutôt bien réparti au sein du département. Il assure, pour 20% des dépositaires, à minima, représenté par les magasins de pêche, un lieu d'échanges et d'informations sur la pratique de la pêche.

Cependant, son efficacité est néanmoins limitée⁽¹⁴⁾ :

- > Près de 20% sont fermés le dimanche, voire le lundi
- > 23% ne vendent pas toutes les cartes de pêche (cartes annuelles et occasionnelles)
- > 23% ne vendent pas les cartes de pêche durant 12 mois
- > Des pénuries ponctuelles (24 à 48h) de cartes de pêche ou de vignettes halieutiques dues au délai de réapprovisionnement, bien que la réactivité des AAPPMA soit soulignée par les revendeurs.

F / LA VENTE DES CARTES DE PÊCHE SUR INTERNET: BILAN ET PERSPECTIVES

Distribution

Désormais accessible de leur domicile par internet pour près de 75% des français (source médiamétrie, 2012) ou chez un dépositaire qui a ouvert un compte par internet, la carte de pêche en ligne représente dans le Var 51% des ventes en 2015.

Ce pourcentage est en nette augmentation par rapport aux ventes globales 2014 (36%), notamment grâce au recrutement de nouveaux revendeurs en 2015 (19 dépositaires).

Efficacité

Le pêcheur semble encore attaché au système de dépositaires de cartes de pêche comme le confirme le questionnaire « Pêcheurs ». A la question « Si vous aviez le choix, où achèteriez-vous votre carte de pêche ? », 86% des pêcheurs privilégient le réseau de dépositaires des cartes de pêche contre 14% par internet.

Internet de chez soi, bien qu'utilisé par 56% des pêcheurs pour s'informer, ne semble pas encore l'outil d'adhésion au loisir pêche.

De plus, l'équipement en connexion à Internet varie nettement en fonction de l'âge de la personne : en effet, seulement 49% des retraités sont équipés d'une connexion internet alors qu'ils représentent environ 26% des adhérents.

Tableau comparatif du pourcentage d'adhérents par Catégories Socio-Professionnelles (CSP) et du pourcentage de connexions internet au foyer

CSP	% des adhérents	% de connexion internet au foyer
Etudiant	9	98
Actif	49	92
Retraité	26	49

Source : admin.cartedepeche.fr, premier semestre 2015, Credoc (2013)

Et pourtant, l'achat par internet permet de bénéficier de certains avantages :

- > Disponibilité du système de vente 24/24h et 7/7j
- > Impression de la carte de pêche (en cas de perte) jusqu'à dix fois (si photo).
- > Adhésion à une lettre d'information électronique de la FPPMA83 et de l'AAPPMA.

L'exemple des Fédérations départementales étant passées au « tout internet »

En 2009, trois Fédérations départementales ont expérimenté l'usage unique d'internet pour la vente des cartes de pêche, selon trois possibilités offertes aux pêcheurs : un réseau de dépositaires privés, un réseau de dépositaires AAPPMA et la vente publique par internet disponible de chez soi. Voici en 2013 les pourcentages de ces trois paramètres par Fédération départementale :

Fédération Départementale	% internautes	% dépositaires privés	% dépositaires AAPPMA
Ariège	40	47	12
Aude	48	15	37
Pyrénées Orientales	53	26	20

Source : FPPMA09, 11 et 66

La vente en ligne de chez soi représente en moyenne moins de la moitié (47%) des achats de cartes de pêche dans ces départements qui disposent de 5 années d'expérience dans la distribution des cartes de pêche par internet. Ces statistiques démontrent l'importance de conserver un réseau de dépositaires internet (AAPPMA et privé) cohérent et réparti au sein du département.

Taux de vente des cartes de pêche dans le Var selon le mode de distribution

En 2014, la FPPMA83 a affirmé sa volonté de développer un réseau de revendeurs de cartes par internet. Ce projet, confié à un agent salarié et validé par le Conseil d'administration, permet aux AAPPMA désireuses de mettre à disposition un ordinateur et une imprimante à 1 revendeur par AAPPMA (charge financière supportée par la FPPMA83). L'AAPPMA prend en charge l'approvisionnement en matières premières (feuilles, cartouches d'encre...) ainsi que l'entretien courant.

Achat de la carte de pêche	2012	2013	2014	2015
De chez soi (Internet)	7	10	16	22
Revendeur Internet	0	1	20	29
Revendeur Papier	93	89	64	49

Source : admin.cartedepeche.fr, premier semestre 2015

Le taux de ventes de cartes par internet est passé de 7% à 51% en seulement 3 ans.

Evolution des ventes de cartes de pêche des AAPPMA qui ont basculé au « Tout internet »

Dans le Var, 5 AAPPMA ont décidé de vendre les cartes de pêche uniquement par internet, tout en conservant un réseau de « web revendeurs ». Voici les résultats en 2015 :

AAPPMA	Évolution des ventes de cartes de Pêche [2014/2015, %]
L'ARGENS	+22
LE CARAMY	+11
LA BRESQUE	+18
LA TRUITE DU GAPEAU	+19
LA CANNE A PECHE DRACENOISE	-14
TOTAL AAPPMA « TOUT INTERNET »	+10
TOTAL VAR	+5

Source : admin.cartedepeche.fr, premier semestre 2015

Les ventes de cartes de pêche des AAPPMA « tout internet » connaissent un taux de progression deux fois supérieur à celui des AAPPMA toutes confondues (+ 5%).



La vente en ligne des cartes de pêche sur www.cartedepeche.fr, un système ouvert 24/24h et 7/7j

DIAGNOSTIC PAGES 66 À 67

Thème	Atouts	Faiblesses
<p>Le réseau de revendeurs en ligne des cartes de pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en considération exponentielle de la part des AAPPMA de l'intérêt du « tout internet » > Elle inhibe la problématique des pertes de stocks de vignettes piscicoles > Plus de ruptures de stocks chez les revendeurs > Meilleure visibilité pour les trésoriers via l'interface de gestion > L'importance du contact humain, revendiqué par les pêcheurs (Enquête 2012) possible par la vente en ligne des cartes chez un dépositaire conventionné > Création d'une Base de Données pour informer le pêcheur par mailing > Facilité du contrôle de la carte de pêche par les Gardes Pêche Particuliers > Coûts réduits pour la Fédération 	<ul style="list-style-type: none"> > Difficulté chez certaines AAPPMA pour la mise en place du « tout internet » > Indemnités à reverser à certains revendeurs > Non uniformisation des tarifs de certaines cartes de pêche sur le plan national (enfants, journée...) > La prédominance de certains revendeurs, forts pourvoyeurs de cartes de pêche, oriente le pêcheur à acheter une carte de pêche plutôt que d'adhérer à une AAPPMA > Manque d'implication des revendeurs qui ne remplissent pas le champ « Adresse Mail » du formulaire de création d'un compte sur www.cartedepeche.fr > Difficultés relatives de gestion informatique.
<p>La vente en ligne des cartes de pêche de chez soi</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Simplicité de la vente > Ouvert 24/24h, 7/7j > La vente de chez soi répond aux lacunes rencontrées par le réseau de revendeurs (fermetures hebdomadaires, indisponibilité de certains produits...) > Répartition plus logique de l'adhésion à une AAPPMA : le pêcheur a le libre choix d'adhérer à l'AAPPMA qu'il souhaite 	

G / LES ANIMATIONS PÊCHE

En préambule, il est important de souligner que selon les français⁽¹⁵⁾, les actions prioritaires pour garantir une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont d'éduquer, sensibiliser et former les publics (39%).

Les moyens humains

- > **1 animateur diplômé** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) contractuellement à **0,5 Equivalent Temps Plein** (0,5 ETP)
- > **1 animateur diplômé** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) contractuellement à **0,1 ETP**
- > selon les années **1 stagiaire BPJEPS** présent 6 mois de l'année maximum

Les moyens matériels

Le Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature (PDIPN)

En 2002, la FPPMA 83 a construit à Pignans, grâce aux concours financiers de partenaires publics et privés, une annexe éducative appelée « Centre Info Pêche » dans le but d'accueillir des groupes scolaires et accueils de loisirs et de les sensibiliser à la préservation et la richesse des milieux aquatiques et les initier au loisir pêche en eau douce. Cette structure dispose désormais du label national « Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature » (PDIPN) mis en place par la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF).

Le PDIPN est organisé en 4 espaces

- > « Espace Fresque » contenant :
 - 1 fresque interactive de 17 mètres de longueur présente les principales thématiques liées à l'eau, la faune et la flore aquatique et la pêche de loisirs
 - 1 ensemble télévision/lecteur vidéo pour diffuser des reportages ludiques sur la vie aquatique
 - 2 pupitres présentant le réseau hydrographique varois
 - 13 cadres sur les techniques et le matériel de pêche disposés sur les murs de la salle
 - 1 aquarium sur le thème de la pollution
 - Des maquettes pédagogiques
 - Un simulateur de pêche
- > « Espace Atelier »
 - 5 loupes binoculaires pour reconnaître les larves aquatiques

- 3 aquariums expliquant la zonation piscicole
- 1 bibliothèque à disposition des enfants pour lire pendant la pause déjeuner
- Des tables et chaises pour lire et colorier les dessins mis à disposition
- 2 toilettes et un évier
- > « Espace Pique-nique » :
 - Aire de pique-nique avec tables, bancs et parasols
- > « Espace Pêche » :
 - 1 étang privé, situé à 200 mètres du PDIPN dont la Fédération loue par convention annuelle le droit de pêche dans le cadre des animations.

La structure mobile d'animation

Depuis 2013, la FPPMA 83 s'est dotée d'une remorque pédagogique destinée à assurer des animations de terrain pour les groupes scolaires ou ALSH. Cette remorque est équipée des outils pédagogiques nécessaires à l'enseignement théorique et du matériel de pêche (cannes à coup et petits matériels).

Historique des effectifs accueillis au sein du PDIPN

Voici le tableau du nombre de structures et les effectifs accueillis depuis 2009:

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre groupes scolaires	24	27	23	18	34	21
Nombre Accueils de loisirs	7	10	20	10	19	7
Nombre Animations APPMA	2	1	0	7	12	21
Autres Animations	2	3	6	19	19	14
Total	44	41	49	44	84	63
Effectifs	850	1000	1080	1113	2110	1775

Source : FPPMA83

Efficacité

Depuis 5 ans, le nombre d'animations a augmenté. Ce constat s'explique notamment par une forte demande des AAPPMA à partir de 2012 pour une aide dans le cadre de leurs animations. De ce fait, et au vu de la saisonnalité des demandes de réservations (91% des réservations ont été réalisées sur 6 mois, soit d'Avril à Août) **nous assistons à une saturation de l'offre** pendant cette période, puisqu' un seul animateur (0,5 Equivalent Temps Plein [ETP]), aidé en cela par un autre animateur salarié de la FPPMA 83 (0,1 ETP) et un stagiaire BP

(15) Source : sondage IFOP, Baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques en 2013

JEPS, sont disposés à assurer les animations au sein du PDIPN. **Ce constat dresse un manque d'heures d'animations disponibles notamment pour cette période.**

De plus, la provenance géographique des structures demandeuses se situe principalement dans quatre zones distinctes : Vallée du Gapeau, Cœur du Var, Toulon Ouest et Fréjus – St Tropez. **Le PDIPN ne remplit pas sa mission d'établissement pédagogique à vocation départementale.** L'une des explications provient des coûts de transports à la charge des structures demandeuses. En effet, celui – ci est compris entre 300 à 800 euros selon la distance kilométrique. Ces frais sont d'autant plus lourds que le PDIPN ne peut accueillir que ponctuellement 2 classes ou plus de 30 enfants d'un accueil de loisirs, ce qui augmente le coût par enfant des frais de transports, puisqu'un autocar peut accueillir au maximum 50 enfants.

- > Comparatif des tarifs d'animations de pleine nature à destination de groupes scolaires ou ALSH

Les tarifs (année 2015) correspondent à des prestations d'activités de pleine nature pour une journée proposant un accompagnement par un animateur diplômé ainsi que le prêt de matériel (base : 25 enfants) :

ACTIVITES	Tarifs (écoles) par enfant	Tarifs (ALSH) par enfant
Canoë	17,60 €	17,60 €
Equitation	Peu de prestations proposées	
Parcours en forêt	11,75 €	13 €
Ferme pédagogique	10,75 €	10,75 €
Pêche en eau douce	3,8 €	6,8 €

Source : Sites internet des prestataires d'activités de pleine nature (2015)

Les tarifs proposés par le PDIPN sont très inférieurs à ceux constatés dans d'autres structures organisant des animations à destination du public scolaire et des ALSH. Il faut néanmoins tenir compte des charges de fonctionnement par discipline qui peuvent, selon l'activité, être plus ou moins importantes (salaires, achat et entretien du matériel ou autre, bail...).

Les Ateliers Pêche et Nature

Créés en 2007, les Ateliers pêche Nature (APN) ont remplacé les Ecoles de pêche. Ce sont des structures d'accueils animées par

des bénévoles d'AAPPMA fondées sur le respect du poisson, la conscience du caractère fragile des milieux aquatiques. Elles accueillent le grand public tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires pour les initier au loisir pêche en eau douce. Comme un club de sport (football, rugby...), ils proposent une adhésion à l'année.

Répartition

En 2016, il existe 3 APN dans le Var (Fréjus, Salernes, Carcès)

Efficacité

Durant la saison 2014/2015, les APN ont accueilli 28 enfants. Ces structures ont l'avantage de proposer une offre de pêche jusque-là inexistante : s'entraîner et se perfectionner toute l'année pour progresser dans la pratique de la pêche. Le développement de ces structures peut entraîner un effet de communication sur celles-ci car en étant plus nombreuses, elles augmentent leur capacité d'audience.

Cependant, des limites existent⁽¹⁶⁾:

- > L'accès à des lieux sécurisés et poissonneux où le droit de pêche est acquis. En effet, deux APN pratiquent la pêche dans des étangs privés sans partage du droit de pêche avec les collectivités piscicoles.
- > La difficulté pour les bénévoles d'organiser des déplacements dans d'autres lieux de pêche pour améliorer la connaissance du réseau hydrographique varois, la pratique de la pêche et l'attractivité de ces APN.
- > Le faible nombre d'animateurs bénévoles (pour 2 APN sur 3), ce qui limite le nombre maximal de participants pour des raisons réglementaires de sécurité.
- > La difficulté de recruter de jeunes pêcheurs et donc de renouveler les effectifs d'adhérents à ces APN.
- > Les frais d'organisation, parfois de déplacement pour les bénévoles animateurs.

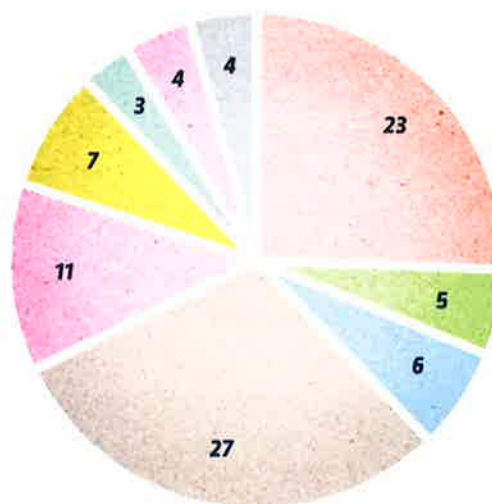
Les animations assurées par les AAPPMA

Suite aux rencontres faisant l'état des lieux des activités des AAPPMA en 2013 dans le cadre du développement du loisir pêche en eau douce, voici les chiffres des animations et des effectifs de pêcheurs.

Synthèse : En 2012, 90 animations ont été dispensées par les AAPPMA.

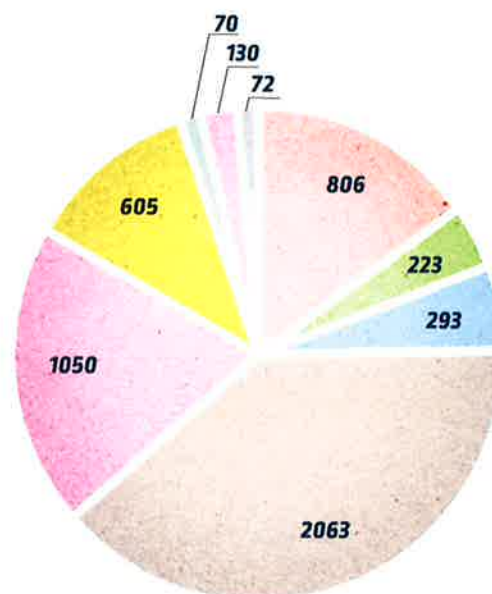
(16) Etat des lieux réalisé lors de la Réunion de travail FPPMAB3/Responsables animateurs des APN en 2014

Animations organisées par les AAPPMA en 2013



Source : FPPMA83, AAPPMA du Var

Effectifs lors des animations par les AAPPMA en 2013



Source : FPPMA83, AAPPMA du Var

Ces animations ont pour thématiques

- > 56% de l'initiation à la pêche avec le soutien des bénévoles
- > 31% de la pratique autonome de la pêche
- > 13% de l'information par des stands

Il est à noter que 50 animations destinées à l'initiation au loisir pêche se déroulent dans un bassin aménagé ou un petit canal. De plus, 6 AAPPMA (soit 23% des AAPPMA du Var) rassemblent 52% du nombre d'animations proposées.

Synthèse: En 2013, 5312 personnes ont participé à une animation organisée par les AAPPMA. Ces participants ont suivi ces animations ayant pour thématiques :

- > 61% de l'initiation à la pêche avec le soutien des bénévoles
- > 19% de la pratique autonome de la pêche
- > 20% de l'information par des stands

De plus, 6 AAPPMA rassemblent 50% des participants.

Le matériel de pêche au sein des AAPPMA

Le résultat de l'enquête d'état des lieux menée à destination des AAPPMA montre que seulement 12 AAPPMA sur 26 disposent du matériel de pêche (canne, moulinet, petit matériel...) nécessaire à l'organisation de manifestations basées sur l'initiation au loisir halieutique. Or, l'initiation au loisir pêche demeure une des missions principales des AAPPMA dans le cadre de leurs animations. Cette initiation induit pour les participants, potentiellement non-pêcheurs, le prêt de matériel de pêche...

Les Animations « Grand Public »

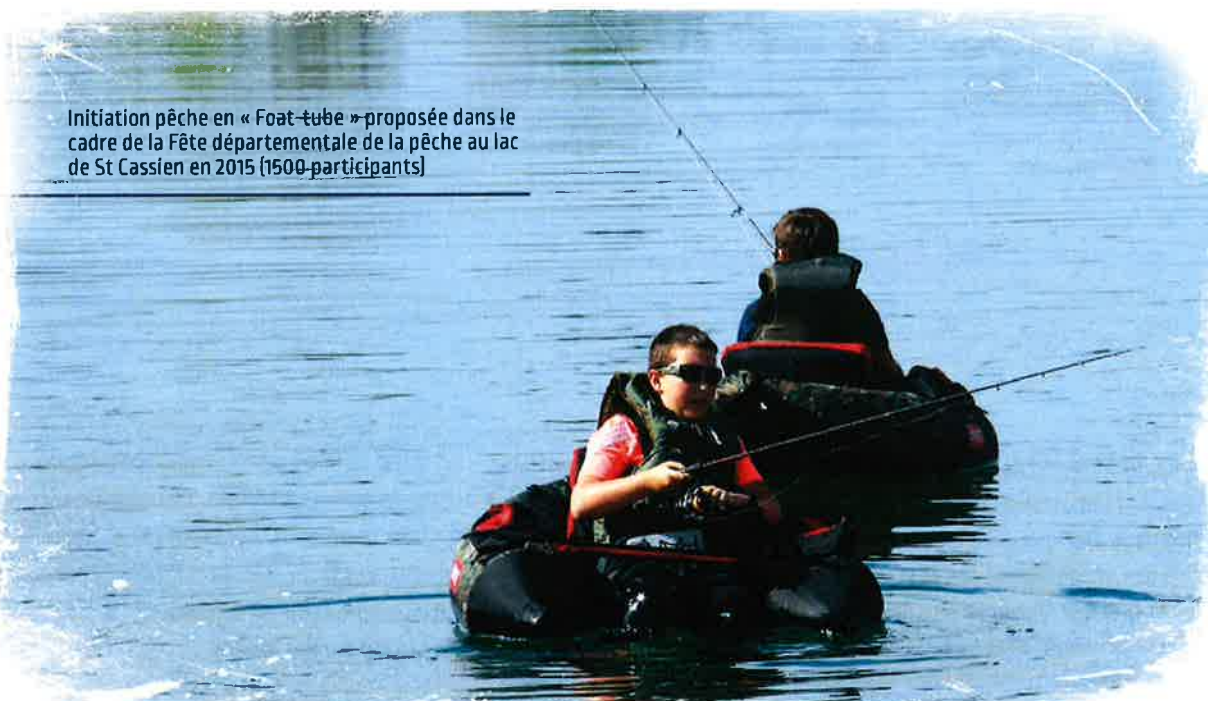
Au sein de la FPPMA83, la Commission Promopêche est en charge de proposer, étudier et budgétiser le programme d'animations annuelles.

Depuis le début de son mandat (2009), les événements halieutiques se sont diversifiés avec la création d'une manifestation d'ampleur départementale, voire régionale à partir de 2014.

ANNEE	NOMBRE D'EVENEMENTS	LIBELLES	TYPE PUBLIC	EFFECTIFS ACCUEILLIS	ETP/JOUR
2009	3	Partie de pêche poissons chat et perches soleil 2 Stages de pêche	Tout public Enfants (10/16 ans)	116	33
2014	2	Fête Régionale de la pêche Partie de pêche poissons chat et perches soleil	Tout public	2600	85
2015	3	Troc Pêche Fête Départementale de la Pêche Partie de pêche Poissons chat et perches soleil	Tout public	2300	68

Source : FPPMA83

Initiation pêche en « Foat-tube » proposée dans le cadre de la Fête départementale de la pêche au lac de St Cassien en 2015 (1500 participants)



DIAGNOSTIC PAGES 68 À 72

Thème	Atouts	Faiblesses
Animations FPPMA83	<ul style="list-style-type: none"> > La sensibilisation du public pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques, une action jugée prioritaire selon les français > Exhaustivité des outils d'animations > Une annexe éducative (PDIPN) bien conçue (théorie + pratique) > Complémentarité des offres d'animations de terrain par rapport à la structure d'accueil du PDIPN > Des solutions externes (convention animateurs diplômés...) possibles pour développer l'offre d'animations de pêche au sein du PDIPN > Une politique tarifaire très compétitive, voire sous-estimée > La structure mobile (remorque équipée), gage d'une répartition géographique plus équitable des animations pêche et vecteur de développement de l'offre sur de nouveaux territoires (Haut Var, Pays de Fayence...) 	<ul style="list-style-type: none"> > Peu d'offres d'animations autour du lac de Ste Croix > Saturation de l'offre d'animations > Une communication de l'offre d'animations pêche à développer > PDIPN : un bâtiment vieillissant > Des sites de pêche et d'accueil du public à identifier, voire à aménager > La répercussion des animations sur les ventes de cartes de pêche difficilement quantifiable
Animations AAPPMA	<ul style="list-style-type: none"> > Bonne structuration du Pôle Animation afin d'aider les AAPPMA > Une augmentation du nombre d'animations des AAPPMA en général 	<ul style="list-style-type: none"> > Un manque d'attrait de certaines animations proposées > Difficulté de mobiliser des bénévoles pour l'organisation d'animations > Difficulté d'attirer quelquefois le public pour les animations des AAPPMA > Disparité de l'offre d'animations selon les AAPPMA > Besoin de former certains bénévoles d'AAPPMA > Des AAPPMA pas toujours équipées : Moins d'1 AAPPMA sur 2 dispose de l'équipement de pêche essentiel au bon déroulement d'une animation basée sur l'initiation à la pêche
Animations « Grand Public »	<ul style="list-style-type: none"> > Réussite des animations dites « Grand Public » en termes d'affluences 	
Ateliers Pêche Nature	<ul style="list-style-type: none"> > Une vision positive des Ateliers Pêche Nature > Les jeunes adhérents : futurs ambassadeurs du loisir pêche ? 	<ul style="list-style-type: none"> > Très peu d'Ateliers Pêche Nature existants dans le Var (3) mais bien localisés > Une communication à développer autour des APN (recrutement, communication) > Les horaires des nouveaux rythmes scolaires réduisent les effectifs d'adhérents dans les APN > Ces APN ne sont pas voués à produire un développement « en masse » de jeunes pêcheurs > Des besoins importants (lieux de pêche sécurisés, encadrement par des bénévoles, frais de fonctionnement...) pour la mise en place et la gestion d'un APN au regard des moyens disponibles pour 1 seule AAPPMA

H / LES REMPOISSONNEMENTS

Rappel des objectifs du rempoissonnement

Le rempoissonnement est établi selon des critères précis, déterminés à partir d'un calcul de productivité des milieux aquatiques et de la surface en eau. Ce rempoissonnement annuel remplit 2 objectifs fondamentaux :

- > **soutien des populations piscicoles d'une espèce** s'il y a un déficit ou une carence dans une phase du cycle biologique (ex. : alevinage en truitelles au stade pré estival)
- > **développement de l'halieutisme** (truite de reprise, ou carnassier à taille de capture...)

Si l'on se fixe un objectif de satisfaction de l'usage halieutique, l'évaluation de l'efficacité du programme annuel de

rempoissonnement des SAPL peut être établie selon une approche coût-bénéfice en s'appuyant sur deux indicateurs :

D'ordre financière

- > Le budget consacré aux dépenses de déversements de truites de reprise (à forte valeur ajoutée) est de 60% alors qu'elle attire 55% des pêcheurs (enquête pêcheurs)
- > Le budget consacré aux dépenses de rempoissonnements en brochets (à très forte valeur ajoutée) est de 1,5% alors qu'elle attire 67% des pêcheurs (enquête pêcheurs)
- > Le budget consacré aux dépenses de rempoissonnements en poissons blancs (à faible valeur ajoutée) est de 7% alors qu'elle attire 53% des pêcheurs (enquête pêcheurs)

On peut constater qu'il y a une disproportion entre les parts relatives du volume financier annuel consacré aux

Budget de rempoissonnement et part des dépenses par espèce piscicole (année 2013)

Espèces Salmonicoles	Dotation FPPMA 83	COÛT TOTAL (euros)	% des dépenses	Dotation AAPPMA	COÛT TOTAL (euros)	% des dépenses
Truitelles - différents stades de croissance (Unité)	124 800	23 685,20	16	1000	670	2
Truite Arc-en-ciel (kilos)	15 780	93 057,60	62	3 680	18 584	66
Poissons blancs et carnassiers	4 540	33 094,20	22	-	8771	31
Gardons	2335			600	2944	
Carpes	510			250	607	
Tanches	380			0	0	
Carassins	60			100	422	
Goujons	0			25	488	
Brochets	630			225	2421	
Sandres	100			85	1704	
Perches communes	375			20	185	
Black bass	250			0	0	

reempoisonnements et la représentativité dans les effectifs des catégories de pêcheur spécialistes d'une espèce.

D'ordre purement halieutique

Avec le calcul des valeurs de capture par unité d'effort de pêche (CPUE), l'effort de reempoisonnement annuel peut être représenté par une capturabilité exprimée en unité d'effort de pêche (en nombre de poissons capturables / pêcheur/ heure) exprimée par espèce :

- > 10,7 Truites de reprise
- > 0,03 Brochet
- > 1,36 poissons blancs (Gardon et Tanche)

Pour les espèces dont les CPUE sont connues dans la bibliographie (Brochets et Truites), on constate que ces valeurs sont inférieures (Brochet = 0,07) ou supérieures (Truites fario = 1,62) à des taux de captures exprimés par pêcheur pour une heure de pêche.

Cette rapide analyse comparative basée sur le rapport entre l'enveloppe budgétaire annuelle consacrée aux reempoisonnements, qui représente l'offre de pêche et la capturabilité par pêcheur spécialiste d'une espèce, semble cohérente, mais tout en révélant qu'il peut y avoir un rééquilibrage dans les reempoisonnements, qui serait profitable à certaines catégories de pêcheurs, de Brochets notamment.



DIAGNOSTIC PAGES 74 À 75

Thème	Atouts	Faiblesses
Reempoisonnements	<ul style="list-style-type: none"> > Les parcours « truites de reprise » : maintien d'activité pêche dans les milieux perturbés/dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement d'une catégorie de pêcheurs « opportunistes » sur les parcours de pêche de truites de reprise > Efficacité / Coût des alevinages ? > Forte dépenses du budget « Truites de reprise » > Revoir les critères liés aux reempoisonnements ? > Reempoisonnement faible en carnassiers, notamment Brochet > Reempoisonnement faible en poissons blancs > Peu de retours sur l'efficacité du reempoisonnement > Manque de communication autour des reempoisonnements

I / LA RÉGLEMENTATION ET LA SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DE LA PÊCHE

La réglementation de la pêche en eau douce

Pourquoi réglementer la pratique de la pêche en eau douce ?

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 Décembre 2006 modifie en profondeur le droit de la pêche en eau douce. Selon le principe que « la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général » et que « la protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche,

activité à caractère social et économique, constitue le principal élément », la réglementation de la pêche en eau douce est régie par le code de l'Environnement (CE, Titre troisième du code de l'Environnement).

Où s'applique la réglementation de la pêche en eau douce ?

La LEMA redéfinit le champ d'application du droit de la pêche en eau douce à travers la distinction « Eaux libres » et « Eaux Closes » et « Piscicultures ». En effet, la réglementation de la pêche s'applique automatiquement dans les Eaux libres.

Réglementation de la pêche selon le code de l'Environnement APPLICABLE	Réglementation de la pêche selon le code de l'Environnement NON OBLIGATOIRE	
	Les eaux libres	Les Piscicultures à valorisation touristique
Les eaux libres	Les eaux closes	Les Piscicultures à valorisation touristique
Cours d'eau, canaux, ruisseaux et plans d'eau en communication avec le réseau hydrographique permettant la libre circulation du poisson.	Fossé, canal, étang, réservoir ou autre plan d'eau dont la configuration fait obstacle au passage naturel du poisson.	Pisciculture qui pratique l'élevage extensif (inférieur à 20 tonnes/an) dans laquelle l'activité pêche à la ligne est autorisée.

Source : Code de l'Environnement

L'Organisation de la réglementation de la pêche en eau douce

Elle s'articule autour de 3 strates géographiques :

- > Sur le plan National : le Code de l'Environnement, qui régit la réglementation nationale de la pêche en eau douce.
- > Sur le plan Départemental : les arrêtés préfectoraux qui peuvent adapter la réglementation nationale à des spécificités départementales (avis annuel, réglementation spécifique, arrêtés permanents ...).
- > Sur le plan Local : le règlement intérieur d'une AAPPMA, applicable uniquement aux adhérents de cette AAPPMA.

Le champ d'actions réglementaire se décline ainsi :

Réglementation de la pêche potentiellement modifiable par la FPPMA83 en eaux libres ⁽¹⁶⁾	Réglementation potentiellement modifiable par la FNPF ⁽¹⁷⁾
<ul style="list-style-type: none"> > Taille légale de capture des salmonidés (truite fario, truite arc-en-ciel, omble chevalier) pouvant aller de 18 à 25 cm. > Quotas de salmonidés > Modes de pêche particuliers : parcours No-Kill, pêche de nuit de la carpe... 	<ul style="list-style-type: none"> > Taille légale de capture des poissons autres que les salmonidés > Périodes d'ouverture et de fermeture des salmonidés et du brochet⁽¹⁸⁾ > Mise en place de quotas de carnassiers > Nombre de ligne ou balances par pêcheur

(16) Sous couvert des droits de pêche acquis par les structures halieutiques dans le secteur concerné et de la rédaction d'un arrêté préfectoral suite à la validation par les services de l'Etat

(17) Sous couvert d'un arrêté ministériel

(18) Hors grands lacs d'intérieur

La Surveillance de l'exercice de la pêche

L'efficacité de la réglementation est indissociable du contrôle de son application, c'est à dire de celle de la surveillance de l'exercice de la pêche. Le réseau de surveillance des structures halieutiques est composé d'agents de développement et de salariés de la Fédération Départementale, ainsi que de gardes particuliers bénévoles des AAPPMA.

Une demande forte de surveillance de la part des pêcheurs

Le questionnaire « pêcheurs » apporte des éléments concrets en faveur de la surveillance du réseau hydrographique varois. En effet, à la question à choix multiples « Quelles sont les 3 actions que vous préconiserez concernant le loisir pêche ? », 50% des répondants préconisent « plus de surveillance » comme action prioritaire, loin devant la mise en place de parcours de pêche clairs (30%), le renforcement des déversements de carnassiers ou de truites (24% chacun) ou encore l'acquisition de nouveaux droits de pêche (21%).



Organisation de la police de la pêche

Depuis 2007 et la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA), l'Etat s'est partiellement désengagé des missions de surveillance de l'exercice de la pêche.

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), qui a remplacé le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), oriente désormais essentiellement ses missions liées aux engagements de la Directive Cadre Européenne qui ont pour objectifs majeurs, entre autres, le bon état écologique des masses d'eau et la continuité écologique des cours d'eau.

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), également créée par la LEMA et reconnue d'utilité publique, consacre 60% de son budget aux aides à l'emploi dans les Fédérations départementales dans le but notamment d'assurer la police de la pêche au sein d'un Pôle Garderie.

Dans le Var, les missions de surveillance de l'exercice de la pêche représentent 1,5 équivalent temps plein (ETP), soit trois salariés qui doivent y consacrer 50% de leur temps de travail.

Depuis 2006, un salarié de la Fédération Départementale a la charge d'animer le réseau de Gardes Pêche Particuliers (GPP) de la Fédération et celui des AAPPMA, sous le contrôle de leurs commettants (Présidents d'AAPPMA, Président de la Fédération...).

> Réunion semestrielle des GPP salariés de la FPPMA83

Le référent du Pôle Garderie organise chaque année à minima 1 réunion semestrielle à destination des GPP de la Fédération Départementale afin, entre autres, d'élaborer le planning prévisionnel des Tournées de Surveillance pour le semestre. Ces dernières sont déterminées suivants plusieurs critères : calendrier halieutique, sur-fréquentation de certains secteurs en saison, dénonciation par des tiers, respect de l'application d'une réglementation spécifique...

> Réunion annuelle entre les GPP de la FPPMA83 et des AAPPMA

Elle est organisée à destination des GPP bénévoles au mois de Février afin d'aborder différents points : nouvelles dispositions réglementaires, mise en place d'un calendrier prévisionnel, distribution du matériel, besoins en tenues vestimentaires...

> Commission Police de la pêche

Au sein de la Fédération Départementale, une commission « Police de la Pêche » se réunit une fois par an, et aborde tous les aspects réglementaires et notamment les projets de propositions réglementaires.

> Tournées de surveillances

les GPP assurent régulièrement des tournées de surveillance sur les baux de pêche de la Fédération avec les GPP bénévoles. Le rôle des GPP salariés de la Fédération Départementale est avant tout un rôle de conseil, de coordination, de soutien rédactionnel et bien évidemment de contrôle.

Le référent garderie fait l'articulation au sein de la Fédération entre les GPP bénévoles et les services de l'Etat.

En 2006, seulement 6 GPP bénévoles avaient les agréments en cours de validité. Ce nombre a rapidement augmenté au fur et à mesure que les commettants ont fait parvenir les agréments de leurs GPP. Le nombre de GPP d'AAPPMA est passé de 6 à environ 12 en 2007. Depuis 2013, 30 GPP d'AAPPMA assurent désormais l'exercice de la police de la pêche avec un agrément valide. Parmi ces 30, 9 sont commissionnés par la Fédération Départementale. (Fig1)

Les GPP bénévoles effectuent environ 80% des tournées de surveillance contre 20% pour les GPP de la Fédération. (Fig2)

Les GPP bénévoles contrôlent environ 74% des effectifs de pêcheurs contre 26% pour les GPP de la Fédération. (Fig3)

A partir de 2014, 37 PV sur 64 ont été dressés par les GPP bénévoles des AAPPMA.

Les Gardes Pêche Particuliers bénévoles d'AAPPMA sont un maillon essentiel du réseau de surveillance (80% des TS et 74% des contrôles d'effectifs de pêcheurs) dont le renforcement des effectifs ces 5 dernières années a permis d'augmenter le nombre de tournées de surveillance. Hommes de terrain, ils assurent une présence au bord de l'eau et agissent en termes de prévention plus que de répression.

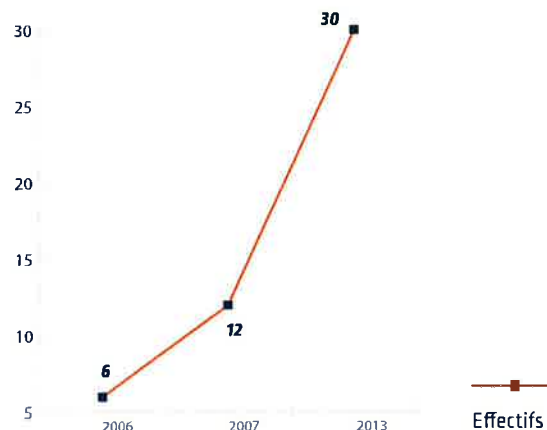
Les tournées de surveillance (TS) et effectifs contrôlés en 2013 par le Pôle Garderie de la FPPMA83 - (Fig 4 et 5)

Synthèse : 31% des TS sont effectuées dans les grands lacs du département (lacs du Verdon, St Cassien et Carcès) et représentent 80% des effectifs contrôlés en 2013. L'acquisition du bateau à moteur thermique a permis d'augmenter la productivité de contrôles dans les grands lacs d'intérieur (Lacs du Verdon et lac de St Cassien). L'exemple du lac de Sainte Croix est le plus explicite puisqu'il ne représente en 2013 que 4% des tournées de surveillance pour 25% des effectifs contrôlés.



Fig. 1

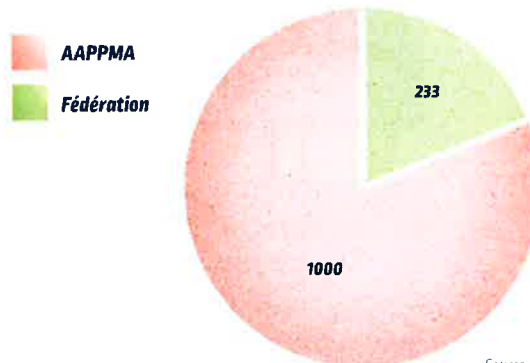
Evolution des effectifs dans le Var de GPP d'AAPPMA



Source : FPPMA83

Fig. 2

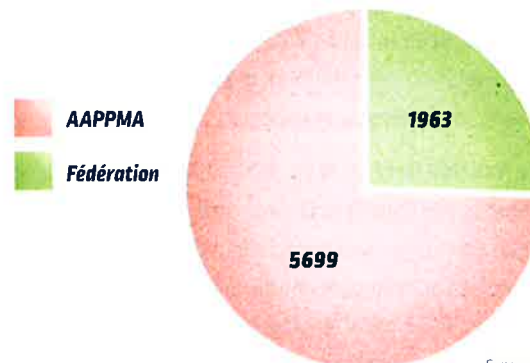
**Tournées de surveillance
Nombre de sites de pêche contrôlés en 2013**



Source : FPPMA83

Fig. 3

Effectifs de pêcheurs contrôlés en 2013

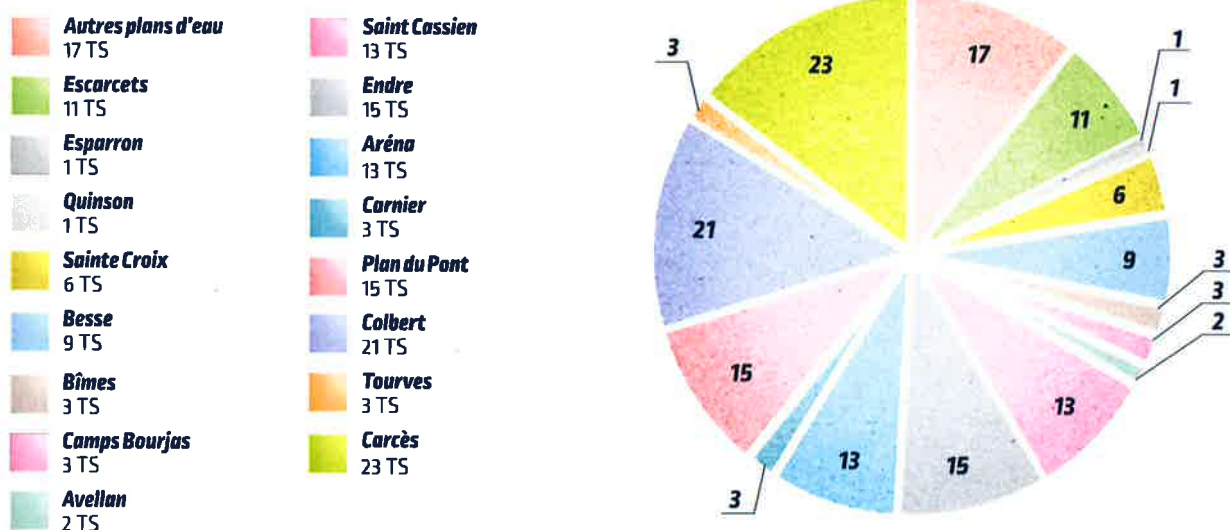


Source : FPPMA83

Il est à noter que le nombre d'heures consacrées par le Pôle Garderie aux tournées de surveillance ne représentent que 0,82 ETP (Equivalent Temps Plein) au lieu de 1,5 contractuellement demandés. Ce constat s'explique en partie par la diversité des missions de garderie effectuées par les salariés (rédaction des Procès-verbaux et aide à la rédaction des Procès-Verbaux des GPP des AAPPMA).

Fig. 4

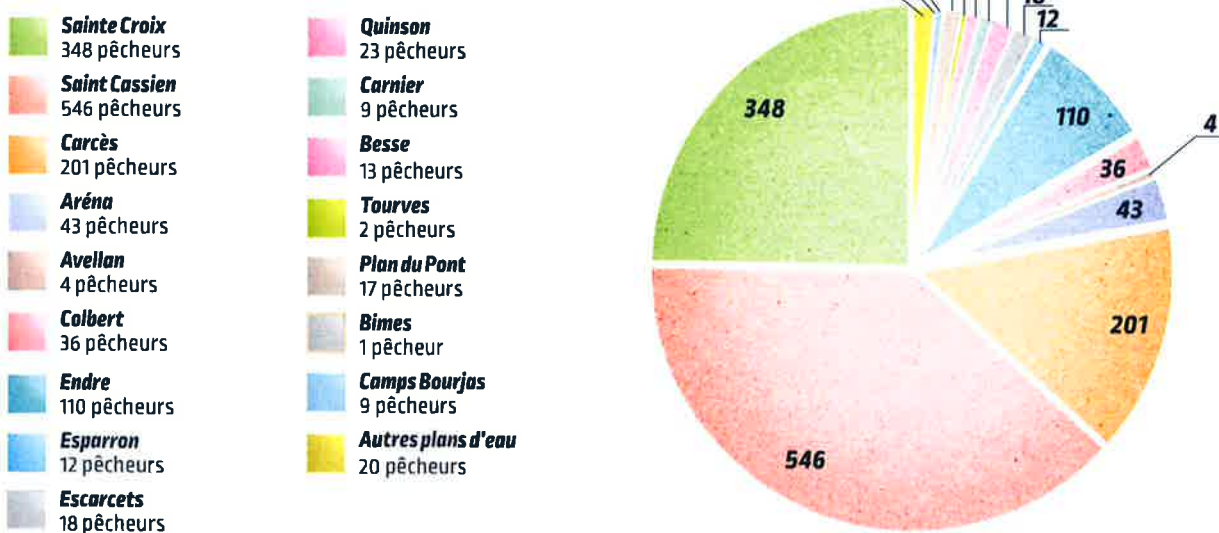
Nombre de Tournées de Surveillance (TS) par plan d'eau en 2013



Source : FPPMA83

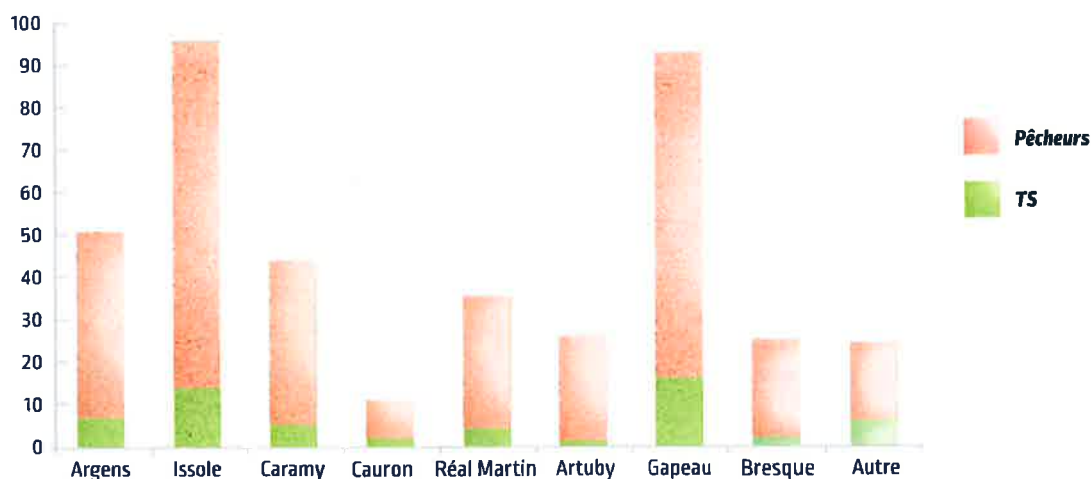
Fig. 5

Nombre de pêcheurs contrôlés par plans d'eau en 2013



Source : FPPMA83

Nombre de Tournées de Surveillance (TS) par cours d'eau et nombre de pêcheurs contrôlés en 2013



Source : FPPMA83

RIVIÈRE	TS	PÊCHEURS	MOYENNE PÊCHEURS / TS
Argens	7	44	6,3
Issole	14	82	5,9
Caramy	5	39	7,8
Cauron	2	9	4,5
Réal Martin	4	32	8
Artuby	1	25	25
Gapeau	16	77	4,8
Bresque	2	23	11,5
Autre	6	18	3
TOTAL / MOYENNE	57	305	8,5

Source : FPPMA83

Les Partenariats

Depuis quelques années, le Pôle Garderie sensibilise les services de l'Etat (gendarmerie, DDTM, ONF, ONEMA, ONCFS...) afin d'organiser en commun des tournées de surveillance et trouver une organisation planifiée afin de mieux coordonner les contrôles. A ce jour, cette démarche a donné peu de résultats. Néanmoins, La Fédération a réussi à créer un partenariat avec la Police Municipale de Montauroux et par leur intermédiaire, avec la gendarmerie de Fayence. Ainsi, depuis deux ans, des tournées de surveillance communes ont été effectuées au lac de saint Cassien et tout dernièrement, des Tournées de Surveillance nocturnes.



Carte de pêche imprimée sur le site officiel www.cartedepeche.fr

DIAGNOSTIC

PAGES 76 À 80

Thème	Atouts	Faiblesses
La réglementation de la pêche	<p>Cohérence globale de la réglementation de la pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Réglementation complexe > Le nombre de lignes par pêcheur en seconde catégorie piscicole > Pas de quotas de carnassiers > Périodes de fermetures de la pêche non adaptées à la reproduction de certains carnassiers > Difficulté pour modifier la réglementation > Disparité de la réglementation selon le département > Certaines mesures réglementaires sont un frein au développement de la pêche
La surveillance de l'exercice de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> > Le développement de la surveillance, action jugée prioritaire selon les pêcheurs > Augmentation du nombre de GPP bénévoles et répartition assez homogènes > Moyens techniques et matériels mis à disposition, soutien des GPP salariés aux GPP bénévoles > Augmentation des effectifs de pêcheurs contrôlés > Diminution constatée des effectifs de pêcheurs sans carte de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> > Le manque de surveillance, un point de mécontentement soulevé par les adhérents > Depuis la LEMA réduction des effectifs de GPP salariés (désengagement partiel de l'Etat) > Pas de commissionnement des GPP salariés dans les secteurs d'influence de certaines AAPPMA > Disparité de l'efficacité des GPP bénévoles > De fortes difficultés rencontrées par les GPP bénévoles dans la rédaction des Procès-Verbaux, en dépit des actions entreprises par la FPPMA83 (exemples de PV types, liste exhaustive des codes NATINF...) > Conforter le recrutement et l'encadrement des GPP bénévoles > Faible présence des agents de l'Etat compétents dans la surveillance de l'exercice de la pêche, en dépit de contacts noués > Restrictions des moyens de contrôles (impossible de demander un document justifiant l'identité du pêcheur contrôlé) > Surveillance de la pêche de nuit : quels moyens ?

J / LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Organisation de la communication

Depuis septembre 2008, la Fédération départementale s'est dotée d'un Pôle Communication, avec la création d'un poste de chargé de communication. Le salarié consacre contractuellement 70% de son temps de travail à cette mission.

Le Pôle Communication réunit environ 5 fois par an une commission « Promopêche », chargée d'étudier, animer et proposer des actions dans le domaine de l'animation et la communication. Ces projets sont ensuite discutés et validés en Conseil d'administration de la Fédération.

La communication externe à destination du Grand Public

1) Les supports numériques

La FPPMA 83 est présente sur la « toile » via plusieurs interfaces :

- > 1 site internet officiel www.fedepechevar.com, créé en 2009 et consulté par 67 000 visiteurs en 2014., soit une moyenne de 183 visiteurs par jour. Ce site internet connaît malheureusement des bugs informatiques en fonction du navigateur utilisé par l'internaute (impossibilité de cliquer sur les sous-rubriques, bandeau d'images n'apparaissant pas en page d'accueil, meta-tags...). De plus, il ne correspond plus aux exigences technologiques nouvelles : ergonomie, charte graphique vétuste...
- > 1 page « Var » intégrée au site internet officiel de la Fédération Nationale de la Pêche en France www.federationpeche.fr
- > 1 page « Var » intégrée au site internet officiel du Club Halieutique Interdépartemental www.club-halieutique.com
- > 1 page « Pêche en eau douce » intégrée au site officiel de Var Tourisme www.visitvar.fr, consultée par 4340 visiteurs (source ADT).
- > 1 page « Facebook » www.facebook.com/federationdepeche.var créée en septembre 2013 et qui compte fin 2015 2000 « fans ».
- > 1 Application mobile avec 2100 téléchargements (données 2015) et de nombreux partages sur le « Mur ».

La provenance de la clientèle internaute :

(statistiques Google analytics sur la page pêche en eau douce

du site internet www.visitvar.fr)

> 94% de clientèle nationale : dont les régions PACA (63%), Ile de France (13%) et Rhône-Alpes (6%)

> 6% de clientèle internationale : dont Italie (22%), Allemagne (20%) et Belgique (13%)

Il est à noter que 27% des AAPPMA du Var disposent d'un site internet officiel, soit 7 sur 26.

Les mailings

Depuis 2012, la FPPMA 83 constitue une liste d'abonnés par internet. En 2015, 4500 adresses mails font partie de la mailing-list, soit environ 33% des effectifs potentiels de pêcheurs. Le pôle communication de la Fédération envoie des lettres d'informations ayant pour thèmes : les ouvertures de la pêche, les manifestations halieutiques (journée nationale de la pêche, journées d'initiation pêche...), les assemblées générales... Concernant les AAPPMA, elles disposent d'une interface de gestion leur permettant d'envoyer des mails à leurs adhérents en ligne (www.cartedepeche.fr).

Année	Nombre AAPPMA ayant effectué un mailing
2013	0
2014	1
2015	7

Source : FPPMA83

2) Les supports imprimés

- > **Les plaquettes d'informations :** chaque année, la FPPMA 83 édite un Guide officiel « Pêche dans le Var », la bible annuelle de la pêche distribuée à tous les pêcheurs, aux offices de tourisme et aux structures éducatives et de loisirs qui participent aux animations du PDIPN. Le guide est édité à 20 000 exemplaires et présente la réglementation de la pêche, le réseau hydrographique, les AAPPMA, les parcours de pêche, les acteurs de la pêche et les manifestations halieutiques dans le département. Concernant les AAPPMA, aucun guide officiel est édité afin de présenter localement le loisir pêche.
- > **Les courriers :** La FPPMA 83 n'envoie pas à ce jour de courrier à ses adhérents. Seules 3 AAPPMA affirment contacter leurs adhérents par courrier. Il est en effet demandé aux pêcheurs (par 2 AAPPMA) de laisser une enveloppe timbrée au dépositaire le jour de l'achat de la carte de pêche. Ce courrier est destiné à annoncer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AAPPMA.

> **Les Banderoles et Affiches Publicitaires**

> **Affiches publicitaires** : elles sont distribuées 1 fois par an (début d'année) à toutes les AAPPMA du Var pour affichage dans les panneaux d'informations des communes.

> **Banderoles publicitaires** : 50 banderoles à l'effigie des ouvertures générales de la pêche et du site internet d'achat de la carte de pêche sont à disposition des AAPPMA. Certaines AAPPMA ont également conçu leur propre banderole.

> **Les cartes de visite, de vœux et de correspondance** : La Fédération édite une fois par mandat associatif des cartes de visite aux Présidents d'AAPPMA et aux membres du Conseil d'Administration de la Fédération. Egalement, des cartes de vœux sont imprimées et distribuées en début d'année aux acteurs de la pêche et partenaires. Des cartes de correspondance complètent l'éventail des supports imprimés afin d'envoyer des remerciements ou autres messages.

> **Les lots promotionnels** : Pour offrir un souvenir ou une récompense lors d'une manifestation organisée par une AAPPMA ou la FPPMA83, des lots promotionnels sont commandés à des imprimeurs : stylos, tee-shirts, casquettes, supports de cartes de pêche. Ces lots intègrent le logo de la FPPMA83 ou de la FNPF qui dote également chaque Fédération départementale d'objets promotionnels. La Fédération offre un ensemble de lots promotionnels à toutes les AAPPMA qui en font préalablement la demande.

> **Les flocages** : Le parc automobile de la FPPMA 83 a été habillé aux couleurs de la Fédération. En effet, le logo a été floqué sur tous les véhicules.

3) La Communication de terrain

Les Panneaux de Communication

Plusieurs supports de communication ont été élaborés.

> Des panneaux fixes avec l'implantation de panneaux « Point Info Pêche » dans des sites ou halieutiques et touristiques à forts enjeux. (40 panneaux)

> Des panneaux mobiles de type « roll-up » destinés à communiquer sur des thèmes précis dans des salons, forums ou foires. Des affiches en PVC sont également disponibles et présentent les principales espèces piscicoles dans le Var. (30 panneaux)

Autres outils de communication

La Fédération développe depuis 5 ans un ensemble de poissons en résine. A ce jour, 37 reproductions d'espèces piscicoles sont disponibles pour diffusion dans les salons ou d'autres événements.

La signalétique

> Signalétique « Réglementation » : elle est apposée par les agents de la Fédération ou les bénévoles des AAPPMA sur les berges des cours d'eau et plans d'eau dont l'activité pêche est pratiquée. Il s'agit de pancartes fixées sur les berges qui rappellent la réglementation générale ou spécifique au parcours de pêche.

> Signalétique directionnelle : inexistante dans le département, elle avait fait l'objet d'une rencontre en 2009 avec la direction des routes du Conseil Départemental du Var pour l'intégrer dans le Schéma Directeur Départemental de Signalisation Directionnelle et Touristique du Var. Aucune suite n'a été donnée par les services du département.

4) Les médias

La Presse

Environ 10 articles sont publiés dans la presse locale par la FPPMA83. De son côté, les AAPPMA font paraître environ 120 articles⁽¹⁹⁾ ayant pour thème : annonces et compte-rendu des ouvertures de pêche, des assemblées générales, des journées de nettoyage, des animations... La presse halieutique est quelque peu délaissée par les collectivités piscicoles avec 1 ou 2 articles par an. Enfin, la presse institutionnelle s'est fortement développée depuis quelques années, devenant même le premier média de presse en France avec 80% de taux de couverture des ménages. Il s'agit là des bulletins municipaux et territoriaux à destination des foyers. Souvent distribués en boîte aux lettres, ils offrent un support de communication gratuit et à forte valeur ajoutée. Les AAPPMA ont diffusé 22 articles⁽¹⁹⁾ dans les bulletins municipaux et territoriaux.

La Télévision

La FPPMA 83 sollicite chaque année la diffusion d'un reportage à la télévision locale (France 3 Toulon et Draguignan).

Sites internet des collectivités publiques ou touristiques

Les mairies, collectivités territoriales ou Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI) référencent sur leurs sites internet les associations ou activités de loisirs présentes au sein de leurs territoires. Après recensement⁽²⁰⁾, le loisir pêche n'apparaît que dans les sites internet de 33 communes sur 153 que compte le département (cependant, près de 10 communes ne disposent pas encore de sites internet). Le référencement sur les sites internet des OTSI est encore plus faible puisqu'il ne concerne que 11 OTSI⁽²¹⁾...

(19) Enquête «Etat des Lieux» des AAPPMA

(20) Enquête par la FPPMA83 sur les sites internet des communes du Var

(21) Enquête par la FPPMA83 sur les sites internet des OTSI du Var

Les radios

17 radios locales diffusent sur les ondes départementales. 3 e-mailings leur sont adressés chaque année et concernent les ouvertures de la pêche et la journée nationale de la pêche. 3 AAPPMA sur 25 diffusent chaque année au moins 1 message aux radios locales.

La communication externe à destination des Institutionnels

- > Plaquette d'information : En 2012, le Pôle Communication a élaboré une plaquette à destination de tous les partenaires actuels ou potentiels. L'objectif de ce document est de faire connaître les missions des collectivités piscicoles dans tous les domaines (promotion, communication, tourisme, gestion des milieux aquatique, représentativité...). Cette brochure a été diffusée aux 153 communes du département, 43 conseillers départementaux et 26 conseillers régionaux, ainsi que 26 partenaires institutionnels, financiers et gestionnaires.
- > Dépliant de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature (MPN) : cette plaquette, à destination des écoles et accueils de loisirs, fait la promotion de la MPN afin d'accueillir ces structures.

La communication interne

- > Entre salariés de la FPPMA 83
Au quotidien, les salariés disposent des moyens de communication permettant un échange quotidien au sein de leurs structures : téléphones fixes et portables, adresses mails, scan et fax.
- > Entre les salariés et les membres du Conseil d'Administration de la FPPMA 83

En 2015, sept commissions Pêche réunissent les élus de la FPPMA 83 et les salariés sur des thèmes distincts. Sous la responsabilité d'un administrateur de la Fédération, ces commissions proposent, étudient et budgétisent les actions en faveur des domaines dont elles sont compétentes pour validation auprès du Conseil d'Administration. Voici les 7 commissions : Finances, Pêches Spécialisées, Promotion-Communication et Animation, Police de la pêche, Gestion Piscicole-Eau et environnement, Matériel roulant et navigant, Travaux PDIPN et pisciculture.

- > Entre la FPPMA 83 et les AAPPMA

Une réunion annuelle des Président d'AAPPMA est organisée chaque année afin de présenter le programme d'actions de l'exercice suivant. Elle est aussi l'occasion de débattre sur les projets annoncés en réunion et lors des questions diverses.

Les réunions de secteurs par bassins versants réunissent les Présidents d'AAPPMA d'un même bassin versant et la FPPMA 83 afin de valider les projets dans les domaines de la gestion piscicole et halieutique, la promotion de la pêche et la réglementation de la pêche.

- > Entre la FPPMA 83 et les autres Fédérations départementales

Un magazine permet de communiquer en interne sur les actions menées par les Fédérations départementales : Pêche Mag' (FNPF).

Un outil de communication interne mis en place par la FNPF : la Gestion Electronique de Documents (GED). Il s'agit d'une bibliothèque numérique alimentée par les Fédérations départementales, les Unions régionales et la FNPF.



Les membres du Conseil d'Administration de la FPPMA83 pour la période 2016-2020



Panneau Infos Pêche installé sur le lac de Sainte-Croix

DIAGNOSTIC PAGES 82 À 84

Thème	Atouts	Faiblesses
Communication	<ul style="list-style-type: none"> > Augmentation et diversification des moyens et outils de communication : page facebook, application mobile, mailing, panneaux info pêche... > Un guide « Pêche dans le Var » contenant une information exhaustive sur la pêche > Amélioration envisagée de la communication interne FPPMA83 par la création du siège social > Bonne couverture médiatique (Presse) 	<ul style="list-style-type: none"> > Un site internet vétuste > Déficit d'information autour des actions sur les milieux aquatiques > Disparité des moyens et outils de communication selon les AAPMA > Manque de réactivité sur la mise à jour du contenu des Panneaux Info Pêche > Peu de communication auprès du public pêcheur étranger > Des outils de communication qui ne répondent pas forcément aux besoins de chaque clientèle > Manque de communication auprès du public non pêcheur



L'OFFRE

LES ASSOCIATIONS HALIEUTIQUES ET LES AUTRES ACTEURS DE LA PÊCHE

En France, il existe de nombreuses associations représentatives de pêches spécialisées et sportives ou d'espèces piscicoles. Voici leur déclinaison et leur représentation au niveau du département.

A / LES FÉDÉRATIONS DE PÊCHES SPÉCIALISÉES

Création d'une seule entité nationale

Le Ministère chargé des Sports a souhaité la création d'une entité unique des trois Fédérations de pêche Sportives afin de ne créer qu'une seule Fédération qui sera l'interlocuteur privilégié du Ministère : La Fédération Française des Pêches Sportives, qui regroupe les trois Fédérations suivantes :

La Fédération Française de Pêche sportive au Coup (FFPSC)

Elle représente toutes les disciplines ou spécialités de pêche sportive en eau douce, hormis la pêche à la mouche. Elle fait partie des fédérations sportives qui ont reçu l'agrément du Ministère de la jeunesse et des sports. La FFPSC intervient auprès des différentes instances nationales pour la défense de la pêche et la protection de la flore, de la faune, de l'environnement et, de la même façon, au niveau européen et l'organisation de la pêche de compétition en eau douce. Elle organise également des compétitions officielles.

Nombre de licenciés : 7209

La FFPSC compte 3 Groupements Nationaux (GN)

- > Le GN Carpes
- > Le GN Carnassiers
- > Le GN Truite aux appâts naturels

Dans le Var, il existe 3 clubs de pêche sportive au coup.

La Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer (FFPML)

Elle représente la section compétition des techniques de pêche à la mouche, mais œuvre également dans la défense

de l'environnement et propose des formations de pêche et des stages à la mouche. Elle dispose d'un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est par ailleurs membre du Comité national olympique et sportif français. La FFPML organise également des compétitions officielles. 8 Groupements Régionaux sont en charge d'animer ces missions sur le plan local.

Nombre de licenciés : 1976 (chiffres 2012)

Dans le Var, en 2015, 1 club est affilié à la FFPML. Aucune compétition officielle n'a été organisée dans le département.

La Fédération Française de Pêche en Mer (FFPM)

La Fédération Française des Pêcheurs en Mer (F.F.P.M.) comprend des groupements sportifs (180 clubs environ) ayant pour but la pratique de la pêche sportive en mer, de la pêche de plaisance en mer et du casting [Lancer Poids de Mer et Casting Léger]. Elle dispose d'un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle a pour objet dans le cadre de la délégation du ministère des sports :

- > D'organiser, de promouvoir et de développer toutes les pêches sportives et de plaisance en mer dans le cadre des lois qui les réglementent ;
- > De regrouper, de protéger, d'informer dans une organisation commune les associations d'amateurs dont les adhérents pratiquent les activités régies par la Fédération
- > De représenter, de défendre les intérêts de l'ensemble des pratiquants et groupements de pêche amateur en mer en France (métropole et dans les départements et territoires d'Outre-Mer), auprès des pouvoirs publics et auprès du Comité National Olympique et Sportif Français
- > De protéger la faune, la flore et l'environnement marin en facilitant le travail des organismes de recherches scientifiques, en collaborant à la surveillance et répression de tous les procédés illicites ou abusifs

- > D'encourager et de favoriser le tourisme halieutique marin sur l'ensemble des côtes françaises.

Nombre de licenciés : 10 000 environ.

Le Var comptabilise 15 Clubs de Pêche en mer en 2015.

B / LES ASSOCIATIONS DE PÊCHE, DE VALORISATION ET DE DÉFENSE D'ESPÈCES PISCICOLES

Quelques exemples sur le plan national

Silurus Glanis

Elle milite pour la protection du silure glane, la promotion de ses modes de pêches et la défense des intérêts de ses adhérents. Elle représente les pêcheurs de silure auprès des instances nationales et départementales et participe également à de nombreux salons, journées « Portes ouvertes » ou autres événements. Afin de rassembler ces adhérents disséminés sur toute la France, l'association organise plusieurs sorties par an. Dans le Var, 9% des pratiquants pêchent le silure (résultat du questionnaire). La pêche du silure se pratique essentiellement dans le lac de Saint Cassien, où la densité est assez forte bien que l'on n'atteigne pas souvent des tailles record. Le lac de Carcès et le fleuve Argens abritent également une population plus ou moins importante de silures.

Nombre de licenciés : 131 (chiffres Juin 2013).

Black Bass France

Elle œuvre pour favoriser l'expansion du Black-bass en France, protéger les populations existantes, protéger la faune et la flore et encourager de nouvelles gestions piscicoles.

Nombre de licenciés : non connu.

Carnavenir

Elle promeut une pêche moderne et responsable du carnassier, la préservation des espèces et des milieux aquatiques afin de transmettre un patrimoine halieutique préservé. Elle milite pour faire évoluer les mentalités des pêcheurs vers un comportement plus responsable. Elle travaille avec les AAPPMA et les Fédérations départementales et nationales afin de mettre en place des mesures de protection, de réglementation et de développement de la pêche du carnassier.

Nombre de licenciés : non connu

Fishing Pluri'elles

Lancée en Février 2014, cette association travaille dans le but de recenser les femmes dans le monde halieutique afin de faire valoir et promouvoir les femmes à la pêche en égalité avec le monde de la pêche. Cette association souhaite s'engager auprès des fédérations et aappma. Chaque femme a sa place dans l'association aussi bien les accompagnatrices, les pêcheuses occasionnelles et les pêcheuses expérimentées. L'association a été créée dans un esprit de partage, de convivialité, d'échange et de respect.

Nombre de licenciés : non connu

Sur le plan départemental

Collectif Saint Cassien

L'Association a été créée en 2014 afin de défendre les intérêts de la pêche de la carpe sur le plan d'eau de barrage EDF de Saint Cassien et être force de proposition concernant la gestion du lac et des rives de Saint Cassien.

Gentleman fishing

Association créée en 2015, elle organise des compétitions de pêche des carnassiers aux leurres artificiels en no-kill, dans le Var principalement. *Nombre de licenciés : 40*

DIAGNOSTIC PAGES 86 À 87

Thème

Autres Associations halieutiques

Atouts

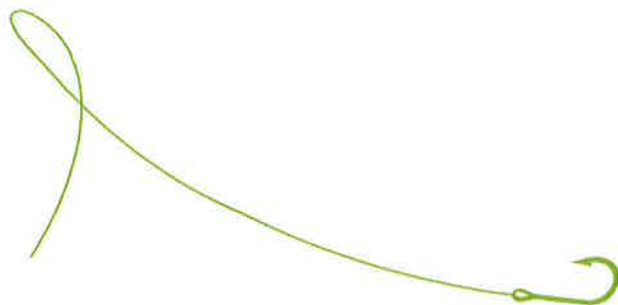
- > Réseau structuré et diversifié des Associations halieutiques spécialisées (techniques, poisson)
- > Emergence de la pêche au Féminin
- > Pêcheurs en mer : un public potentiel ?
- > Développement récent de compétitions pêche organisées par des Associations au sein des grands lacs de barrage

Faiblesses

- > Manque d'échange entre les Associations halieutiques spécialisées et les SAPL
- > Quel est le devenir des Fédérations spécialisées avec leur regroupement ?
- > Peu de compétitions officielles au sein du département



L'OFFRE L'ÉCONOMIE PÊCHE



A / ESTIMATION DU POIDS ÉCONOMIQUE DU LOISIR PÊCHE DANS LE VAR

La Fédération nationale de la Pêche en France a commandé une enquête sur les "Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France. Rendu en Février 2014, ce rapport présente les chiffres relatifs aux dépenses impactées par l'activité pêche.

> Le pêcheur âgé de 15 ans et plus dépense en moyenne 681€ / an pour sa pratique habituelle.

En se basant sur cette dépense moyenne par pêcheur, il est possible d'estimer le poids économique de la pêche de loisirs dans le Var.

Impact direct de l'activité pêche de loisirs

$$\frac{11060^{(22)}}{1230000^{(24)}} \times 790\,000\,000\text{€}^{(23)} = 7\,103\,577\text{€}$$

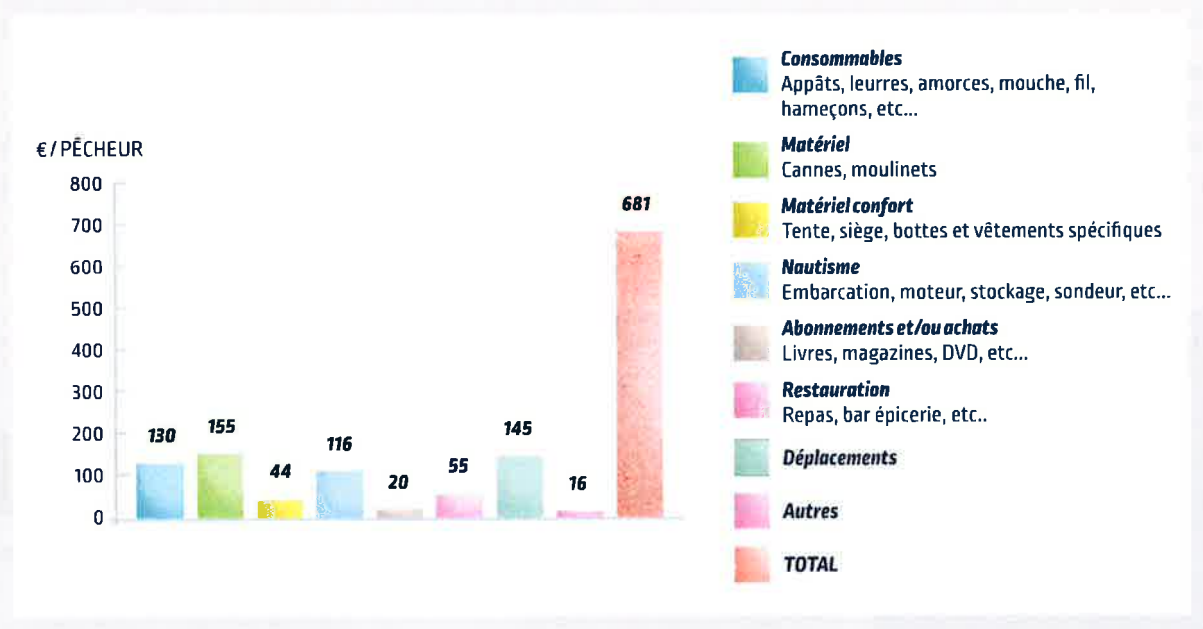
Impact indirect de l'activité pêche de loisirs

$$\frac{11060}{1230000} \times 340\,000\,000\text{€}^{(25)} = 3\,057\,236\text{€}$$

Impact induit de l'activité pêche de loisirs

$$\frac{11060}{1230000} \times 510\,000\,000\text{€}^{(26)} = 4\,585\,853\text{€}$$

Répartition moyenne des dépenses du pêcheur



Source BIPE, « Impacts socio-économiques de la pêche de loisirs en France »

(22) Effectifs pêcheurs varois en 2013 > 15 ans

(23) Impact économique direct de la pêche de loisirs en France

(24) Effectifs pêcheurs en France en 2013 > 15 ans

(25) Impact économique indirect de la pêche de loisirs en France

(26) Impact économique induit de la pêche de loisirs en France

Impact catalytique de l'activité pêche de loisirs

$$0.75\%^{(27)} \times 390\,000\,000\,€^{(28)} = 292\,500\,€$$

Impact économique des structures halieutiques

$$707\,000\,€^{(29)} + 140\,000\,€^{(30)} = 847\,000\,€$$

> Le poids économique de la pêche de loisirs dans le Var peut être estimé à **15 886 000€**

Pour comparaison, la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, qui comptait 14 500 pêcheurs qui ont plus de 15 ans en 2013, a estimé le poids économique de la pêche dans son département à 19 714 836€⁽³¹⁾

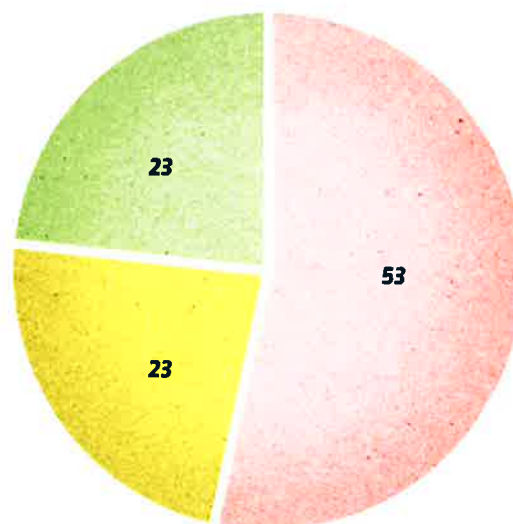
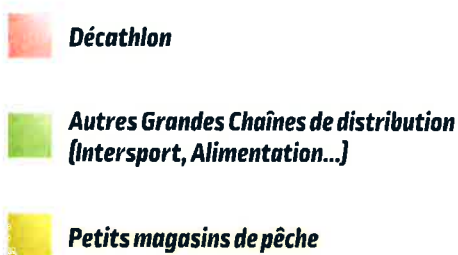
B / LES DISTRIBUTEURS D'ARTICLES DE PÊCHE: RÉPARTITION ET ÉVOLUTION

En 30 ans, le paysage économique et géographique des distributeurs d'articles de pêche a fortement évolué

4 phénomènes expliquent ces changements :

- > **La création de grandes chaînes de distribution d'articles de sports** (Décathlon pour le Var) a réduit le nombre de détaillants de proximité.
- > **L'intérêt des grandes chaînes de distribution alimentaires** qui mettent en place un rayon pêche au sein de leurs magasins avec articles de pêche et appâts d'eau douce.
- > **La concurrence d'internet et de sites spécialisés** (www.pecheur.com comme leader de la vente en ligne) qui augmentent chaque année leur part de marché (PDM), soit 8.6% des PDM dans la vente d'articles de sports⁽³²⁾.
- > **L'intérêt porté par certains magasins de petite ou moyenne taille** de type « Presse », « Jardinerie » qui, pour s'assurer un chiffre d'affaire complémentaire, ouvrent un « point pêche » avec les articles de pêche rudimentaires (hameçons, plombs, bouchons, fils...) et des appâts d'eau douce.

Parts de Marché dans le Var des appâts eau douce en 2014



Source : Fournisseur appâts d'eau douce 83

(27) Taux de répartition pour le Var des vacanciers qui ont pêché en France sur leur lieu de vacances

(28) Impact économique catalytique de la pêche de loisirs en France

(29) Produits de fonctionnement FPPMA83 en 2013

(30) Avoirs estimés des AAPPMA du Var en 2013

(31) Etude et diagnostic du marché relatif aux activités de pêche en eau douce dans le département de l'Hérault, FPPMA34

(32) Données 2014 Fédération Professionnelle des Entreprises du Sport et des Loisirs, FPS.

C / LES MONITEURS-GUIDES DE PÊCHE : RÉPARTITION ET ÉVOLUTION

Les Moniteurs-guides de pêche (MGP) sont des professionnels indépendants qui dispensent des animations pêche ou découverte des milieux aquatiques à tout type de public. Ils sont titulaires d'un diplôme BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), option pêche de loisirs. En 2014, la FPPMA83 a signé une convention de partenariat avec les MGP qui adhèrent à la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche, dont l'objectif est de développer les relations entre les deux parties et de ce fait promouvoir le loisir pêche.

A cette fin, la FPPMA 83 et les moniteurs guides de pêche du Var adhérents à la FFMGP sont invités à développer conjointement des actions d'animation, de protection et de contrôle dans le respect des principes généraux posés dans la présente convention.

Ces actions locales peuvent être menées dans différents domaines :

- > Soutien aux Ateliers Pêche Nature des AAPPMA

- > Actions d'animation locales menées par la FDPMA et les AAPPMA (animations estivales, centres de loisir, club pêche...)
- > Actions de découverte et d'initiation à la pêche
- > Participation à des animations ou manifestations ponctuelles de promotion de la pêche
- > Toute autre action décidée conjointement par les deux parties signataires

En échange, la FPPMA83 assure une visibilité sur tous ses supports de communication (sites internet, pages gérées par la FPPMA...).

Depuis 2012, les effectifs de MGP ont augmenté dans le Var. C'est ainsi que la FPPMA83 a souhaité se rapprocher de ces professionnels indépendants en leur offrant de la visibilité sur les supports de communication (site internet, guide « Pêche dans le Var »). En 2014, La convention signée entre les deux parties marque la volonté de la FPPMA83 d'un partenariat gagnant/gagnant pour promouvoir l'activité pêche et développer les animations halieutiques au sein du réseau hydrographique varois.

Il est à noter que, pour 2 MGP sur 3, ce métier offre une ressource financière complémentaire.

Evolution des effectifs de MGP installés dans le Var

Année	Effectifs MGP
2007	1
2013	3
2015	3

Source : FPPMA83 (2015)

Présentation des MGP et zones de services

NOM	Zones de services en eau douce
PIRONNIE CHRISTOPHE	> Lacs du verdon / Le Verdon > Lac de Saint Cassien > Massif de l'Estérel
LETERRIER ERIC	Lacs et rivières du Var
GOTTI PATRICE	> Plans d'eau du Var où la pratique de la navigation est autorisée > Pêche en rivière dans le Gapeau

Source : FPPMA83 (2015)



Moniteur-guide de pêche spécialisé dans l'initiation pêche en canoë

D / LE TOURISME PÊCHE : HÉBERGEMENT, LABELS EXISTANTS...

En préambule, il est important de rappeler le contexte touristique du département, activité économique essentielle avec près d'1 million de touristes accueillis durant la période estivale.

Voici la liste des actions menées par la FPPMA83 dans le cadre du développement du tourisme :

- > **Label « Hébergement Pêche »** : en 2012, dans le cadre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche en France, la FNPF a créé le label Hébergement Pêche. Le label « Qualification HébergementPêche » propose une offre d'hébergements adaptés aux pêcheurs et situés à proximité des sites de pêche. Cette convention valorise sur le plan économique les hébergeurs signataires de la convention dans le cadre de la campagne de promotion du tourisme pêche assurée par la Fédération et les Offices de Tourisme du Var. L'hébergeur respecte un certain nombre de critères obligatoires destinés à satisfaire les besoins du pêcheur (réfrigérateur, local de stockage du matériel, connexion wifi, point d'eau, bac à vifs, confection paniers repas pour les gîtes...
En 2015, dans le Var, 14 hébergements ont signé la convention de labellisation « Hébergement Pêche ».
- > **Bourse d'échange des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (OTSI)** : près de 50% des OTSI reçoivent de la documentation relative à l'activité pêche de loisirs (guides « Pêche dans le Var », affiches publicitaires...)
- > **Commission Nature de l'Agence de Développement Touristique du Var (ADT)** : la FPPMA83 est membre de la commission Nature de l'ADT, en charge du développement du « Tourisme Vert » dans le département et participe à l'élaboration du programme d'actions de l'ADT. La pêche est représentée dans deux des principales plaquettes de communication éditées par l'ADT (carte touristique du Var 480 000 exemplaires et Destination Nature 170 000 exemplaires). De plus, une page « Pêche en eau douce » a été élaborée en 2009 puis retravaillée en 2014. Sur les 9 premiers mois de l'année 2015, la page « Pêche en eau douce » a été vue 9176 fois.



E / LES PÊCHERIES PRIVÉES

Distribution et descriptions

7 étangs de pêche privés sont référencés dans le Var, dont l'activité principale réside autour de la pêche de la truite de reprise. Ils sont répartis équitablement dans le département. D'autres structures, de type restaurant, proposent des prestations de pêche annexes à leur activité principale.



Quelques pêcheries privées par Communes (Année 2015)**ROQUEBRUNE**

Ouverture	Toute l'Année et tous les jours sauf lundi (9h/19h)
Poissons	Truite arc-en-ciel, Carpe, Amour blanc, Esturgeon
Deversement	Tous les jeudis A-M (100 kgs mini)
Tarifs	25€ 1 canne / 35€ 2 cannes / 20€ enfants -10 ans
Aménagement	Parking / Tables de pique-nique
Prestation	Buvette / Location de matériel / Vente d'appâts
Surface	1 hectare

SIGNES

Ouverture	Toute l'Année, tous les jours (8h/18h)
Poissons	Truite arc-en-ciel, Carpe, Black-Bass
Tarifs	20 à 50€
Aménagement	Parking / Tables de pique-nique
Prestation	Restaurant / Location de matériel / Vente d'appâts/ Accueil Groupes
Surface	4 hectares

OLLIOULES

Ouverture	Toute l'Année et tous les jours sauf mardi (7h)
Poissons	Truite arc-en-ciel / Carpe / Gardon
Deversement	8 truites par pêcheur
Tarifs	TAC ½ journée : 25€ / Journée : 35€ NO KILL CARPES ET GARDONS ½ journée : 8€ Journée : 15€
Aménagement	Parking
Prestation	Buvette / Restaurant
Surface	0.4 hectares

ENTRECASTEAUX

Ouverture	Toute l'année (7h/19h)
Poissons	Truite arc-en-ciel / Carpe / Silure
Deversement	10 à 20 truites
Tarifs	½ journée : 22€ Journée : 39€ (tarifs 2008)
Aménagement	Parking / Tables de pique-nique
Prestation	Buvette / Restauration Location de matériel de pêche
Surface	3 hectares

HYÈRES

Ouverture	Toute l'Année et tous les jours sauf vendredi
Poissons	Truite arc-en-ciel / Black-Bass / Carpe / Gardon
Deversement	8 truites par pêcheur
Tarifs	TAC ½ journée : 30€ / Journée : 35€ La pièce : 5€ / No kill mouche : 40€ Poissons blancs : 10€
Aménagement	Parking / Tables de pique-nique
Prestation	Location de matériel de pêche
Surface	4 hectares

LE MUY

Ouverture	Février/Novembre : mercredi au dimanche Juillet/Août : tous les jours (10h/18h)
Poissons	Truite arc-en-ciel / Carpe
Tarifs	½ journée : -12 ans : 12€ / 12 ans et + : 27€ Journée : - 12 ans : 15€ / 12 ans et + : 40€
Aménagement	Parking / Tables de pique-nique
Prestation	Buvette / Restauration / Accueil groupes Anniversaires
Surface	1.5 hectares

LE CANNET DES MAURES

Ouverture	Toute l'Année
Poissons	Truite arc-en-ciel / Carpe / Black-Bass / Brochet
Deversement	Déversements réguliers
Tarifs	26€ TAC (7 prises) / Carnassiers : 22€ no-kill / Carpe : 25€ 1 personne (24h) / 60€ 3 pers / 80€ 5pers / Gardon 15€
Aménagement	Parking - Tables de pique-nique
Prestation	Accueil / Tarifs Groupes / Repas (20 pers mini) / Organisation de concours / Location de matériel de pêche
Surface	1 hectare

DIAGNOSTIC PAGES 88 À 93

Thème	Atouts	Faiblesses
Poids économique de la pêche en eau douce	<ul style="list-style-type: none"> > Connaissance de l'impact économique du loisir pêche > Dépense importante par pêcheur 	
Distributeurs d'articles de pêche	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de la vente d'articles de pêche dans des grandes surfaces, offrant de la visibilité vers une clientèle diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'offre de pêche par internet (matériel, occasion...) > Diminution du réseau de « petits » vendeurs d'articles de pêche, gages d'une offre de proximité
Moniteurs Guides de pêche	<ul style="list-style-type: none"> > Convention avec les Moniteurs Guides de Pêche 	<ul style="list-style-type: none"> > Peu de MGP en activité
Tourisme pêche	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'hébergement Pêche 	<ul style="list-style-type: none"> > Peu d'offres sur les lieux touristiques (MGP, hébergement, animations)
Pêcheries privées	<ul style="list-style-type: none"> > Les tarifs à la journée des pêcheries privées supérieurs à la carte « journalière » 	<ul style="list-style-type: none"> > Concurrence avérée des pêcheries privées qui répondent aux besoins d'une partie de la clientèle occasionnelle (aménagements, stationnement...)

LA DEMANDE

LE PORTRAIT DU PÊCHEUR VAROIS

PRÉAMBULE

En 2012, la FPPMA83 a réalisé une « Enquête pêcheurs » destinée à dresser le portrait du pêcheur varois et à connaître ses attentes. Avec près de 1080 répondants, soit 12% de la cible recherchée (12 ans et +), la fiabilité des échantillons permet de présenter de manière objective l'identité de la clientèle.

A / DONNÉES GÉNÉRALES

Quel âge a-t-il ?

Le Profil du pêcheur varois montre un âge moyen de 40 ans, soit l'équivalent de celui de la population varoise avec néanmoins une légère surreprésentation des mineurs et une sous-représentation remarquable à partir de 70 ans.

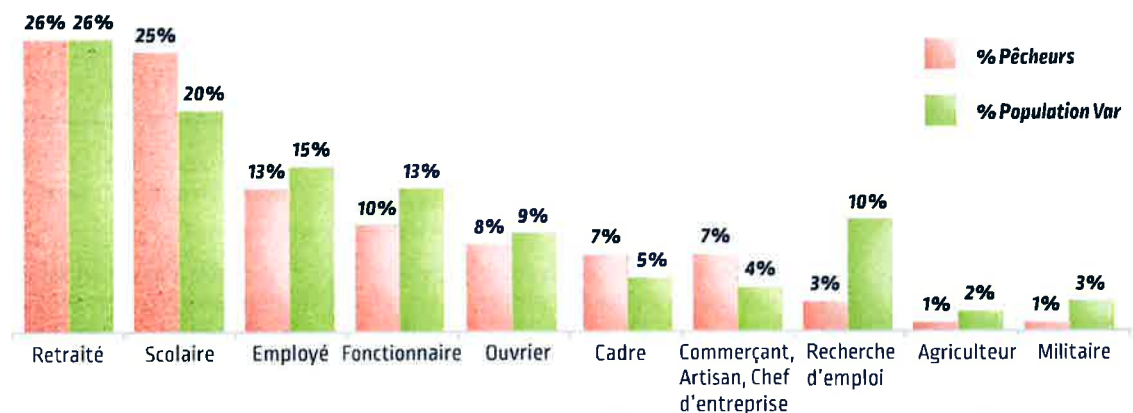
Âge	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus
Pêcheur varois (%)	21	13	19	23	21	3
Population Var (%)	19,9	16	19	20	17	12
Rapport pêcheur	▲	▼	=	▲	▲	▼
Facteurs limitants		Prix de la carte (+13,5 points) Manque de temps libre (+ 8 points)	Prix de la carte (+6,5 points) Manque de temps libre (+6 points)	Accès aux berges	Accès aux berges	Accès aux berges (+ 13 points) soit 2/3 des pêcheurs

Sources : FPPMA83, INSEE

Quelle catégorie socioprofessionnelle occupe-t-il ?

La pêche attire toutes les catégories socioprofessionnelles (CSP) dans des proportions plutôt équivalentes à celles du département. Il est intéressant de noter la forte représentation des scolaires (+ 5 pts) et à contrario la faible proportion de fonctionnaires et militaires (-5 pts).

Catégorie socio professionnelle

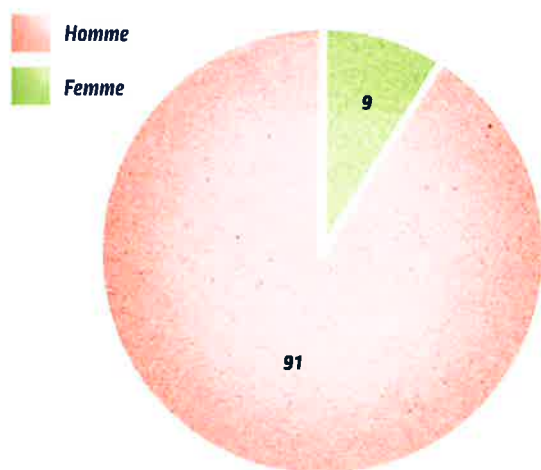


Sources : FPPMA83, INSEE

Est-il un homme ou une Femme ?

A noter : les filles représentent 22% des effectifs de pêcheurs âgés de moins de 18 ans, pour décroître fortement leur part à seulement 6% des effectifs adultes.

Portrait du pêcheur Varois

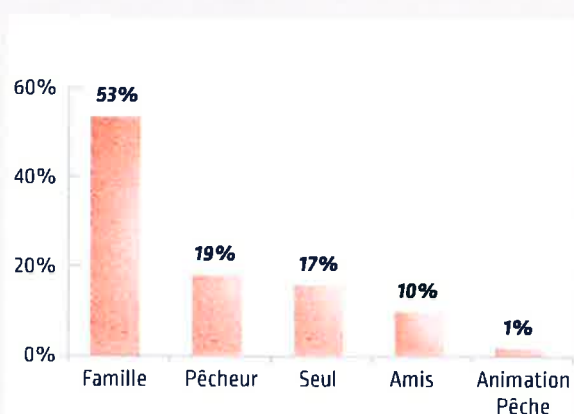


Source : FPPMA83

Comment le pêcheur varois a-t-il été initié à la pratique de la pêche ?

La Famille demeure le vecteur principal de transmission du loisir pêche, devant les amis. L'initiation se fait de manière collective et demande un accompagnement (83%) plutôt qu'un apprentissage solitaire (17%).

Comment le pêcheur varois a-t-il été initié à la pratique de la pêche ?



Source : FPPMA83

